



Patrimoine canadien

2007–2008

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2008

ORIGINAL signé par

L'honorable James Moore, C.P., député
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I – Aperçu	1
1.1 Message du Ministre.....	3
1.2 Déclaration de la direction.....	5
1.3 Architecture des activités de programme.....	7
1.4 Renseignements sommaires.....	9
1.4.1 Raison d’être du Ministère	9
1.4.2 Ressources financières	10
1.4.3 Ressources humaines.....	10
1.4.4 Liste des priorités ministérielles et état du rendement.....	11
1.4.5 Activités de programme par résultat stratégique.....	16
1.4.6 Contexte et environnement opérationnel.....	17
 SECTION II – Analyse des activités de programme par objectif stratégique	 23
Résultat stratégique 1: Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde.....	25
Activité de programme 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances.....	25
Activité de programme 2 : Viabilité de l’expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel.....	30
Activité de programme 3 : Préservation du patrimoine canadien.....	39
Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada.....	44
Résultat stratégique 2: Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.....	48
Activité de programme 5 : Promotion de la compréhension interculturelle.....	48
Activité de programme 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités.....	51
Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie civique.....	53

SECTION III – Renseignements supplémentaires.....	61
3.1 Lien ministériel avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada	63
3.2 Tableaux financiers et non financiers.....	65
Tableau 1: Comparaison des dépenses prévues et réelles.....	65
Tableau 2: Postes votés et législatifs.....	67
Tableau 3: États financiers du Ministère.....	68
Tableau 4: Source des revenus disponibles et non disponibles.....	85
Tableau 5: Frais d'utilisation et frais externes.....	85
Tableau 6: Information détaillée sur les programmes de paiements de transfert (PPT).....	85
Tableau 7: Fondations (subventions conditionnelles).....	85
Tableau 8: Initiatives horizontales.....	85
Tableau 9: Stratégie de développement durable.....	85
Tableau 10: Réponse aux comités parlementaires et vérifications externes..	85
Tableau 11: Vérifications.....	85
Tableau 12: Évaluations	85
SECTION IV – Autres sujets d'intérêt.....	87
4.1 Renseignements sur l'organisation.....	89
4.1.1 Mandat, rôles et responsabilités.....	89
4.1.2 Structure de l'organisation.....	90
4.1.3 Structure redditionnelle.....	93
4.2 La gouvernance du ministère du Patrimoine canadien.....	95
4.3 L'appui du Ministère à la gestion du portefeuille.....	96
4.4 Rôle des bureaux régionaux.....	97
4.5 Les services internes.....	99
CONCLUSION – Les leçons tirées de l'expérience.....	109
ANNEXES	113
Annexe A : Lois appliquées, en totalité ou en partie, par les organismes du portefeuille de Patrimoine canadien.....	115
Annexe B : Aperçu des organismes du portefeuille de Patrimoine canadien...	117
Annexe C : Points de service du Ministère au Canada	121
Annexe D : Personnes-ressources.....	123

SECTION I : APERÇU

1.1 Message du Ministre

Ministre du Patrimoine canadien
et des Langues officielles



Minister of Canadian Heritage
and Official Languages

Ottawa, Canada K1A 0M5



Je suis heureux de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement* du ministère du Patrimoine canadien pour l'exercice 2007-2008.

Patrimoine canadien a pour mission d'appuyer la création d'un contenu culturel canadien afin de donner à tous les Canadiens l'occasion de vivre des expériences culturelles, de participer à la vie de la société et de resserrer les liens qui les unissent. En appuyant les personnes et les organismes voués à la culture, nous veillons à améliorer l'accès à des œuvres canadiennes de qualité et à des expériences culturelles enrichissantes. Nous soutenons l'enseignement des deux langues officielles du Canada et la promotion de notre dualité linguistique. Nous voyons à préserver les langues et les cultures autochtones ainsi qu'à célébrer le pluralisme au pays et dans le monde. Nous tissons des liens entre les Canadiens au sein de la société et de leur collectivité. Enfin, nous encourageons petits et grands à faire du sport, tout en donnant aux athlètes canadiens les moyens de poursuivre leur quête d'excellence.

Pendant l'exercice financier 2007-2008, Patrimoine canadien était responsable du multiculturalisme. Le présent rapport inclut donc les activités concernant le multiculturalisme qui sont reliées à la promotion de la compréhension interculturelle de la participation dans la vie communautaire et citoyenne. Je suis fier des réalisations accomplies par un personnel dévoué et des partenaires engagés envers le multiculturalisme. Parallèlement, j'aimerais souligner qu'à partir du 30 octobre 2008, cette responsabilité relève du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme.

L'un des faits saillants de cette année est sans contredit le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec. C'est en 1608, au moment de la fondation de Québec, que nous avons véritablement commencé à devenir ce que nous sommes aujourd'hui. La fondation de la ville de Québec marque aussi la fondation de l'État canadien. Nous avons versé 40 millions de dollars pour la tenue des festivités et nous avons appuyé un grand nombre d'activités qui ont donné à tous les Canadiens l'occasion de prendre part aux célébrations dans leur région.

Une loi a également été adoptée en vue de créer un nouveau musée national, le premier à voir le jour depuis plus de 40 ans et le premier à être situé à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Le Musée canadien des droits de la personne contribuera à promouvoir le respect des autres et encouragera la réflexion et le dialogue.

Au chapitre de la culture, nous avons créé le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine. Dans le cadre de ce programme, une somme annuelle de 30 millions de dollars est versée à des activités artistiques et patrimoniales dans les communautés. De plus, nous avons financé, par l'entremise du programme Présentation des arts Canada, des festivals artistiques professionnels qui favorisent l'engagement communautaire.

Nous avons rempli notre engagement de proposer au Parlement des mises à jour à la *Loi sur le droit d'auteur* afin de l'adapter aux progrès technologiques et de l'aligner sur les normes internationales actuelles. Nous avons proposé des modifications à la Loi afin d'équilibrer les intérêts des Canadiens qui utilisent la technologie numérique et de ceux qui créent des œuvres protégées.

Nous avons en outre poursuivi nos efforts de promotion de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. En décembre dernier, nous avons accueilli la première session du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. De plus, nous contribuons au Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO, qui soutient la mise en œuvre de la Convention.

Un travail colossal a été réalisé dans le domaine des langues officielles et de la dualité linguistique. À la suite des consultations menées partout au pays, nous avons réalisé les travaux préparatoires à la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*. Nos efforts ont également porté sur la création du Programme d'appui aux droits linguistiques, qui met l'accent sur une meilleure compréhension des droits linguistiques et mise sur la médiation et la justice consensuelle.

En février, le compte à rebours a été lancé : nous étions à deux ans de l'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver et Whistler. Le gouvernement du Canada travaille d'arrache-pied pour faire de ces Jeux des jeux pour tout le Canada. Nous appuyons également nos athlètes des sports d'été, et nous sommes fiers de leurs performances et de leurs succès aux Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2008 à Beijing. Nos athlètes se sont mesurés aux meilleurs athlètes du monde entier et ils ont représenté le Canada avec dignité. Le programme Vers l'excellence vise à investir davantage dans les athlètes et les sports d'été qui sont le plus en mesure de remporter des médailles et de contribuer, dans le futur, à la réussite du Canada aux Jeux olympiques et paralympiques.

Ces réalisations sont attribuables au personnel du Ministère et des organismes de son portefeuille, ainsi qu'à tous ceux et celles qui ont à cœur de soutenir notre patrimoine, nos deux langues officielles, notre diversité et le dynamisme de nos collectivités partout au pays. À titre de ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, je serai heureux de veiller à la poursuite de ce travail remarquable au cours de la prochaine année.

ORIGINAL signé par

L'honorable James Moore, C.P., député

1.2 Déclaration de la direction

Je sou mets, aux fins de dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement 2007-2008* du **ministère du Patrimoine canadien**.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2007-2008 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*.

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il repose sur les résultats stratégiques et l'architecture des activités de programme du Ministère approuvés par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il fournit une base pour la reddition de compte à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des chiffres approuvés dans le Budget des dépenses et par les Comptes publics du Canada.

ORIGINAL signé par

Judith A. LaRocque
Sous-Ministre
Patrimoine canadien

17 septembre 2008

Date

1.3 Architecture des activités de programme

L'Architecture des activités de programme (AAP) est un inventaire structuré des programmes du ministère du Patrimoine canadien. Ces derniers sont présentés suivant une hiérarchie visant à indiquer la relation logique entre chaque activité de programme (et ses sous-activités et sous-sous-activités) et les résultats stratégiques ministériels auxquels chacune d'entre elles contribue. L'AAP donne une vue d'ensemble des liens entre les programmes du Ministère et de la façon dont leurs résultats prévus contribuent à l'atteinte des résultats stratégiques du Ministère et à l'exécution de son mandat. Elle fournit la charpente à laquelle se greffera l'information financière et non financière sur le rendement.

L'AAP du ministère du Patrimoine canadien (en vigueur du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008) s'appuie sur deux résultats stratégiques :

- ◆ Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde.
- ◆ Les Canadiens vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Ces résultats stratégiques et les activités de programme qui y sont liées concordent avec les priorités du gouvernement du Canada, telles qu'elles sont énoncées dans certains documents importants, par exemple le discours du Trône, le budget et *Le rendement du Canada*, rapport annuel présenté au Parlement par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Deux des 13 résultats stratégiques du gouvernement du Canada présentés dans *Le rendement du Canada 2006-2007* concernent plus particulièrement le Ministère :

- ◆ une culture et un patrimoine canadiens dynamiques;
- ◆ une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale.

Un tableau de la Section III montre comment les deux résultats stratégiques du Ministère et les activités de programme correspondantes concordent avec les résultats qu'on prévoit obtenir à l'échelle pangouvernementale, au-delà de la prestation régulière des divers programmes et services.

Les résultats stratégiques du Ministère sont appuyés par sept activités de programme :

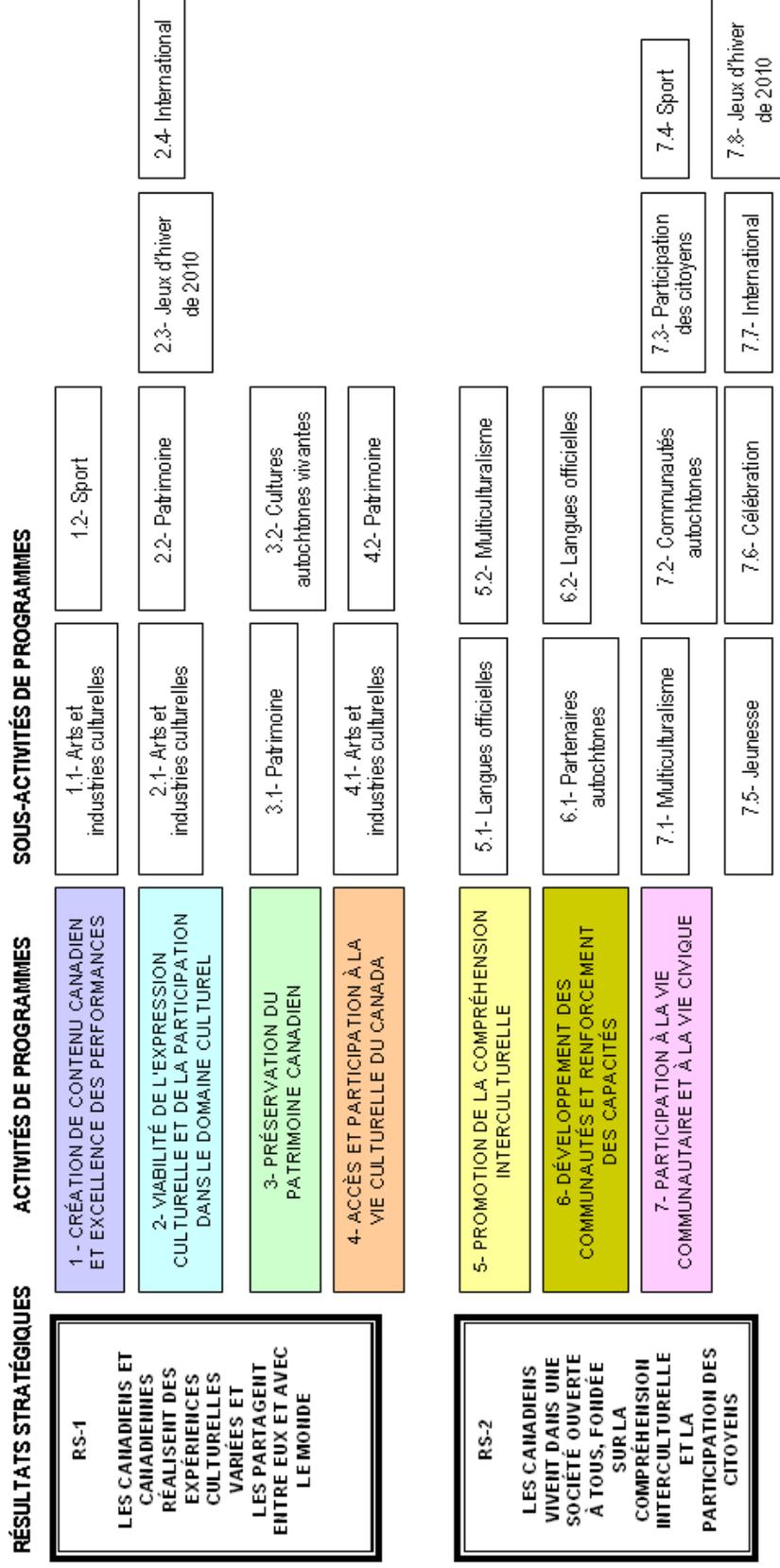
1. Création de contenu canadien et excellence des performances
2. Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel
3. Préservation du patrimoine canadien
4. Accès et participation à la vie culturelle du Canada
5. Promotion de la compréhension interculturelle
6. Développement des communautés et renforcement des capacités
7. Participation à la vie communautaire et à la vie civique

De plus, l'activité de programme 8 comprend les Services internes.

Le diagramme qui suit décrit l'AAP en 2007-2008.

Architecture modifiée le 15 juin 2005, en vigueur en 2007-08

Architecture des activités de programmes de Patrimoine canadien



1.4 Renseignements sommaires

1.4.1 Raison d'être du Ministère

Le ministère du Patrimoine canadien est chargé de l'élaboration des politiques et de la prestation des programmes qui aident tous les Canadiens et Canadiennes à participer à la vie culturelle et civique de leur collectivité. Il a été créé en 1993 à partir d'éléments d'anciens ministères responsables des communications, de la santé et du bien-être national, du multiculturalisme et de la citoyenneté, de l'environnement ainsi que du Secrétariat d'État.

Le mandat législatif du Ministère est énoncé dans la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*, qui donne une longue liste non exhaustive des responsabilités du Ministre sous la rubrique des pouvoirs et fonctions « liés à l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine canadiens ». Le Ministère surveille également l'application d'un grand nombre de lois, dont la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur le droit d'auteur* (conjointement avec Industrie Canada), la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, la *Loi sur les langues officielles* (partie VII), la *Loi sur les musées*, la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, la *Loi sur le statut de l'artiste* et la *Loi sur l'activité physique et le sport* (conjointement avec Santé Canada). Le Ministère est notamment responsable de formuler et de mettre en œuvre les politiques liées au multiculturalisme, aux langues officielles, au cérémonial d'État et au protocole officiel, aux symboles canadiens, ainsi que de formuler les politiques culturelles relatives au droit d'auteur, aux investissements étrangers et à la radiodiffusion.

Les principales activités du Ministère visent à financer des organismes communautaires et d'autres organismes externes afin de promouvoir les avantages de la culture, de l'identité et du sport pour les Canadiens et les Canadiennes. Dans le cadre de sa mission «Vers un Canada plus cohésif et créatif», le Ministère réalise ses activités dans un cadre de travail axé sur deux résultats stratégiques :

- **Premier résultat stratégique : Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde** – Le Ministère veille à ce que les Canadiens et les Canadiennes puissent exprimer leur créativité, montrer leurs talents et partager leurs expériences diversifiées par l'intermédiaire des arts, des établissements voués au patrimoine, des industries culturelles et des activités sportives, aux niveaux professionnel et amateur. Pour parvenir à ce résultat, le Ministère adopte des politiques et des programmes visant à créer un environnement propre à renforcer et partager – au pays comme à l'étranger – les valeurs démocratiques et libérales du Canada et ses voix multiples.
- **Deuxième résultat stratégique : Les Canadiens vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens** – Le Ministère s'efforce à la fois de faire face à certains défis sur le plan de la cohésion et d'exploiter les nombreuses possibilités créatives que présente un tissu social de plus en plus diversifié. Pour atteindre cet objectif, il offre des programmes favorisant l'inclusion socioéconomique de groupes désavantagés, comme les Autochtones hors réserve et les communautés de langue

officielle en situation minoritaire, ainsi que le soutien des échanges et du dialogue sur les valeurs de la citoyenneté partagée entre les Canadiens et les Canadiennes de toutes origines et de tous milieux.

Les deux résultats stratégiques de Patrimoine canadien sont liés au cadre stratégique général du gouvernement du Canada, dans le secteur de dépenses des « affaires sociales ». (Pour de plus amples renseignements, consulter *Le rendement du Canada 2006-2007* à l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/cp-rc/2006-2007/cp-rctb-fra.asp>.)

- ▶ Le premier résultat stratégique est lié au sous-secteur des dépenses publiques « **Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques** », dont l'indicateur de rendement est la participation aux activités culturelles et patrimoniales.
- ▶ Le deuxième résultat stratégique est lié au sous-secteur « **Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale** », dont les quatre indicateurs de rendement sont les suivants : attitudes à l'égard de la diversité, attitudes à l'égard de la dualité linguistique, bénévolat, et participation à la vie politique.

De manière plus générale, le ministère du Patrimoine canadien apporte une contribution remarquable à la politique sociale, économique et internationale du gouvernement du Canada par le biais de ses activités à l'appui d'industries culturelles dynamiques, d'institutions culturelles de calibre international et de collectivités dynamiques. Les résultats qu'il obtient contribuent considérablement à la création de valeurs et d'une qualité de vie pour les Canadiens et les Canadiennes, tout en attirant au Canada les talents, les investissements et les touristes du monde entier.

1.4.2 Ressources financières (en millions de \$)

2007-2008		
Dépenses prévues	Dépenses autorisées	Dépenses réelles
1 382,0	1 457,6	1 391,5

1.4.3 Ressources humaines (en ETP)

2007-2008		
Prévues	Autorisées	Réelles
2 299	2 406	2 384

1.4.4 Liste des priorités ministérielles et état du rendement

Priorité	Type	État du rendement ¹
1. Cadre stratégique audiovisuel	Permanente	Objectif presque entièrement réalisé
2. Politiques axées sur les arts et la culture	Déjà existante	Objectif presque entièrement réalisé
3. Patrimoine du Canada	Déjà existante	Objectif réalisé
4. Une société participative et ouverte à tous	Déjà existante	Objectif presque entièrement réalisé
5. Intérêts culturels canadiens à l'étranger	Déjà existante	Objectif réalisé
6. Cultures et langues autochtones	Déjà existante	Objectif presque entièrement réalisé
7. Développement du sport	Déjà existante	Objectif presque entièrement réalisé
8. Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010	Déjà existante	Objectif réalisé

Priorité 1: Cadre stratégique audiovisuel

En ce qui concerne le cadre stratégique audiovisuel, l'objectif principal demeure l'offre d'émissions canadiennes de qualité, à la radio, à la télévision et en ligne. Les activités, en 2007-2008, ont surtout porté sur le renforcement du cadre audiovisuel canadien en améliorant la gestion et l'efficacité des actions des institutions et des politiques fédérales.

Le Ministère a pris connaissance du rapport publié en 2006 par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes au sujet de l'incidence des nouvelles technologies sur l'industrie de la radiodiffusion et sur le comportement des consommateurs. Le Ministre a formulé de nouvelles priorités stratégiques à cet égard en novembre 2007. Pour de plus amples renseignements sur ces priorités, veuillez consulter l'initiative clé correspondante à la section II.

Le Ministère continue de collaborer avec Téléfilm Canada et les entreprises intéressées pour analyser et corriger la Politique canadienne du long métrage. Il a notamment dressé un plan d'action pour mettre en œuvre des moyens efficaces de retracer et d'analyser les données sur les auditoires.

Le travail se poursuit du côté de l'élaboration d'une politique sur les coproductions audiovisuelles internationales; le tout est censé être terminé en 2008-2009.

Après analyse des possibilités de centralisation de la certification du contenu canadien, on a décidé de ne pas donner suite au projet de centralisation de tout le processus de certification en un même organisme, et ce, pour des raisons stratégiques et

¹ L'expression « objectif presque entièrement réalisé » signifie que l'on a fait des progrès importants en vue d'obtenir les résultats prévus à l'égard d'une priorité du Ministère ou d'une activité de programme. On tient compte des résultats obtenus dans le cadre des principales initiatives décrites à la Section II.

opérationnelles. Par ailleurs, l'examen et la modernisation des lois relatives à Téléfilm Canada et à l'Office national du film ont été reportés.

Priorité 2 : Politiques axées sur les arts et la culture

À mesure que le progrès technologique ouvre la voie à l'innovation et permet de relancer la créativité, le Ministère continue de s'intéresser aux possibilités et aux défis que suscite cette évolution rapide. Il continue de raffiner ses politiques, ses programmes de financement et ses lois dans les domaines artistiques et culturels pour créer un climat propice où les Canadiens, qu'ils soient créateurs ou consommateurs, peuvent avoir accès au contenu culturel canadien contemporain et en jouir.

Tel qu'il est souligné dans le discours du Trône (16 octobre 2007), la réforme du droit d'auteur continue d'être une priorité du gouvernement. Un projet de loi visant à modifier la *Loi sur le droit d'auteur* a été élaboré en 2007-2008, et présenté au Parlement en juin 2008. Il s'agit d'aligner la Loi sur le progrès technologique et les normes internationales en vigueur.

Des consultations publiques ont permis au Ministère d'examiner son cadre de soutien aux périodiques canadiens.

Priorité 3 : Le patrimoine du Canada

Les Canadiens s'attendent à ce que leur patrimoine soit protégé pour les générations à venir et accordent de l'importance au rôle que jouent les institutions vouées au patrimoine dans la préservation et la présentation de l'histoire et des œuvres d'art du Canada. Le ministère du Patrimoine canadien joue également un rôle important dans le soutien apporté aux célébrations et aux commémorations marquant des événements importants de l'histoire du Canada.

En 2007-2008, nous avons adopté une nouvelle orientation pour les musées nationaux en nous appuyant sur deux grands principes : les institutions nationales peuvent se trouver n'importe où au Canada, et leurs activités peuvent être mises en valeur grâce à la collaboration du secteur privé et du secteur public. Dans le budget de 2008, le gouvernement a de nouveau investi dans les quatre musées nationaux actuels pour répondre aux pressions en matière de fonctionnement et d'infrastructure. En mars 2008, la sanction royale a été accordée à une loi modifiant la *Loi sur les musées* et instaurant le Musée canadien des droits de la personne, qui sera le premier musée national situé à l'extérieur de la région de la capitale nationale et qui bénéficiera d'importantes contributions du secteur privé et d'autres ordres du gouvernement. Conformément à cette vision, le gouvernement a également lancé une demande de propositions afin d'établir le Musée du portrait du Canada de Bibliothèque et Archives Canada dans l'une de neuf villes du Canada.

Le gouvernement a également mis l'accent sur les musées de petite et de moyenne taille en annonçant dans le Budget de 2007 qu'un nouvel investissement annuel de cinq millions de dollars serait réservé à des stages d'été offerts aux jeunes. Le Ministère a pu mettre ces fonds à la disposition des musées à temps pour qu'ils puissent s'en servir pour organiser leurs activités de l'été 2008. D'autres programmes de subventions et de contributions offerts par le Ministère à tous les musées ont continué de permettre à ces institutions de réaliser leurs projets, notamment d'organiser des expositions itinérantes et d'améliorer la qualité des soins apportés à leurs collections. Le gouvernement soutient

également les musées au moyen d'autres mesures que le financement direct, dont des stimulants fiscaux spéciaux destinés à solliciter des dons ou à encourager la vente d'objets patrimoniaux remarquables à des institutions publiques, et l'indemnisation d'expositions itinérantes importantes.

Les deux centres d'excellence nationaux situés au Ministère, à savoir l'Institut canadien de conservation (ICC) et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), continuent d'offrir leur leadership, leurs services spécialisés et de la formation aux bénévoles et aux professionnels des musées et autres institutions patrimoniales de tout le pays.

Le RCIP se sert des nouvelles technologies pour faciliter le perfectionnement professionnel en matière de contenu numérique et pour élargir l'accès du public au riche contenu mis en ligne grâce aux 1 300 musées du pays qui sont membres du Réseau. Les laboratoires de l'ICC ont repris leurs activités à temps plein en 2007-2008, et l'Institut a mis en œuvre un nouveau cadre de services complet. Son Symposium 2007 : Préserver le patrimoine autochtone, très réussi, a attiré près de 400 participants du monde entier. Il est devenu le fondement d'un rapport sur les pratiques exemplaires, qui sera publié en 2008-2009.

Le Ministère est en train d'examiner la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* dans le but de circonscrire les aspects qu'il conviendrait de moderniser. Des consultations auprès des parties intéressées ont eu lieu en 2007-2008.

Le Ministère a également coordonné la contribution fédérale aux fêtes du 400e anniversaire de la ville de Québec. Des célébrations et des commémorations ont eu lieu à Québec et dans tout le pays.

Priorité 4 : Une société participative et ouverte à tous

La capacité du Canada de tirer parti des avantages de la diversité dépend de son aptitude à veiller à ce que tous les citoyens aient la possibilité de participer à la vie économique, sociale, politique et culturelle du Canada. Le Ministère s'efforce de circonscrire les obstacles à la participation sociale et de les lever grâce à des mesures ciblées.

Pour ce qui est de l'apprentissage de la langue seconde et de l'éducation dans la langue de la minorité, le Ministère continue d'appliquer les ententes conclues avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et avec les provinces et territoires. Il continue d'élaborer de nouveaux instruments pour aider les institutions fédérales à remplir leurs obligations en vertu de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

Le Ministère continue de stimuler la participation des collectivités culturelles grâce à des partenariats ciblés et efficaces avec des institutions fédérales. De nouvelles priorités ont été attribuées au Programme du multiculturalisme, visant à promouvoir l'intégration économique, sociale et culturelle, le mentorat, le leadership et l'éducation civique, ainsi que la compréhension interculturelle et les valeurs canadiennes. Un cadre de reddition des comptes a été créé pour suivre la mise en œuvre du *Plan d'action canadien contre le racisme*.

Nous avons mis la dernière main aux préparatifs de mise en œuvre du Programme de reconnaissance historique pour les communautés et du Programme national de reconnaissance historique, et les deux programmes ont été lancés en mai 2008.

Le ministère du Patrimoine canadien continue de collaborer avec l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA) pour régler les problèmes auxquels fait face le réseau des centres d'amitié et veiller à leur pérennité. L'ANCA a commencé à mettre en œuvre un plan en quatre points axé sur l'obtention d'un financement de base durable, l'élargissement des partenariats avec le secteur privé et de l'investissement des entreprises, des modes novateurs de collaboration avec le gouvernement et des partenariats plus efficaces avec les organisations autochtones nationales.

Priorité 5 : Intérêts culturels canadiens à l'étranger

Le ministère du Patrimoine canadien s'est engagé à collaborer étroitement avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour concrétiser des mesures destinées à soutenir ses principaux objectifs internationaux, faire valoir l'excellence canadienne à l'étranger, élargir les perspectives commerciales à l'étranger pour le commerce et l'expertise en matière culturelle du Canada, veiller à représenter efficacement la politique et les intérêts culturels du Canada dans les négociations commerciales internationales, promouvoir l'importance de la diversité des expressions culturelles et favoriser la démocratie et le pluralisme en partageant l'expérience et les pratiques exemplaires du Canada dans les domaines de la culture, du sport, de l'identité et de la gouvernance.

Nous avons apporté des changements au Programme de contributions Routes commerciales (PCRC) pour accélérer le traitement des demandes et réduire le délai de réponse aux clients. Ces derniers sont maintenant en mesure de mieux planifier leurs activités et de structurer le financement de projets. Grâce au volet de développement des marchés du PCRC, le Ministère a également fourni du soutien qui a permis à des entreprises canadiennes du domaine des arts et de la culture de s'imposer sur des marchés internationaux.

Le Canada continue de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il a été élu au sein du Comité intergouvernemental créé par la Convention et a été l'hôte de la première séance du Comité à Ottawa, en décembre 2007.

Le Ministère se prépare à la participation du Canada à Expo 2010 à Shanghai. Une entente de collaboration a été conclue avec le Cirque du Soleil pour la conception créative et la présentation publique du pavillon du Canada.

Priorité 6 : Langues et cultures autochtones

Dans le cadre de cette priorité, nous visons à développer des stratégies à long terme pour la préservation et la promotion des langues et des cultures autochtones. Les organisations autochtones nationales (Premières nations, Métis et Inuits) ont commencé à dresser des plans linguistiques stratégiques. Lorsqu'ils seront terminés, ces plans alimenteront les stratégies et mesures fédérales destinées à appuyer les langues autochtones.

Priorité 7 : Développement du sport

Le Ministère s'efforce de multiplier les occasions pour les Canadiens et les Canadiennes de participer à des activités sportives et d'y exceller au moyen de programmes de soutien à la communauté sportive nationale et d'une collaboration avec les provinces et territoires. L'organisation des Jeux du Canada et l'accueil de manifestations sportives internationales au Canada aide également à offrir ces occasions.

Une nouvelle politique d'accueil est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, et des fonds supplémentaires ont été prévus, qui, d'ici 2011-2012, atteindront 13,9 millions de dollars par année pour l'organisation de manifestations sportives internationales au Canada.

Priorité 8 : Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010

En 2010, le Canada accueillera le monde entier à Vancouver et à Whistler (Colombie-Britannique) à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver. En collaboration avec un vaste éventail de partenaires et d'autres ministères gouvernementaux, le Ministère du Patrimoine canadien contribuera au succès des Jeux d'hiver en rehaussant l'image du Canada, en faisant valoir les politiques fédérales et en offrant des services essentiels, de sorte que les Jeux mettront le Canada en valeur à l'étranger et feront la fierté des Canadiens.

Le Secrétariat fédéral de 2010 continue de jouer un rôle de premier plan dans la coordination et le soutien des ministères et partenaires fédéraux dans la perspective de la réalisation de ces objectifs.

1.4.5 Activités de programme par résultat stratégique

Activité de programme	Résultats prévus	Résultats obtenus	2007-2008 (en millions de \$)		Contribue aux priorités suivantes
			Dépenses prévues	Dépenses réelles	
Premier résultat stratégique : Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde					
1. Création de contenu canadien et excellence des performances	Le contenu canadien reflète la diversité de la société canadienne et il est créé et produit pour les marchés canadien et international. Les Canadiens et Canadiennes excellent dans la culture et le sport à l'échelle nationale et internationale.	Objectif presque entièrement réalisé	342,6	342,8	Priorités n ^{os} 1 et 7
2. Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	Secteurs culturel et sportif dynamiques où l'expression culturelle et la participation des Canadiens et des Canadiennes peuvent se développer et demeurer pertinentes tant au pays qu'à l'étranger.	Objectif presque entièrement réalisé	217,2	245,5	Priorités n ^{os} 1, 2, 3, 5 et 8
3. Préservation du patrimoine canadien	Le patrimoine diversifié du Canada est préservé.	Objectif presque entièrement réalisé	43,0	43,8	Priorités n ^{os} 3 et 6
4. Accès et participation à la vie culturelle du Canada	Les Canadiens et Canadiennes ont accès à une gamme diversifiée d'expériences culturelles canadiennes et y participent.	Objectif presque entièrement réalisé	185,4	167,3	Priorités n ^{os} 2 et 3
Deuxième résultat stratégique : Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens					
5. Promotion de la compréhension interculturelle	En valorisant la compréhension interculturelle, le Ministère s'attend à favoriser une société où les Canadiens et Canadiennes ont l'occasion d'avoir des interactions avec diverses communautés et valorisent la diversité et la dualité linguistique de la société canadienne.	Objectif presque entièrement réalisé	121,6	136,7	Priorité n ^o 4
6. Développement des communautés et renforcement des capacités	Favoriser la vitalité culturelle des communautés de langue officielle en situation minoritaire et des collectivités autochtones du Canada.	Objectif réalisé	250,1	247,9	Priorité n ^o 4
7. Participation à la vie communautaire et à la vie civique	Les Canadiens et Canadiennes jouent un plus grand rôle dans les collectivités et la vie civique du Canada.	Objectif presque entièrement réalisé	222,1	207,5	Priorités n ^{os} 3, 4, 5, 7 et 8

Le tableau ci-dessous indique en quoi chaque priorité est associée aux principales initiatives du Ministère décrites à la section II.

<i>Priorités du Ministère, activités de programme et principales initiatives en un coup d'œil</i>		
<i>Priorité</i>	<i>Activité de programme</i>	<i>Principales initiatives</i>
1. Cadre stratégique audiovisuel	Création de contenu canadien et excellence des performances Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	1, 4, 5, 6 et 13
2. Politiques axées sur les arts et la culture	Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel Accès et participation à la vie culturelle du Canada	11, 18 et 19
3. Patrimoine du Canada	Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel Préservation du patrimoine canadien Accès et participation à la vie culturelle du Canada Participation à la vie communautaire et à la vie civique	7, 8, 14, 15, 16, 20 et 27
4. Une société participative et ouverte à tous	Promotion de la compréhension interculturelle Développement des communautés et renforcement des capacités Participation à la vie communautaire et à la vie civique	21, 22, 23, 24, 25 et 26
5. Intérêts culturels canadiens à l'étranger	Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel Participation à la vie communautaire et à la vie civique	10, 12 et 28
6. Langues et cultures autochtones	Préservation du patrimoine canadien	17
7. Développement du sport	Création de contenu canadien et excellence des performances Participation à la vie communautaire et à la vie civique	2 et 3
8. Jeux de 2010	Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel Participation à la vie communautaire et à la vie civique	29 (ou 9)

1.4.6 Contexte et environnement opérationnel

Contexte

Le ministère du Patrimoine canadien se trouve au confluent de plusieurs phénomènes, puisqu'il doit tenir compte, pour mettre le Canada en valeur sur la scène internationale, d'une rapide évolution démographique, des nouvelles technologies numériques et d'un nombre de possibilités sans précédent.

Les Canadiens, qu'il s'agisse de nouveaux arrivants ou qu'ils soient nés au Canada, contribuent à la diversité du tissu linguistique, culturel et religieux de notre société. La diversité du Canada, bien qu'elle contienne le risque d'une polarisation et d'une fragmentation des collectivités, est également porteuse d'un potentiel extraordinaire en

termes de compétitivité économique, de richesse culturelle et de rayonnement international.

Les faits parlent. Sur le plan démographique, la population du Canada continue de vieillir, d'être de plus en plus diverse et de s'urbaniser. En 2006, environ 80 p. 100 des Canadiens vivaient dans des zones urbaines². Les personnes de 65 ans ou plus comptaient pour 13,7 p. 100 de la population, un record, tandis que les jeunes de moins de 15 ans n'en représentaient plus que 17,7 p. 100³, un autre record.

L'immigration est considérée comme un moyen important de conserver une croissance démographique saine et de répondre aux pénuries de main-d'œuvre. Les nouveaux arrivants sont à l'origine d'environ deux tiers de la croissance démographique enregistrée entre 2001 et 2006⁴. Si ces taux persistaient, les nouveaux arrivants pourraient représenter presque toute la croissance nette de la population active d'ici 2011⁵.

La population autochtone du Canada croît plus rapidement que la population générale; elle a augmenté de 20,1 p. 100 de 2001 à 2006, représentant 3,8 p. 100 de la population canadienne. Les collectivités autochtones urbaines augmentent à un rythme accéléré, et, à l'heure actuelle, 54 p. 100 des Canadiens autochtones vivent dans des zones urbaines⁶.

Le Canada se fait également beaucoup plus multilingue : on y parle plus de 200 langues, et 20 p. 100 des Canadiens déclarent que leur langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. Il reste que plus de 98 p. 100 des Canadiens parlent anglais ou français, ou les deux⁷.

Le pluralisme moderne du Canada soulève de nouveaux défis en matière de citoyenneté et d'identité. Beaucoup de membres des collectivités d'origines diverses participent activement à tous les aspects de la vie sociale, économique et culturelle du Canada, tandis que d'autres se heurtent à des obstacles. Les Canadiens se demandent aujourd'hui s'il suffit de coexister et s'il ne faudrait pas s'interroger sur les moyens de vivre ensemble et de faire ressortir ce que nous avons en commun.

L'un des moyens de partager notre diversité passe par la consommation de contenu culturel et la participation aux activités culturelles. Depuis 10 ans, les dépenses des ménages canadiens pour la culture sont passées de 13,6 milliards à environ 18,9 milliards de dollars⁸.

² Ressources humaines et Développement social Canada. Indicateurs du mieux-être au Canada (Distribution géographique). Voir le site : <http://www4.hrsdc.gc.ca/indicator.jsp?lang=fr&indicatorid=34>.

³ Statistique Canada, *Portrait de la population canadienne en 2006, selon l'âge et le sexe : Le portrait national*. Voir site : <http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/agesex/NatlPortrait2.cfm>.

⁴ Statistique Canada, *Immigration au Canada : Un portrait de la population née à l'étranger, Recensement de 2006 : Immigration : moteur de la croissance démographique*. Voir le site : http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/immeit/foreign_born.cfm.

⁵ Statistique Canada, *Le Quotidien – Étude : Les immigrants sur le marché du travail canadien*, lundi 10 septembre 2007. Voir le site : <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/070910/q070910a.htm>.

⁶ Ressources humaines et Développement social Canada, Indicateurs du mieux-être au Canada (population autochtone). Voir le site : <http://www4.hrsdc.gc.ca/indicator.jsp?lang=fr&indicatorid=36>.

⁷ Statistique Canada, *Le portrait linguistique en évolution, Recensement de 2006 : Forte croissance des allophones et des langues autres que le français ou l'anglais au Canada*. Voir le site : <http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/language/allophone.cfm>.

⁸ Ces chiffres sont exprimés en dollars constants de 2002. Le Conference Board du Canada, 2007, *Valoriser notre culture : Mesurer et comprendre l'économie créative du Canada*.

Les dépenses culturelles du ménage moyen ont augmenté de 20 p. 100, passant de 1 243 dollars à 1 495 dollars au cours de la même période. En 2007, ces dépenses étaient largement réparties entre de nombreux biens et services culturels, dont la radiodiffusion (32 p. 100), les médias imprimés (26 p. 100), le cinéma et la musique (21 p. 100) et les arts visuels et arts de la scène (12 p. 100)⁹.

Le nombre de Canadiens ayant assisté à au moins un type de manifestation ou d'activité culturelle a également augmenté, passant de 78 p. 100 en 2001 à 86 p. 100 en 2007. Par ailleurs, 69 p. 100 des Canadiens ont assisté à un spectacle en direct en 2007 (comparativement à 65 p. 100 en 2001), et 53 p. 100 assistaient à un festival. Compte tenu de la croissance de l'assistance, il n'est pas surprenant que 94 p. 100 des Canadiens estiment que les arts et la culture améliorent la qualité de vie d'une collectivité¹⁰. Les programmes du ministère du Patrimoine canadien destinés à soutenir les arts de la scène et les festivals permettent d'élargir l'accès aux activités culturelles qui enrichissent la vie des Canadiens.

L'évolution rapide de la technologie transforme le mode de diffusion des produits culturels et ouvre des possibilités aux Canadiens, qui peuvent les consommer et participer à des activités en ligne. De nos jours, trois Canadiens adultes sur quatre sont branchés comparativement à 72 p. 100 en 2004¹¹ et à 76 p. 100 en 2007¹². Le temps de navigation moyen sur Internet est passé de 13 heures par semaine en 2004 à 17 heures en 2007¹³.

Les jeunes Canadiens sont les principaux consommateurs de culture et de produits de communication en ligne. La diversité des applications employées par les jeunes à l'appui de leurs activités de communication, de recherche et de divertissement a considérablement augmenté. Par exemple, l'usage d'Internet est presque universel parmi les jeunes Canadiens; 96 p. 100 des jeunes de 12 à 17 ans sont branchés¹⁴.

Dans l'ensemble, le secteur culturel joue un rôle multiple important dans la création de contenu culturel, la promotion de la cohésion sociale et la prospérité canadienne. Le secteur culturel et les entreprises qui y participent continuent de jouer un rôle important dans notre économie. Ils ont compté pour plus de 46 millions de dollars en 2007 (environ 3,8 p. 100 du PIB réel) et donné du travail à plus de 1,1 million de Canadiens.

Les athlètes, les artistes et les créateurs canadiens sont des ambassadeurs du Canada à l'étranger. De nos jours, la globalisation de l'économie offre un nombre croissant de possibilités de participation internationale et permet au gouvernement de concrétiser ses objectifs internes tout en faisant la promotion des intérêts du Canada à l'étranger.

L'accueil de manifestations sportives internationales est l'une de ces possibilités. L'accueil de ce genre de manifestations offre aux athlètes canadiens la possibilité de profiter d'installations et d'équipements plus modernes et d'accéder à un niveau de

⁹ Le Conference Board du Canada, 2007, *Valoriser notre culture : Mesurer et comprendre l'économie créative du Canada*.

¹⁰ Phoenix Strategic Perspectives. *Les arts du patrimoine au Canada : Sondage sur l'accès et la disponibilité*, 2007.

¹¹ Projet Internet canadien, 2004, p. 5.

¹² Projet Internet Canadien II 2007, « Le Canada en ligne! L'Internet, les médias et les technologies émergentes : utilisateurs, attitudes, tendances et comparaisons internationales »

¹³ Ibid., p. 1.

¹⁴ Ibid., p. 1.

compétition supérieur. De plus, l'accueil de manifestations telles que les Jeux d'hiver qui auront lieu à Vancouver et Whistler en 2010 a des retombées économiques, sociales, sportives et culturelles considérables pour les Canadiens.

Contexte interne

Le ministère du Patrimoine canadien facilite l'accès et la participation à la vie culturelle et civique du Canada. Il offre plus de 60 programmes qui aident les Canadiens à partager leurs expériences culturelles entre eux et avec le monde et à vivre dans une société inclusive fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Le Ministère offre une aide financière au moyen de subventions et de contributions, versées directement ou indirectement à des particuliers, à des institutions, à des organismes communautaires, à des organismes sans but lucratif et à d'autres ordres du gouvernement. Il s'est doté d'une politique de gestion des subventions et des contributions et l'applique strictement, conformément aux principes énoncés par le Conseil du Trésor en matière de justification, d'analyse raisonnable et de reddition des comptes. Les programmes sont gérés dans le respect du cadre législatif et stratégique découlant de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de la *Loi sur les langues officielles* et de politiques du Conseil du Trésor comme la politique sur les paiements de transfert, la politique sur les crédettes à la fin de l'exercice et le cadre de politique en matière de langues officielles.

La ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine, et ministre de la Francophonie doit rendre compte au Parlement des activités du Ministère et des 19 autres organismes (voir l'annexe B) qui composent le portefeuille du Patrimoine canadien.

Les organismes du portefeuille comprennent les secteurs stratégiques suivants : musées et patrimoine, audiovisuel, arts, droits de la personne et ressources humaines. La ministre doit rendre compte au Parlement de l'ensemble des politiques et des priorités qui orientent le portefeuille et des ressources attribuées à chaque organisme. C'est dans ce contexte qu'elle est chargée de fournir une orientation générale pour obtenir une bonne gouvernance et une coordination cohérente des politiques, des lois et des programmes du gouvernement. Les organismes sont généralement « indépendants » de la ministre dans l'ordre des activités quotidiennes et des décisions opérationnelles, quoique le degré d'indépendance varie d'un organisme à l'autre.

Le Ministère et son portefeuille continuent de fonctionner dans le cadre d'une reddition des comptes plus stricte, l'accent étant mis sur l'optimisation des ressources, conformément aux nouvelles mesures prises par le gouvernement pour garantir la responsabilité financière et l'intégrité du secteur public.

C'est pourquoi le ministère du Patrimoine canadien a adopté une perspective intégrée de la gestion des risques dans l'ensemble de sa structure en circonscrivant les principaux risques ciblés dans le cadre du profil de risque de l'organisation, puis en les analysant et en prenant des mesures d'atténuation. Pour limiter les risques globaux, le Ministère a fait de la consolidation des pratiques de gestion l'une des cinq priorités énoncées dans son prochain *Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009*.

En 2007-2008, le Ministère a beaucoup travaillé à l'examen de ses activités et au renouvellement de son Architecture des activités de programme (AAP). La nouvelle AAP en vigueur pour 2009-2010 est conçue pour répondre au besoin d'information financière

et non financière, conformément à la nouvelle loi, à la politique sur la structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR) et aux principes de gestion axée sur les résultats. Elle fournira également au Ministère de meilleures données sur le rendement et de l'information à l'appui des évaluations des programmes, en particulier en ce qui concerne la réussite, le rapport coût-efficacité et l'optimisation des ressources des programmes.

Pour appuyer sa nouvelle AAP, le Ministère a également commencé à élaborer le cadre de gestion du rendement (CGR) de 2009-2010. Ce cadre est un instrument de gestion qui offre une base objective pour la collecte de renseignements étayant les résultats escomptés. Le CGR associe les résultats des programmes aux résultats stratégiques du ministère énoncés dans l'AAP. Des mesures du rendement sont élaborées pour chaque niveau de l'AAP.

Pour faciliter la mise en œuvre de l'AAP et du CGR, il fallait au Ministère une solide infrastructure de planification et de reddition des comptes, dont des comités, des processus, des systèmes, des instruments, de la formation et de la communication. Pour répondre efficacement aux besoins imminents d'information pour l'AAP et le CGR, le Ministère a pris de l'avance en élaborant sa stratégie de planification intégrée des activités. La planification intégrée des activités est le processus par lequel le Ministère continuera de synchroniser ses opérations, ses ressources et ses fonctions de soutien, garantissant une atteinte efficace et efficiente de ses résultats prévus..

Annonces du gouvernement

Le Budget 2008 contient certaines annonces se répercutant sur le Ministère, dont celles qui suivent :

- ▶ Langues officielles : Le gouvernement réaffirme l'engagement pris dans le dernier discours du Trône concernant le renouvellement du Plan d'action pour les langues officielles. En faisant fond sur cet engagement, le gouvernement du Canada a annoncé en juin 2008 la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir*, qui investit 1,1 milliard de dollars pour renforcer, adapter et moderniser une variété d'initiatives actuelles visant à promouvoir la dualité linguistique du pays.
- ▶ Excellence dans les sports d'été : Dans le Budget de 2008, on prévoit 24 millions de dollars pour les deux prochaines années et 24 millions par année par la suite pour appuyer le programme Vers l'excellence offert aux athlètes des sports d'été.
- ▶ Relais de la flamme de Vancouver 2010 : Dans le Budget de 2008, on prévoit 25 millions de dollars durant l'exercice 2009-2010 pour faire du relais de la flamme olympique la pierre angulaire du ralliement des collectivités de tout le pays dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. Le parcours sera ponctué de célébrations et d'autres activités visant à consolider les liens communautaires et à nourrir la fierté nationale.
- ▶ Les mesures associées au Ministère du Patrimoine canadien dans le Budget devraient être financées par des ressources réaffectées selon les propositions énoncées dans le

cadre de l'examen stratégique des ministères et organismes, ou par l'intermédiaire d'autres fonds.

Examen stratégique

Dans le cadre de l'examen stratégique du gouvernement, on a demandé au ministère du Patrimoine canadien de procéder à un examen approfondi de la pertinence et du rendement de l'ensemble de ses programmes. Les résultats de cet exercice ont été présentés au Conseil du Trésor et au Cabinet sous forme de proposition.

Bon nombre des décisions prises par le Conseil du Trésor ont été annoncées dans le Budget 2008. Les programmes qui ont produit les résultats escomptés ont été abandonnés, tandis que d'autres ont été éliminés ou réduits pour garantir l'optimisation des ressources. Nous ferons rapport sur les décisions à ce sujet dans les rapports habituels du Ministère.

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique 1 : Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde

Quatre activités de programme (AP) sont liées à ce résultat stratégique :

- Activité de programme 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances
- Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel
- Activité de programme 3 : Préservation du patrimoine canadien
- Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada

Pour chaque AP, il y a une courte description des ressources financières et humaines, les résultats prévus tels qu'ils sont présentés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* et les résultats obtenus comparés avec les résultats prévus. (On peut consulter le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/0708/PCH/pch-fra.asp>)

Certaines initiatives principales sont liées aux priorités, aux résultats stratégiques et aux activités de programme du Ministère. Elles sont présentées ici selon leur rapport avec les activités de programme.

Activité de programme 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances

L'expression de la culture commence avec la création et les performances. Bien que les artistes professionnels et les athlètes de haut niveau visent naturellement l'excellence, l'atteinte de cet objectif requiert une structure de soutien suffisante à tous les niveaux du développement de la culture et du sport, au pays comme à l'étranger. Le ministère du Patrimoine canadien aide les créateurs à produire et les athlètes à bien réussir en appuyant les structures et les industries culturelles nécessaires à la production d'œuvres de qualité et à la réalisation de performances de haut niveau.

Le Ministère vise deux résultats découlant de la première activité de programme : un contenu canadien reflétant la diversité de la société canadienne est créé et produit pour les marchés canadien et international; et les Canadiens et Canadiennes excellent dans la culture et le sport aux échelles nationale et internationale.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Dépenses autorisées	Dépenses réelles
342,6	350,7	342,8

Ressources humaines (ETP)

Prévues	Autorisations totales	Réelles
396	410	375

Initiative clé n° 1 : Répondre à un environnement canadien de radiodiffusion en évolution

A. Le rapport du CRTC sur les incidences des changements technologiques sur la radiodiffusion canadienne

Dans une ère de changements technologiques rapides, les industries canadiennes de la radiodiffusion et de la culture font face à de nombreux défis. Mais, elles disposent aussi de nombreuses possibilités en ce qui concerne l'utilisation des technologies en évolution et les moyens d'attirer les auditoires. Elles doivent également s'assurer que les Canadiens et les Canadiennes ont accès aux choix et aux services qu'ils demandent. En réponse à une demande du gouvernement (en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la radiodiffusion*), de soumettre un rapport sur les incidences des changements technologiques sur l'ensemble de la radiodiffusion canadienne, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a présenté, le 14 décembre 2006, un rapport intitulé *L'environnement futur du système canadien de radiodiffusion*. (Pour consulter ce rapport, voir <http://www.crtc.gc.ca/frn/publications/reports/broadcast/rep061214.pdf>).

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Le rapport de 150 pages du CRTC qu'il a soumis en 2006 présentait une synthèse factuelle des recherches et des commentaires du public et des intervenants du domaine de la radiodiffusion. On y abordait les questions de l'évolution des technologies audiovisuelles, l'usage qu'en fait la population canadienne, ainsi que l'incidence des nouvelles plateformes et technologies sur le système canadien de radiodiffusion. Ce rapport devait servir d'analyse de l'environnement afin d'éclairer les décisions en matière de politique de la radiodiffusion en ce qui concerne l'avenir du système de radiodiffusion est appelé à évoluer.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été obtenus. Certaines mesures ont été prises afin de garantir que le système canadien de radiodiffusion demeure d'actualité dans l'environnement numérique. En octobre 2007, en appui au contenu canadien diffusé dans le nouvel environnement numérique, le gouvernement a demandé un réexamen de la

décision du CRTC visant à modifier la licence d'*Avis de recherche*, un service dont la distribution obligatoire sur une base numérique a été approuvée.

En novembre 2007, la ministre a formulé de nouvelles priorités en matière de politique sur la radiodiffusion. Les nouvelles priorités sont : nous appuyer davantage sur la compétition et les forces du marché, tout en demeurant prêts à intervenir lorsque le marché ne réussit pas à présenter des émissions canadiennes de qualité; profiter de toutes les possibilités qui nous sont offertes de mettre en valeur et de promouvoir les succès canadiens dans le monde entier; soutenir l'atteinte des objectifs de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui reconnaissent que la culture, dont la radiodiffusion, est un bien public; améliorer la coordination du travail d'Industrie Canada, du ministère du Patrimoine canadien et du CRTC; assurer le financement à long terme de la production d'émissions à contenu canadien.

En février 2008, afin de ne priver le gouvernement d'aucune option menant à la réforme du Fonds canadien de télévision (FCT), la gouverneure en conseil a ordonné au CRTC de publier un rapport visant à fournir des recommandations sur le FCT à la ministre du Patrimoine canadien.

B. Stabilisation de l'appui à la production de contenu canadien

Le FCT verse des fonds autant publics que privés au secteur de la production afin de favoriser la création et la diffusion, aux heures de grande écoute, d'émissions de télévision canadiennes de haute qualité et d'un intérêt culturel manifeste dans les deux langues officielles et de créer des auditoires pour ces émissions. Les revenus annuels du FCT ont deux sources : les distributeurs par câble et par satellite et le gouvernement fédéral. L'objectif du gouvernement est de s'assurer de la durabilité à long terme de la production de contenu canadien. (Pour plus de renseignements sur ce rapport, voir :

<http://www.pch.gc.ca/pgm/fct-ctf/index-fra.cfm>)

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

On mesurera la production d'émissions d'excellente qualité et typiquement canadiennes en comptabilisant le nombre d'heures de diffusion de nouvelles émissions canadiennes créées et produites grâce à l'appui du FCT et le nombre et la nature des prix et des critiques élogieuses reçus par les productions appuyées par le Fonds. Le FCT devra également rendre compte du succès remporté auprès du public canadien par les productions qu'il a appuyées, selon la langue et le genre de production.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été obtenus. En 2007-2008, le FCT a investi plus de 252 millions de dollars dans des productions canadiennes qui ont donné lieu à plus de 2 000 heures d'émissions de télévision canadiennes. Les productions appuyées par le FCT ont donné lieu à des activités économiques représentant 869 millions de dollars (soit un ratio de 2.4:1) et garanti l'offre d'un éventail d'émissions canadiennes aux heures de grande écoute. Par ailleurs, le gouvernement a joué un rôle de premier plan en

demandant, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la radiodiffusion*, que le CRTC publie un rapport contenant des recommandations au sujet du FCT.

Initiative clé n° 2 : La réponse au plan *Vers l'excellence*

Le Ministère, par l'entremise de Sport Canada, a créé de solides partenariats avec la collectivité sportive et les gouvernements en vue de réaliser les objectifs de la Politique canadienne du sport. Après l'annonce de l'attribution des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, le milieu canadien des sports d'hiver a conçu un plan dont l'objectif consiste à viser une première place pour le Canada aux Jeux olympiques de 2010 et une place parmi les trois premiers pays aux Jeux paralympiques de 2010. On a mis sur pied l'initiative « À nous le podium! » pour concrétiser cette vision. Inspiré par le succès remporté par cette initiative, le milieu des sports d'été s'est concerté pour mettre au point un plan intitulé *Vers l'excellence* qui exprime une vision commune des objectifs du Canada pour les prochains Jeux olympiques et paralympiques d'été. Dans sa réponse au plan *Vers l'excellence*, le Ministère s'intéresse au secteur du système sportif qui vise l'obtention de médailles aux Jeux olympiques et paralympiques d'été. Ce résultat est essentiel pour asseoir la réputation du Canada comme chef de file en matière de sport. L'élément principal de cette initiative consiste à investir davantage dans les athlètes et les sports qui sont le plus en mesure de remporter des médailles. Pour plus de renseignements, voir le site : <http://www.pch.gc.ca/pgm/sc/init/podm-fra.cfm>)

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Le principal objectif de ces efforts est que les athlètes canadiens se retrouvent régulièrement sur le podium aux prochains Jeux olympiques et paralympiques et aux championnats du monde.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été partiellement obtenus. Vingt sports olympiques et douze jeux paralympiques ont bénéficié d'un financement pour l'excellence sportive en vue des Jeux de 2008. L'évaluation prévue pour novembre 2008 permettra de dresser une liste à jour des sports visés pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2012. Étant donné qu'un poste de financement pour l'excellence dans les sports d'été a été annoncé dans le Budget 2008, les partenaires financiers du programme *Vers l'excellence* (Sport Canada, le Comité olympique canadien et le Comité paralympique canadien) espèrent avoir défini les objectifs des sports olympiques et paralympiques d'été d'ici l'automne 2008.

L'amélioration du niveau et de l'efficacité des services offerts aux centres canadiens multisports est en cours. La détermination des besoins en matière d'entraîneurs professionnels et le financement des postes nécessaires dans chaque sport sont également en cours. Des améliorations seront également apportées à cet égard grâce aux fonds annoncés dans le Budget 2008.

Sport Canada a pris des mesures pour améliorer la performance des athlètes canadiens aux plus hauts niveaux de compétition. Dans les sports d'été, le Canada s'est classé au

19e rang mondial avec 53 médailles de 2004 à 2007. De 2003 à 2006, nous avons remporté 63 médailles pour occuper également le 19e rang au cours de la période¹⁵.

Initiative clé n° 3 : La Politique fédérale concernant l'accueil de manifestations sportives internationales

Le Ministère, par l'entremise de Sport Canada, travaille à la mise en œuvre d'une approche stratégique pour la mise en candidature de villes canadiennes et l'accueil de manifestations sportives internationales au Canada. L'accueil de ces manifestations comporte des avantages importants pour le Canada en ce qui concerne le développement du sport ainsi que sur les plans social, culturel, économique et communautaire. Le Ministère reconnaît que, en collaborant avec les intervenants et en exerçant un leadership stratégique, Sport Canada est bien placé pour renforcer le système sportif et optimiser les avantages liés à l'accueil de manifestations sportives sur les plans sportif, social, culturel, communautaire et économique. Pour obtenir plus de renseignements, voir le site :

<http://www.pch.gc.ca/pgm/sc/pol/index-eng.cfm>

<http://www.pch.gc.ca/pc-ch/sujct/sport/prog/index-eng.cfm>

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Sport Canada devra d'abord mettre l'accent sur la mise en œuvre d'une politique nationale d'accueil. Une fois cette politique mise en place, Sport Canada créera un secrétariat du groupe de coordination des manifestations sportives internationales qui sera chargé de mettre en œuvre une approche planifiée et concertée pour les mises en candidature et l'accueil de Jeux au Canada. Cela entraînera de meilleures incidences sur le développement du sport et optimisera les avantages liés à l'accueil de manifestations sportives internationales au Canada.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été partiellement obtenus. Une nouvelle politique de l'accueil est entrée en vigueur le 1er janvier 2008, et d'autres fonds ont été réservés. D'ici 2011-2012, ces fonds atteindront 13,9 millions de dollars par année en contributions pour l'accueil de manifestations sportives internationales au Canada.

La nouvelle politique d'accueil a été mise en œuvre, et le secrétariat du groupe de coordination des manifestations sportives internationales a été créé. Ces activités se poursuivront en 2008-2009.

¹⁵ Données tirées de la publication de Sport Canada intitulée *Indice annuel du classement olympique des nations*. L'Indice regroupe les résultats obtenus par chaque pays aux Jeux olympiques et aux championnats du monde sur une période de quatre ans. Il est publié tous les ans, à la fin de chaque année civile, une fois terminés tous les Jeux et championnats de l'année. Les résultats sont ajoutés aux résultats des trois années précédentes pour produire des données globales sur quatre ans. Pour les sports d'été, cela représente environ un millier de manifestations sur quatre ans. Pour les sports d'hiver, cela en représente près de 300.

Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel

La vie culturelle dépend de l'existence d'un réseau complexe d'établissements, d'organismes sans but lucratif, d'entreprises, de bénévoles, de professionnels et de publics. Ce réseau est à la fois résilient – qualité qu'il tire d'une réserve considérable de dévouement, d'expérience et de talent – et fragile, car certains maillons essentiels de la chaîne sont vulnérables aux tendances des investissements, aux lacunes du marché, à la concurrence étrangère, aux changements technologiques, aux contraintes du marché du travail, ainsi qu'aux règles et accords commerciaux internationaux. Partie intégrante du réseau, le ministère du Patrimoine canadien favorise la stabilité de nombreux organismes, des industries culturelles et des entrepreneurs de ces industries, des spectacles artistiques et des performances des athlètes qui composent ce riche écosystème. Pour ce faire, le Ministère les aide à améliorer leur capacité d'attirer des investissements, de protéger le droit d'auteur, de présenter des œuvres aux auditoires canadiens, de saisir les occasions qui se présentent sur la scène internationale et de former des partenariats solides.

Cette activité de programme permet de dynamiser un secteur culturel et un secteur sportif où l'expression culturelle et la participation des Canadiens et des Canadiennes à la culture peuvent se développer et conserver leur valeur au Canada comme à l'étranger.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Dépenses autorisées	Dépenses réelles
217,2	259,2	245,5

Ressources humaines (ETP)

Prévues	Autorisations totales	Réelles
598	620	571

Initiative clé n° 4 : La Politique canadienne du long métrage

En 2000, le ministère du Patrimoine canadien s'est doté d'une politique visant à appuyer les longs métrages canadiens, intitulée *Du scénario à l'écran*. Une récente évaluation indépendante de la Politique, un sondage d'opinion et le rapport du Comité permanent du patrimoine canadien sur l'industrie cinématographique concluent que la majorité des objectifs et des cibles de la Politique ont été atteints. Cependant, le succès des longs métrages canadiens est mitigé : les longs métrages de langue française ont connu du succès auprès du public, alors que les longs métrages de langue anglaise n'ont pas obtenu les mêmes résultats. Il est évident que les marchés des longs métrages de langue française et de langue anglaise font face à des réalités et des enjeux différents. Le Ministère continue de s'intéresser à ces questions au moyen de consultations.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

On dressera un plan visant à déterminer les facteurs qui font que les longs métrages de langue française connaissent un succès public différent de celui des longs métrages de langue anglaise et à intégrer les changements utiles à la politique pour les années à venir.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été partiellement obtenus. Nous avons dressé un plan d'action pour mettre en place des moyens efficaces de suivre et d'analyser les données relatives aux auditoires sur les marchés existants et émergents. Le Ministère a collaboré avec Téléfilm Canada et les entreprises intéressées pour examiner les objectifs de la Politique canadienne du long métrage en tenant compte des différences entre les marchés francophone et anglophone. La collaboration se poursuivra entre le Ministère et Téléfilm Canada au cours de l'année 2008-2009 pour préciser définitivement les nouveaux objectifs en matière d'auditoires.

Initiative clé n° 5 : Le renouvellement des institutions chargées de l'audiovisuel : Téléfilm Canada et l'Office national du film

Des études récentes, comme celle du Comité permanent du patrimoine canadien, ont donné lieu à des recommandations proposant que les mandats de Téléfilm Canada, de l'Office national du film (ONF) et d'autres organismes culturels fédéraux aient des objectifs communs mieux harmonisés et que leurs rôles et responsabilités soient délimités de façon plus précise.

Créé en 1967, Téléfilm Canada a pour mandat de favoriser et de promouvoir le développement du secteur canadien du long métrage. Les responsabilités de l'organisme ont progressivement été élargies pour englober la télévision et les nouveaux médias. Le mandat de l'ONF, tel qu'il est défini dans la *Loi sur le cinéma* adoptée en 1950, consiste à produire et à distribuer des films destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux étrangers.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Cette initiative se traduira par des propositions législatives établissant des structures de gouvernance et de reddition des comptes modernes et conférant les pouvoirs nécessaires pour répondre aux besoins du secteur canadien de l'audiovisuel au 21^e siècle.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été modifiés. L'examen et la modernisation de la loi pour le renouvellement des institutions chargées de l'audiovisuel de Téléfilm Canada et de l'Office national du film ont été reportés, en raison d'autres priorités et de considérations budgétaires.

Initiative clé n° 6 : La centralisation de la certification du contenu canadien

Un certain nombre de rapports, dont celui du Comité permanent du patrimoine canadien sur la radiodiffusion en 2003, demandaient au gouvernement fédéral de centraliser la procédure de certification du contenu canadien. Quatre partenaires fédéraux qui appuient le secteur de l'audiovisuel procèdent actuellement à l'évaluation du contenu canadien des productions en fonction de leurs responsabilités et programmes respectifs : le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC), le Fonds canadien de télévision (FCT), Téléfilm Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Le processus de centralisation est dirigé par le Conseil général, un groupe interministériel de représentants de la haute gestion du ministère du Patrimoine canadien, du CRTC, du FCT, de Téléfilm Canada et de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Le Ministère travaille avec ces partenaires afin de simplifier et d'améliorer la cohérence, la responsabilisation et la transparence de la procédure de certification du contenu canadien.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

La centralisation de la certification du contenu canadien permettra d'offrir aux producteurs canadiens un processus simplifié et plus harmonieux qui réduira le fardeau administratif des producteurs. La centralisation permettra aussi de prendre des décisions ayant trait à la certification, qui seront plus coordonnées et cohérentes à l'échelle fédérale et de mettre en place un processus de certification plus efficace.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été annulés. En 2007, après analyse des moyens de centraliser la certification du contenu canadien, nous avons conclu qu'il valait mieux ne pas donner suite au projet de centralisation (sous la direction du BCPAC) pour des raisons stratégiques et opérationnelles. Le projet proprement dit a été annulé, mais diverses mesures ont été prises pour promouvoir la simplification, l'harmonisation et l'échange des données, qui étaient les principaux objectifs du projet de centralisation. Il s'agissait notamment de créer un glossaire harmonisé des termes employés par le BCPAC, le CRTC, le FCT et Téléfilm et d'offrir les services du BCPAC sur Internet à

partir du printemps 2009. Le Conseil général est également en train d'examiner la faisabilité d'un plan de vérification à l'échelle du système.

Initiative clé n° 7 : Le Musée virtuel du Canada : Stratégies pour une plus grande participation

Depuis sa création en 2001, le Musée virtuel du Canada a collaboré avec des musées de tout le pays pour élaborer un contenu numérique important qui attire des millions de visiteurs virtuels canadiens et étrangers. En 2007-2008, compte tenu de l'évolution rapide d'Internet et des besoins des utilisateurs, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), qui gère le Musée virtuel du Canada, a effectué des recherches et mis au point des moyens d'introduire de nouveaux outils interactifs pour accroître la participation des visiteurs et améliorer l'accessibilité du Musée virtuel sur des plateformes comme les dispositifs sans fil et portatifs. Pour améliorer l'utilisation du contenu muséal dans des contextes d'apprentissage, on lancera un projet pilote destiné à enrichir le Centre d'apprentissage du Musée virtuel avec l'ajout d'outils et de contenu conçus précisément pour ce contexte. Pour obtenir plus de renseignements sur le Musée virtuel du Canada, voir le site : http://www.museevirtuel.ca/Francais/index_flash.html

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Ces initiatives permettront d'améliorer l'utilisation du Musée virtuel du Canada et de s'assurer qu'il soit plus accessible, tout en mettant un accent particulier sur les liens avec les jeunes en offrant du contenu formaté de façon amusante et facile à télécharger.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été obtenus. Les visiteurs canadiens et étrangers ont eu accès à une plus vaste sélection de contenus patrimoniaux numériques créés par des musées du Canada. Au total, 59 expositions en ligne et 103 sources d'apprentissage numériques ont été créées. Entre-temps, le site [museevirtuel.ca](http://www.museevirtuel.ca) a été consulté près de 13,3 millions de fois, un record annuel.

Le RCIP a pris des mesures pour renouveler en profondeur le site du Musée virtuel du Canada en y intégrant des normes et méthodes modernes. La nouvelle version sera lancée en 2009-2010. Grâce à l'initiative de recherche Agora utilisée comme point de départ, des instruments d'interaction et de collaboration ont été mis en place, puis évalués par plus de 200 enseignants et 80 jeunes. Nous avons circonscrit des possibilités d'amélioration et obtenu confirmation de l'utilité des instruments et des ressources. (Un commentaire parmi d'autres : « On trouve au même endroit un système wiki, un blog, la possibilité de clavarder, de voir des vidéos et de faire de l'apprentissage, c'est super! »).

Ces mesures garantissent aux Canadiens la possibilité d'avoir accès à un plus large éventail de produits patrimoniaux numériques répondant à leurs besoins.

Initiative clé n° 8 : Le Carrefour du savoir : Stratégies pour l'amélioration et la croissance

Le RCIP est un centre d'expertise national voué à l'excellence dans les domaines de l'élaboration, de la présentation et de la gestion de contenu patrimonial numérique. Environ 1 200 musées de partout au pays font partie du Réseau. En mai 2006, le RCIP lançait le Carrefour du savoir, un nouvel espace en ligne pour les professionnels et les bénévoles œuvrant dans les musées, qui utilisent des technologies de pointe pour soutenir l'apprentissage professionnel. Pour obtenir plus de renseignements sur le Carrefour du savoir, voir le site <http://www.chin.gc.ca>.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* de Patrimoine canadien)

Le contenu plus diversifié et les outils supplémentaires offerts par le Carrefour du savoir permettront aux spécialistes du patrimoine de faire de la recherche, de collaborer et de se perfectionner. En participant au Carrefour du savoir, ces spécialistes pourront profiter de cette expertise collective pour renforcer leurs capacités de gestion du contenu patrimonial numérique.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été obtenus. Le site Web du RCIP destiné aux spécialistes et aux bénévoles du secteur du patrimoine a été consulté plus de 4,4 millions de fois en 2007-2008. Au cours de cette période, le Carrefour du savoir a été consulté deux fois plus qu'auparavant, et il a multiplié les ressources qu'il offre pour faciliter la création, la présentation, la gestion et la préservation de produits patrimoniaux numériques.

Après avoir procédé à l'inventaire et à l'analyse des ressources actuelles en matière de perfectionnement des compétences, le RCIP a ajouté une série de produits complémentaires, très souvent en collaboration avec les membres de la collectivité vouée au patrimoine. Le nouveau contenu comprend des entrevues avec des spécialistes, sept présentations de comité et un cours en ligne sur les normes de numérisation, ainsi que des études de cas.

Pour favoriser l'interaction et les échanges, le RCIP a commencé à renouveler la conception de son site pour y intégrer les normes et méthodes les plus modernes (p. ex, les technologies de collaboration Web 2.0). Outre l'information accumulée grâce aux réactions des utilisateurs, le Réseau s'est concerté avec les parties intéressées en employant diverses techniques conçues pour mieux comprendre comment le contenu peut être le plus utile aux utilisateurs.

Initiative clé n° 9 : Les Jeux de 2010 : Initiative d'exploitation des occasions stratégiques

Cette initiative clé contribue aux activités de programme 1 et 7; on en rend compte dans le cadre de l'activité de programme 7 en tant qu'initiative clé no 29.

Initiative clé n° 10 : Le renforcement du secteur culturel à l'échelle internationale par l'augmentation des exportations culturelles

La responsabilité du Ministère à l'égard de la viabilité du secteur culturel comporte une participation active à l'application de la politique commerciale du Canada et à l'offre de soutien, de services et d'outils pour les marchés internationaux ciblés. Au moyen de l'approche à deux volets de la stratégie de commerce culturel du Ministère, le Canada cherche à préserver la souplesse des politiques culturelles nationales en ce qui touche les règles relatives au commerce et à l'investissement, et à aider les exportateurs canadiens de produits artistiques et culturels à avoir accès aux principaux marchés étrangers et à les conquérir. Le principal instrument par lequel le Ministère soutient les exportations culturelles demeure le programme de commerce culturel qui offre des services de développement du commerce international et de préparation à l'exportation et de l'aide aux industries canadiennes des arts et de la culture ainsi qu'aux associations du secteur.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Le Ministère participera à un certain nombre d'activités à l'appui de cette approche à deux volets, par l'entremise de ses travaux sur la politique du commerce culturel et la prestation de programmes et de services ayant trait au commerce culturel. Il continuera également à soutenir les exportateurs de produits artistiques et culturels par l'intermédiaire de son réseau de délégués commerciaux afin que les industries culturelles au Canada et à l'étranger puissent exploiter et favoriser au maximum les occasions commerciales sur les marchés établis des États-Unis et de l'Europe, tout en poursuivant leurs activités sur les nouveaux marchés ciblés comme l'Amérique du Sud et les pays en bordure du Pacifique. Par ailleurs, le Ministère continuera de participer aux foires culturelles, aux missions étrangères d'acheteurs et aux missions commerciales à l'étranger dans le cadre des activités du programme Routes commerciales.

Pour obtenir plus de renseignements sur les activités du Ministère à cet égard, voir les sites :

- Routes commerciales : <http://www.pch.gc.ca/pgm/route/pcrc-trcp/index-fra.cfm>
- Direction des politiques du commerce et de l'investissement (Patrimoine canadien) : <http://www.pch.gc.ca/pc-ch/sujct/inter/invest/index-fra.cfm>

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été partiellement obtenus. Nous avons apporté des changements importants à l'exécution du Programme de contributions de Routes commerciales, ce qui a permis d'améliorer et d'accélérer le traitement des demandes et de réduire le délai de réponse. Les clients ont ainsi été en mesure de mieux planifier leurs activités et organiser le financement de leurs projets. Ces réalisations supposaient la création de nouveaux instruments destinés à simplifier le traitement des demandes, la formation de comité de révision pour améliorer l'évaluation des projets et l'élaboration d'un nouveau modèle de rapport d'activité final qui permet de compiler et d'analyser les résultats.

Le programme de contributions et les services de développement de nouveaux marchés ont permis de soutenir 2 747 clients, permettant ainsi à des petites et moyennes entreprises culturelles canadiennes de faire affaire avec l'étranger.

Des plans de mesures commerciales internationales, comprenant des objectifs et des priorités, ont été élaborés par des groupes de travail et mis en œuvre pour aider les entreprises culturelles canadiennes à mieux circonscrire certains marchés dans le cadre de la promotion de leurs produits et services à l'étranger. Des plans d'action avec des stratégies appropriées ont été élaborés pour chacun des sous-secteurs culturels qui suivent : métiers d'art, design, cinéma et télévision, musique et enregistrement sonore, nouveaux médias, arts de la scène, édition et arts visuels.

La participation de Politiques et négociations commerciales à toutes sortes de mesures destinées à conclure des accords commerciaux bilatéraux et d'autres ententes au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) permettra de garantir la souplesse dont nous avons besoin pour élaborer des politiques culturelles canadiennes alignées sur nos obligations commerciales internationales et conformes à l'esprit de la Convention de l'UNESCO sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles.

L'actualisation de la stratégie relative au commerce culturel a été reportée au prochain exercice, parce qu'elle ne peut être entamée tant que nous n'aurons pas les résultats de l'enquête sur la satisfaction des clients et que le rapport final sur l'évaluation sommative du programme des Routes commerciales n'aura pas été remis.

Initiative clé n° 11 : La réforme du droit d'auteur

La protection du droit d'auteur est le pilier juridique pour favoriser la création et la diffusion des produits culturels. Les entreprises culturelles qui dépendent de la protection offerte par le droit d'auteur, par exemple dans les secteurs de la musique, du cinéma et des logiciels, contribuent de façon importante à la croissance et à l'économie du Canada. La *Loi sur le droit d'auteur* vise à maintenir l'équilibre, dans l'intérêt du public, entre la reconnaissance des droits des créateurs et des propriétaires d'œuvres, d'une part, et les besoins des utilisateurs, d'autre part. Le progrès technologique, l'élaboration de nouveaux modèles commerciaux et l'accès presque illimité aux œuvres de création ont soulevé de nouvelles questions relatives à la Loi. Pour obtenir plus de renseignements, voir le site

<http://www.pch.gc.ca/pc-ch/org/sectr/ac-ca/pda-cpb/qdn-wn/index-fra.cfm>

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

L'introduction de modifications législatives sera conçue pour garantir une protection adéquate du droit d'auteur et une indemnisation équitable des détenteurs des droits, et permettra au public d'avoir un accès en ligne satisfaisant aux œuvres, conformément aux normes internationales.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été obtenus. Dans le cadre du programme anti-piratage du gouvernement, le projet de loi C-59, présenté par le ministre de la Justice

de concert avec la ministre du Patrimoine canadien, a été adopté; il modifie le *Code criminel* pour interdire l'enregistrement non autorisé de films dans une salle de cinéma.

Un projet de loi modifiant la *Loi sur le droit d'auteur* a été élaboré, et le Parlement a été informé de la présentation prochaine d'un projet de loi. Il n'a cependant pas été présenté en 2007-2008, mais en juin 2008 (pour obtenir plus de renseignements, voir le site <http://www.pch.gc.ca/pc-ch/infoCntr/cdm-mc/index-fra.cfm?action=doc&DocIDCd=CR20080612>).

Nous avons produit des documents de recherche et rencontré les parties intéressées pour élaborer des perspectives stratégiques permettant de régler les problèmes actuels et de profiter des occasions qui se présentent dans le secteur culturel en raison de l'évolution des marchés, des progrès technologiques, des pressions internationales et des décisions judiciaires.

Initiative clé n° 12 : La mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est un instrument juridique international qui réaffirme le droit des pays de prendre des mesures pour protéger la culture tout en reconnaissant le caractère social et économique des biens et des services culturels. Elle a été adoptée par les États membres à la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005. En novembre 2005, le Canada est devenu le premier pays à déposer son instrument d'acceptation de la Convention à l'UNESCO. En date du 21 février 2007, 48 États avaient ratifié la Convention, qui est entrée en vigueur le 18 mars 2007.

(Pour obtenir plus de renseignements sur les activités du Ministère à l'appui de cette initiative, voir les sites <http://portal.unesco.org/culture> et <http://www.pch.gc.ca/pc-ch/infoCntr/cdm-mc/index-fra.cfm?action=doc&DocIDCd=CBO061819>).

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Le Ministère poursuivra ses démarches pour convaincre le plus grand nombre possible d'États membres de l'UNESCO de ratifier la Convention afin d'en assurer la représentativité géographique et le poids politique. Il aidera aussi, par ses activités, à positionner avantageusement le Canada en vue de la pleine participation de celui-ci aux organes de la Convention, notamment par l'élection du Canada au Comité intergouvernemental et sa contribution aux travaux du Comité. Le Ministère poursuivra aussi les discussions avec ses partenaires au pays au sujet de la mise en œuvre de la Convention au Canada.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été obtenus. De concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le ministère du Patrimoine canadien continue d'inciter le plus grand nombre possible de pays à ratifier la Convention, qui est entrée en vigueur le 18 mars 2007. Au 31 mars 2008, 80 pays de cinq continents étaient parties à la Convention.

Le Canada continue de promouvoir la ratification, dans les plus brefs délais et par le plus grand nombre de pays possible, en travaillant sur le plan bilatéral et dans le cadre de toutes sortes de tribunes internationales, dont l'Organisation des États américains, l'Organisation internationale de la francophonie, le Réseau international sur la politique culturelle et l'UNESCO.

Le Canada a été élu au Comité intergouvernemental de la Convention de l'UNESCO et en assure actuellement la présidence. Le Comité a pour mandat de veiller à la mise en œuvre de la Convention. Le Canada a été l'hôte de la première séance du Comité à Ottawa, du 10 au 13 décembre 2007. Au cours de cette séance, le Canada a collaboré étroitement avec d'autres pays membres pour élaborer des lignes directrices opérationnelles pour la mise en œuvre et l'application des dispositions de la Convention.

Le ministère du Patrimoine canadien continue de discuter avec les parties intéressées à l'échelle internationale des efforts du Canada pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention. Conformément à l'accord Canada-Québec sur l'UNESCO, le Ministère collabore régulièrement avec le Québec, ainsi qu'avec d'autres provinces et territoires dans le cadre de tribunes existantes. Le Ministère est également en contact avec des organismes de la société civile canadienne et des organisations non gouvernementales.

En décembre 2007, la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et ministre de la Francophonie a annoncé une contribution de 500 000 dollars pour 2008-2009 à l'intention du Fonds international pour la diversité culturelle, créé en vertu de la Convention.

Initiative clé n° 13 : Le cadre de coproduction audiovisuelle internationale

Les producteurs canadiens du domaine de l'audiovisuel fonctionnent au sein du secteur international de la production audiovisuelle pour financer et vendre leurs productions. Étant donné l'importance des coproductions audiovisuelles internationales pour la réalisation des objectifs du Canada dans ce secteur, la demande continue de pays qui désirent conclure des ententes avec le Canada et les changements survenus dans les approches et pratiques d'autres pays (notamment dans l'Union européenne) en matière de coproduction, on a entrepris un examen du cadre.

L'examen vise à faire le point sur les objectifs en matière de coproduction et de veiller à ce qu'ils s'harmonisent bien avec les autres politiques et programmes du gouvernement fédéral en matière d'audiovisuel ainsi qu'avec les objectifs globaux du gouvernement.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

L'examen donnera lieu, au fil du temps, à l'élaboration d'objectifs plus clairs pour les coproductions officielles entre le Canada et les partenaires étrangers, de critères de sélection des nouveaux partenaires et d'un cadre intégré de mesure du rendement.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007–2008 ont été partiellement obtenus. Le travail d'élaboration d'une politique sur les coproductions audiovisuelles internationales a été presque achevé cette année et il devrait l'être entièrement en 2008-2009. Des discussions avec les entreprises du secteur seront entamées en 2008-2009 et se poursuivront en 2009-2010.

Activité de programme 3 : Préservation du patrimoine canadien

Les Canadiens et Canadiennes veulent que leurs récits et leur histoire soient préservés pour les générations à venir. Le ministère du Patrimoine canadien joue un rôle de premier plan dans la préservation et l'accessibilité de nos œuvres et de nos pratiques culturelles, y compris les œuvres cinématographiques et musicales, les langues et les récits autochtones, les archives et les artefacts culturels nationaux. Le but ultime de cette activité de programme est de préserver le patrimoine diversifié du Canada.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Dépenses autorisées	Dépenses réelles
43,0	42,0	43,8

Ressources humaines (ETP)

Prévues	Autorisations totales	Réelles
216	226	216

Initiative clé n° 14 : Les musées du Canada

Dans les grandes comme dans les petites collectivités, les musées et les services d'archives canadiens servent à protéger, à préserver et à mettre en valeur le patrimoine pour la génération présente et les générations à venir. La responsabilité première du gouvernement du Canada est de s'assurer que les musées nationaux ainsi que Bibliothèque et Archives Canada sont capables de jouer le rôle qui leur est dévolu.

D'autres musées des quatre coins du pays traduisent l'histoire des régions et des collectivités qui composent le tissu social de notre pays. Le gouvernement du Canada appuie ces musées de plusieurs façons : en communiquant les résultats des recherches faites par ses deux centres nationaux d'excellence, l'ICC et le RCIP, ainsi que l'expertise acquise par ces centres, en couvrant les frais des expositions itinérantes, en encourageant le don d'objets remarquables grâce à des incitatifs fiscaux et en leur accordant un soutien par l'entremise du Programme d'aide aux musées.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Le résultat prévu est l'amélioration dès maintenant et à l'avenir de l'accès au patrimoine canadien, dans toute sa richesse et sa diversité. L'un des principaux résultats prévus pour 2007-2008 est une définition plus claire du rôle du gouvernement fédéral pour atteindre cet objectif. Les jalons visés pour 2007-2008 sont les suivants : concevoir une vision fédérale renouvelée pour les musées au 21^e siècle et élaborer des critères pour déterminer les collections d'importance nationale.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été obtenus. La première priorité était les musées nationaux. En annonçant, en avril 2007, que le futur Musée canadien des droits de la personne deviendrait un musée national, le gouvernement a inauguré une nouvelle vision des musées nationaux. Cette nouvelle vision s'enracine dans deux principes : des institutions culturelles canadiennes peuvent être créées partout au pays, et les activités de ces institutions peuvent être améliorées grâce à la collaboration entre le secteur public et le secteur privé. Le Musée canadien des droits de la personne est le premier musée national installé en dehors de la région de la capitale nationale. Il bénéficiera de contributions importantes du secteur privé, de l'administration provinciale du Manitoba et de la ville de Winnipeg. La loi créant le Musée en vertu de la Loi sur les musées a reçu la sanction royale le 13 mars 2008. Le comité consultatif créé pour recommander des mesures de planification a présenté son rapport à la ministre du Patrimoine canadien le 31 mars (voir le site <http://www.pch.gc.ca/pc-ch/consltn/dp-hr/index-fra.cfm>).

En novembre 2007, le gouvernement a demandé des propositions pour installer le Musée du portrait du Canada dans l'une de neuf grandes villes du Canada. La procédure vise à inciter le secteur privé à faire sa part, financièrement et techniquement, pour que le Musée soit plus largement accessible aux Canadiens.

Compte tenu de l'importance accordée aux musées nationaux, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du Budget 2008, un réinvestissement dans les musées nationaux actuels pour alléger les pressions en matière de fonctionnement et d'infrastructure. Le texte du Budget précise que ces réinvestissements « contribu[eront] ainsi à améliorer les institutions culturelles canadiennes ».

Les musées de petite et moyenne envergure prennent également plus d'importance dans le pays grâce à un nouvel investissement de 5 millions de dollars dans les stages d'été pour les jeunes, proposés dans le cadre du programme Jeunesse Canada au travail dans les établissements du patrimoine. Plus de 850 occasions supplémentaires ont ainsi été créées pour les jeunes de compléter leur éducation et de contribuer au travail considérable de ces musées.

La *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* prévoit les critères généraux permettant de reconnaître les objets et collections « d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale ». En 2007-2008, appuyée par le Ministère, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels a entamé un examen de ses lignes directrices d'interprétation de ces critères. L'examen permettra de clarifier les exigences applicables aux institutions. Il permettra également d'améliorer le processus

décisionnel de la Commission concernant les certifications fiscales des dons et des ventes de biens d'intérêt culturel exceptionnel et les appels de permis d'exportation refusés.

Initiative clé n° 15 : Renforcer la protection du patrimoine culturel par l'entremise de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*

Par la mise en œuvre de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, le Programme des biens culturels mobiliers (PBCM) garantit que les biens patrimoniaux d'importance nationale sont préservés dans des collections publiques et sont accessibles au public. En réglementant l'exportation au moyen de permis, le PBCM protège les biens d'importance culturelle au Canada et respecte les obligations du Canada découlant des traités dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite de biens culturels. Le Programme fournit aussi des subventions pour aider des établissements désignés à acquérir des biens culturels importants qui sont menacés d'exportation ou sont offerts sur les marchés internationaux. Il offre également des incitatifs fiscaux pour encourager le don et la vente de biens culturels à des établissements désignés.

(Pour obtenir plus de renseignements sur le PBCM, voir le site <http://www.pch.gc.ca/pgm/bcm-mcp/index-fra.cfm>).

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Le résultat prévu pour cette initiative est de moderniser la *Loi*, de créer un outil plus efficace pour préserver le patrimoine culturel du Canada et d'aider les pays qui ont à déplorer la perte de leur patrimoine à cause du trafic illicite de biens culturels.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été partiellement obtenus. Les responsables du PBCM ont élaboré des documents de formation et de référence pour les exportateurs et les importateurs afin d'éliminer des délais inutiles. Par exemple, ils ont mis à jour le manuel de délivrance de permis distribué aux agents de l'Agence des services frontaliers du Canada, et on a rédigé une feuille d'information pour les examinateurs spécialisés. Pour ce qui est des enquêtes sur les possibilités d'infractions à la réglementation de l'importation de biens culturels, les responsables du Programme ont créé une liste de contrôle pour l'action en recouvrement afin de vérifier les renseignements et les preuves permettant de vérifier rapidement ces infractions.

L'étape de consultation du public et des parties intéressées dans le cadre de l'examen de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* est à peu près terminée. Il s'agissait d'une consultation sur Internet doublée de discussions collectives avec les parties intéressées. Les consultations seront terminées en 2008-2009.

Les mesures législatives visant à protéger le patrimoine exceptionnel ont fait leurs preuves comme l'attestent les mesures prises en 2007-2008. En appliquant les stimulants fiscaux destinés à encourager le don ou la vente de produits patrimoniaux exceptionnels à des institutions publiques, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels a traité environ 850 demandes qui ont mené à la certification de plus de

11 000 objets, pour une valeur marchande totale de 171 millions de dollars passée de collections privées à des collections publiques. La ministre du Patrimoine canadien a accordé 15 subventions s'élevant au total à 1,7 million de dollars pour aider des institutions à acheter des objets exceptionnels menacés d'exportation ou mis à la disposition d'acheteurs étrangers. Environ 350 permis d'exportation de biens culturels ont été délivrés, et 39 nouveaux cas d'importation illégale potentielle ont été relevés.

Initiative clé n° 16 : L'Institut canadien de conservation : Nouvelles approches pour la prestation de services
--

L'Institut canadien de conservation (ICC) est un centre d'excellence national voué à la préservation, qui soutient le milieu du patrimoine en protégeant des collections patrimoniales du Canada pour que les générations actuelles et à venir puissent y avoir accès. Cette mission est accomplie au moyen d'activités de recherche et développement dans le domaine de la conservation, de services d'experts et de la diffusion de connaissances (formation et publications). L'ICC contribue aussi aux activités du Ministère et du gouvernement du Canada sur la scène mondiale dans le cadre de projets de recherche internationaux réalisés en collaboration, de symposiums techniques et de publications dans des revues scientifiques.

Maintenant que les rénovations de son édifice principal sont terminées, l'ICC reprendra ses projets de recherche et développement ainsi que ses services de traitement et d'analyse scientifiques interrompus pendant les travaux. Son axe de gestion portera sur la transparence et la responsabilisation ainsi que sur la promotion de mesures de prestation de services plus efficaces. L'Institut mettra aussi plus d'information sur son site, améliorera les communications avec les clients et lancera un portail pour les cyberservices.

(Pour obtenir plus de renseignements sur les services offerts par l'ICC, voir les sites <http://www.cci-icc.gc.ca> et <http://www.preservation.gc.ca>.)

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Cette initiative visait principalement à s'assurer que le milieu du patrimoine, au Canada et à l'étranger, ait accès aux services de recherche, aux publications, à l'expertise et aux services de formation de l'ICC en matière de préservation du patrimoine culturel matériel. Le rendement de l'ICC sera évalué au moyen de mesures telles que le nombre de personnes formées et le pourcentage de clients qui ont fait part de leur satisfaction à l'égard de l'expertise et des possibilités de formation par l'intermédiaire des sondages auprès des clients.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été obtenus. Les laboratoires sont fonctionnels et conformes à toutes les normes de santé et de sécurité professionnelles. Le portail de services électroniques, ouvert le 4 avril 2007, a permis de mettre en œuvre le cadre de service complet élaboré en 2006-2007, et de donner ainsi plus facilement accès aux services de l'ICC. On dénombre 753 clients canadiens inscrits aux services électroniques (voir le site http://www.cci-icc.gc.ca/services/index_f.aspx).

Les organismes voués au patrimoine et organisations professionnelles inscrits au système de diffusion électronique sont au nombre de 5 283, et les Notes de l'ICC ont été consultées 14 324 fois au sujet du soin de collection (voir le site http://www.cci-icc.gc.ca/publications/index_f.aspx).

Quatre-vingt quinze pour cent des 385 participants au *Symposium 2007 : Préserver le patrimoine autochtone : Approches techniques et traditionnelles* ont déclaré que le contenu de la conférence (information et stratégies concernant la préservation du patrimoine autochtone) a répondu à leurs attentes. Trente-huit pour cent des participants et 50 p. 100 des conférenciers étaient autochtones.

L'ICC a accueilli six stagiaires professionnels et un boursier postdoctoral et a lancé le programme de stage non rémunéré. Le premier groupe de stagiaires non rémunérés est attendu en septembre 2008.

Un nouveau bulletin technique de l'Institut a été publié, et huit articles rédigés par cinq membres du personnel ont été publiés dans des revues scientifiques.

Initiative clé n° 17 : Les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis

De nos jours, les Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada parlent plus de 50 langues, mais seulement trois de ces langues (le cri, l'ojibwa et l'inuktitut) sont considérées viables et relativement peu menacées de disparaître à court terme. Les autres langues ont atteint divers stades de déclin. La première étape à franchir pour préserver les langues menacées est d'aider les collectivités à enregistrer des personnes qui parlent encore leur langue, et à recueillir et archiver de l'information sur les langues qui sont le plus menacées de disparaître. De plus, le ministère du Patrimoine canadien collabore avec les Premières nations, les Inuits et les Métis pour les aider à concevoir des approches à plus long terme pour préserver leurs langues, notamment en élaborant des cadres et des outils permettant de suivre l'évolution de ces langues en termes de viabilité.

Pour obtenir plus de renseignements sur les programmes autochtones, voir le site <http://www.pch.gc.ca/pgm/pa-app/index-fra.cfm>

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* de Patrimoine canadien)

Le résultat prévu de cette initiative sera l'élaboration, de concert avec les Autochtones du Canada, d'une approche réaliste et efficace pour préserver les langues autochtones.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été partiellement obtenus. Au Ministère, nous avons commencé l'élaboration d'une approche efficace pour préserver les langues autochtones à l'appui des principaux organismes autochtones pour mener des consultations nationales avec leur collectivité respective et pour élaborer des plans linguistiques stratégiques à long terme. Le plan linguistique stratégique des Premières nations a été élaboré. Les plans stratégiques des Inuits et des Métis sont presque terminés. En 2008-2009, tous les plans seront terminés, et ils serviront à cerner une approche horizontale fédérale. La personne-ressource du Secrétariat de la Commission de vérité et

de réconciliation continue d'utiliser ses recherches, les témoignages et les rapports afin de cerner une telle approche. Des discussions initiales avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et Santé Canada ont permis d'établir le fondement d'une réflexion fédérale coordonnée des stratégies linguistiques dans les réserves et dans les villes.

Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada

En plus de contribuer au processus de création, la participation à la vie culturelle du Canada peut se faire de diverses façons : lire, voir des expositions ou des spectacles, apprendre par l'intermédiaire d'Internet, écouter la radio, voir des films ou regarder la télévision, visiter des sites patrimoniaux, etc. Le ministère du Patrimoine canadien aide à réunir les conditions propices à un accès élargi aux divers modes d'échange culturel et à une participation accrue à ces échanges. Le Ministère veut donner aux gens et aux communautés la possibilité de vivre une vaste gamme d'expériences culturelles, en relevant les défis que posent notamment la distance, la taille de la communauté, la langue et la diversité ethnoculturelle. Les principaux moyens d'inciter les Canadiens et Canadiennes à participer à la culture sont les activités artistiques, les médias de masse, ainsi que les sites et les événements patrimoniaux.

Les efforts du Ministère à cet égard produiront un résultat important : les Canadiens et Canadiennes peuvent participer à toute une série d'expériences culturelles canadiennes.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Dépenses autorisées	Dépenses réelles
185,4	190,5	167,3

Ressources humaines (ETP)

Prévues	Autorisations totales	Réelles
381	396	416

Initiative clé n° 18 : La politique sur les périodiques canadiens

Le ministère du Patrimoine canadien appuie la création et la diffusion de magazines, de périodiques et de journaux communautaires canadiens par l'entremise des divers programmes et des diverses politiques, notamment le Fonds du Canada pour les magazines (FCM) et le Programme d'aide aux publications (PAP). La Société canadienne des postes, une société d'État, participe également au financement et à l'administration du PAP.

Bien que les résultats des récentes évaluations du PAP et du FCM soient positifs, un examen des mesures de financement du gouvernement fédéral est nécessaire, compte

tenu, notamment, de l'évolution du contexte commercial dans lequel est exploitée l'industrie des périodiques, de l'augmentation constante des coûts de distribution et des questions au sujet du rôle futur de la Société canadienne des postes dans le PAP.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

L'examen que le Ministère a fait de son cadre d'appui aux périodiques canadiens devait donner lieu à des changements qui garantiraient que les programmes demeurent pertinents, et que leur financement soit ciblé le plus efficacement possible. Certains de ces changements tiendraient compte des défis que l'industrie doit relever pour créer un contenu et en assurer la distribution, ainsi que du partenariat avec la Société canadienne des postes.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont partiellement été atteints. Des consultations publiques ont été entamées; on a, entre autres, proposé un nouveau concept de programme, un document de discussion détaillé et des questions clés à examiner. Des documents ont été affichés sur la page de consultations publiques du site Web du Ministère. Des tables rondes avec différents intervenants se sont tenues à Vancouver, à Calgary, à Winnipeg, à Montréal, à Toronto et à Halifax, en février et en mars. (Pour obtenir plus d'information, voir le site <http://www.pch.gc.ca/pc-ch/consltn/rfppi/index-fra.cfm>)

On a pratiquement terminé l'étape de la consultation des intervenants en 2007-2008; l'échéance des présentations était en avril 2008. L'analyse des commentaires se fera en 2008-2009.

Initiative clé 19 : Le contenu canadien en ligne

Depuis 2001, la stratégie sur la Culture canadienne en ligne (CCE) est un instrument de première importance pour veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes aient accès à un contenu culturel canadien, en français comme en anglais, par l'entremise d'Internet et, de plus en plus, par d'autres modes de communication comme les téléphones cellulaires et les lecteurs MP3. L'examen de la stratégie sur la CCE, qui a pris fin en 2006, fait suite à l'évaluation du Fonds des nouveaux médias du Canada (FNMC), le programme d'appui au secteur des nouveaux médias. L'examen est suivi d'une évaluation de l'ensemble de la stratégie. (Pour obtenir plus d'information sur la stratégie relative à la CCE et au FNMC, consultez les sites <http://www.pch.gc.ca/pcce-ccop/> et http://www.telefilm.gc.ca/03/311.asp?lang=fr&fond_id=3).

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Le but de cette initiative est d'examiner la stratégie relative à la CCE pour pouvoir clarifier le rôle du gouvernement fédéral à l'égard de l'industrie des médias interactifs, et

de déterminer les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs fédéraux, pour ensuite porter les résultats obtenus à l'attention du gouvernement d'ici à la fin de mars 2008.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été atteints en partie. En 2007, à la suite de son évaluation, le FNMC a été renouvelé pour deux ans avec des modifications visant à améliorer son efficacité et son efficacité. Dans le cadre des activités continues d'élaboration de politiques de la CCE, le Ministère, avec le concours de Téléfilm Canada, a organisé des rencontres avec des groupes témoins d'intervenants en vue de discuter des défis et des possibilités pour l'industrie des médias interactifs numériques.

En 2007-2008, les initiatives de recherche et développement financées ont permis de réunir 60 organismes de recherche et entreprises de médias interactifs en vue de l'élaboration de 35 outils numériques culturels novateurs.

La stratégie relative à la CCE a continué de favoriser une présence canadienne en ligne, en attribuant plus de 51,1 millions de dollars à 293 projets offrant un choix diversifié de contenu culturel numérique. Un large éventail de projets a permis de rejoindre des auditoires de tailles variées, allant de projets communautaires à des projets de plus grande envergure comme le site Archives de Radio-Canada/CBC, qui a été consulté 3,9 millions de fois en une année. Le Musée virtuel du Canada continue d'être une destination populaire, avec près de 13,3 millions de visites en 2007-2008.

Initiative clé 20 : Les expositions et les collections

Cette activité appuie les organismes voués au patrimoine pour la préservation, la collecte et la présentation de divers éléments du patrimoine canadien, ce qui favorise la participation du public, qui bénéficie d'un meilleur accès aux expositions et de la possibilité de mieux comprendre ses origines. Le Programme d'aide aux musées (PAM) offre un appui sous forme de subventions et de contributions versées à des établissements voués au patrimoine qui peuvent ainsi monter des expositions, renforcer la gestion des collections et préserver et présenter le patrimoine culturel autochtone. Le Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada élargit l'accès des Canadiens et des Canadiennes à des biens patrimoniaux canadiens et internationaux en permettant au gouvernement du Canada d'assumer le risque financier associé à la perte ou à l'endommagement d'œuvres dans le cadre d'expositions itinérantes importantes.

(Pour obtenir de l'information supplémentaire sur le Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada, se rendre à l'adresse <http://www.pch.gc.ca/pgm/pei-trx/index-fra.cfm>, et pour le Programme d'aide aux musées (PAM), à l'adresse <http://www.pch.gc.ca/pgm/pam-map/index-fra.cfm>.)

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Le principal résultat de cette activité est d'améliorer l'accès au patrimoine canadien et international. Parmi les autres résultats prévus se retrouvent la production et la circulation au pays d'expositions itinérantes et du matériel d'interprétation qui y est associé; des projets visant à assurer la préservation et la présentation du patrimoine culturel

autochtone; l'adoption accrue de saines politiques et pratiques professionnelles par les musées; et un plus grand nombre de ressources ou de services offerts à différents musées par des organismes de services dans le domaine du patrimoine.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été atteints. En 2007-2008, le PAM a permis d'accorder 6 millions de dollars aux établissements du patrimoine. Ces fonds ont permis d'appuyer 62 projets de production d'expositions itinérantes nationales et 22 projets visant à accueillir des expositions créées par d'autres établissements; 21 projets pour la préservation et la présentation du patrimoine autochtone, et 70 projets dont l'objet était d'enrichir les connaissances, les compétences et les pratiques professionnelles.

En 2007-2008, quelque 1 650 étudiants et stagiaires diplômés ont trouvé du travail au sein d'établissements voués au patrimoine grâce au programme Jeunesse Canada au travail (JCT). Grâce à un investissement supplémentaire de 5 millions de dollars pour soutenir des stages d'été dans des musées de petite et de moyenne taille, le programme a été en mesure de créer cette année 857 emplois d'été de plus qu'au cours de l'exercice précédent, ce qui a plus que doublé le nombre d'emplois pour les jeunes Canadiens dans ce domaine.

En 2007-2008, les organisateurs de 10 expositions qui ont été présentées au public canadien ont reçu une indemnité dans le cadre du Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada (PIEIC). Ces expositions ont été présentées à 13 endroits. L'indemnisation a permis aux galeries d'art et aux musées canadiens de réaliser des économies de près de 4 millions de dollars en frais d'assurance. Un instrument d'enquête post-exposition, qui permet notamment d'enregistrer le nombre de visiteurs, a été mis en place au cours de l'année. Les statistiques de fréquentation seront disponibles et publiées en 2009-2010.

En février 2007, le Comité permanent du patrimoine canadien a recommandé que le PIEIC maintienne sa limite annuelle de responsabilité à 1,5 milliard de dollars, soit la limite prévue dans la Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes. En raison de cette recommandation, des modifications législatives qui étaient prévues n'ont pas été apportées. Des modifications mineures aux règlements du PIEIC pour le Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation sont actuellement à l'étape de l'approbation réglementaire.

Dans le but d'améliorer le processus de demande d'aide financière, des consultations ont été entamées avec les clients du PIEIC. De nouvelles lignes directrices seront publiées en 2008-2009. Un nouvel outil de production de rapports a été élaboré en vue d'améliorer les mécanismes de mesure des résultats du programme.

Résultat stratégique 2 : Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Trois activités de programme (AP) sont liées à ce résultat stratégique :

- Activité de programme 5 : Promotion de la compréhension interculturelle.
- Activité de programme 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités.
- Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie civique.

Pour chaque AP, il y a une courte description des ressources financières et humaines, des résultats prévus figurant dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien et des résultats obtenus comparés aux résultats prévus. (Pour consulter le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008*, voir

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/0708/PCH/pch-fra.asp>).

Un certain nombre d'initiatives clés sont liées aux priorités, aux résultats stratégiques et aux activités de programme du Ministère. Elles sont présentées ici selon leur rapport avec les activités du programme.

Activité de programme 5 : Promotion de la compréhension interculturelle

Le ministère du Patrimoine canadien encourage la compréhension interculturelle en donnant aux Canadiens et aux Canadiennes la possibilité d'échanger leurs expériences et de mieux comprendre la culture des uns et des autres. Ces échanges se font notamment par la promotion de la dualité linguistique et l'apprentissage des deux langues officielles du Canada. En outre, le Ministère appuie des initiatives qui favorisent la compréhension interculturelle au sein des communautés, et d'une communauté à l'autre. En accordant une attention particulière aux possibilités uniques que procurent les activités sportives au Canada, le Ministère fait la promotion de la diversité comme moyen de renforcer la compréhension et les expériences interculturelles.

En valorisant la compréhension interculturelle, le Ministère s'attend à favoriser une société où les Canadiens et les Canadiennes interagissent avec diverses communautés, et valorisent la diversité et la dualité linguistique de la société canadienne.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Dépenses autorisées	Dépenses réelles
------------------	---------------------	------------------

121,6	132,8	136,7
-------	-------	-------

Ressources humaines (ETP)

Prévues	Autorisations totales	Réelles
106	110	111

Initiative clé 21 : Les ententes sur l’enseignement des langues secondes

Au cours des 35 dernières années, le gouvernement du Canada a aidé financièrement les provinces et les territoires à offrir des programmes d’apprentissage de la langue seconde. L’apprentissage de la langue seconde permet aux Canadiens et aux Canadiennes, francophones et anglophones, de vivre dans une société ouverte à tous, de comprendre la réalité de l’autre groupe et de renforcer ainsi la dualité linguistique au Canada. Dans le cadre du Programme de mise en valeur des langues officielles, le Ministère continue de collaborer avec les provinces et les territoires pour appuyer l’enseignement du français ou de l’anglais langue seconde, et pour atteindre l’objectif de doubler, d’ici 2013, la proportion des jeunes Canadiens et Canadiennes de 15 à 19 ans ayant une connaissance pratique des deux langues officielles.

(Pour obtenir plus de renseignements sur le Programme de mise en valeur des langues officielles, consultez le site <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/pgm/mev-fra.cfm>).

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Le résultat prévu de l’initiative était d’accroître la proportion de Canadiens et de Canadiennes ayant une connaissance pratique des deux langues officielles, ainsi qu’une meilleure compréhension et appréciation des avantages de la dualité linguistique à court terme.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été atteints. Le ministère du Patrimoine canadien poursuit la mise en œuvre des ententes conclues avec le Conseil des ministres de l’Éducation (Canada) et avec les provinces et territoires. Il a également conclu des ententes complémentaires en vue d’appuyer l’enseignement des langues secondes.

L’accès à l’information relative aux ententes intergouvernementales continue d’être assuré. Les ententes sont affichées sur le site Web des programmes d’appui aux langues officielles (<http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/index-fra.cfm>; <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/index-fra.cfm>; <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/comm/index-fra.cfm>), et les réalisations dans le cadre des ententes sont également décrites dans le volume 1 du Rapport annuel sur les langues officielles qui est déposé au Parlement chaque année (<http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/pubs/index-fra.cfm>).

Les taux d'inscription aux programmes d'enseignement du français ou de l'anglais langue seconde dans les systèmes scolaires de la majorité sont demeurés relativement stables; ils représentaient 48,8 p. 100 de l'effectif scolaire total en 2005-2006, comparativement à 48,7 p. 100 en 2003-2004. En 2005-2006, plus de 2,4 millions de jeunes Canadiens apprenaient le français ou l'anglais comme langue seconde. Les données ne sont pas encore disponibles pour 2007-2008¹⁶.

Bilinguisme (français-anglais) par groupe d'âge, pour le Canada, 1996-2006

	Moins de 5 ans			De 5 à 9 ans			De 10 à 14 ans			De 15 à 19 ans		
	Population totale	Population bilingue	Pourcentage de la population bilingue	Population totale	Population bilingue	Pourcentage de la population bilingue	Population totale	Population bilingue	Pourcentage de la population bilingue	Population totale	Population bilingue	Pourcentage de la population bilingue
1996	1 929 708	65 664	3,4 %	2 006 100	176 184	8,8 %	2 011 860	334 764	16,6 %	1 966 140	480 924	24,5 %
2001	1 701 485	65 365	3,8 %	1 980 610	183 445	9,3 %	2 055 580	336 260	16,4 %	2 044 350	487 800	23,9 %
2006	1 690 395	64 895	3,8 %	1 808 280	188 355	10,4 %	2 078 130	354 455	17,1 %	2 135 915	477 260	22,3 %

Source : Programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien, février 2008, tableau basé sur les données des recensements 1996, 2001, 2006, Statistique Canada, échantillonnage de 20 %.

Le tableau ci-dessus présente un descriptif des taux de bilinguisme selon les groupes d'âge, notamment deux cohortes à surveiller, soit celles ayant débuté dans le système scolaire au cours des années couvertes par le renouvellement du Protocole d'entente avec le CMEC et les ententes bilatérales avec les provinces et les territoires dans le domaine de l'éducation. Bien qu'il soit encore trop tôt pour examiner les résultats de la cohorte de 2006, on constate que la cohorte âgée de 5 à 9 ans en 2001 était passée de 3,4 p. 100 des personnes pouvant soutenir une conversation dans les deux langues avant de débiter dans le système scolaire à 9,3 p. 100. Lorsque cette cohorte atteint de 10 à 14 ans en 2006, son taux de bilinguisme s'élève à 17,1 p. 100. Cette cohorte passe d'ailleurs de 65 664 enfants pouvant soutenir une conversation avant de débiter dans le système scolaire à 354 455 enfants en 2006, ce qui représente 18 000 enfants de plus que la cohorte précédente.

Initiative clé 22 : Renforcement des initiatives en matière de multiculturalisme pour surmonter les obstacles et accroître la participation

Les chercheurs ont constaté que certains membres des communautés ethnoraciales et ethnoculturelles se heurtent toujours à des obstacles sur le plan de la pleine participation à la vie économique, politique, sociale et culturelle du Canada. À mesure que la population canadienne se diversifie de plus en plus, la nécessité de s'attaquer à ces types d'entraves et de difficultés gagne de l'importance. Le Programme du multiculturalisme accorde un appui à la société civile au moyen de projets ciblés visant le changement institutionnel et l'engagement civique. Particulièrement, le Programme du multiculturalisme soutient les initiatives qui abordent des questions qui font ressortir les obstacles auxquels doivent faire face les femmes et les jeunes marginalisés faisant partie de communautés ethnoculturelles et ethnoraciales vulnérables.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

¹⁶ Statistique Canada, Centre des statistiques sur l'éducation, Canada

En accroissant le soutien qu'il accorde aux communautés ethnoraciales et ethnoculturelles marginalisées et vulnérables par l'intermédiaire d'interventions ciblées et de partenariats efficaces pour assurer une plus grande participation de ces communautés à tous les aspects de la vie au Canada, le Ministère contribuera à bâtir une société où règne la cohésion.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été atteints en partie. De nouvelles priorités ont été élaborées avec le secrétaire d'État (Multiculturalisme et Identité canadienne) pour le Programme de subventions et de contributions, et de nouvelles lignes directrices relatives aux demandes de financement ont été publiées en mars 2008. Les nouvelles priorités visent essentiellement à appuyer des initiatives qui favorisent l'intégration économique, sociale et culturelle des nouveaux Canadiens et Canadiennes et des communautés culturelles, le mentorat, le bénévolat, le leadership et l'éducation civique chez les jeunes à risque du secteur culturel, ainsi que la compréhension interculturelle et les valeurs canadiennes. Les nouvelles lignes directrices peuvent être consultées à l'adresse . <http://www.cic.gc.ca/multi/pgm/index-fra.asp>.

Le programme continue d'atteindre plus de 3 500 jeunes, partout au pays, au moyen d'activités liées au Mois de l'histoire des Noirs, au Défi Mathieu Da Costa, au Concours national de vidéo Mettons fin au racisme et au Mois du patrimoine asiatique. Par ailleurs, des visionnements de films et des forums de discussion ont permis à plus de 3 000 jeunes, d'un bout à l'autre du pays, à l'intérieur et à l'extérieur du système scolaire officiel, de discuter d'enjeux liés au multiculturalisme, à la discrimination et à l'intégration.

En 2008, le gouvernement du Canada a commémoré le 175^e anniversaire de la Loi portant sur l'abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques. Dans le cadre des activités de commémoration, la production *Suivre l'étoile du Nord* a sensibilisé le public sur l'importance de l'abolition de l'esclavage en réunissant près de 1 000 jeunes, de dirigeants communautaires et d'artistes du spectacle dans quatre villes canadiennes.

Activité de programme 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités

Les collectivités autochtones et les communautés de langue officielle jouent un rôle important et unique au Canada, puisqu'elles composent le tissu social canadien depuis le début du pays. Le ministère du Patrimoine canadien soutient le développement des organismes autochtones au moyen de programmes qui mettent à profit les forces culturelles des Autochtones et qui aident les collectivités et les réseaux autochtones à s'épanouir. Le ministère du Patrimoine canadien soutient également le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire en favorisant leur participation à différents secteurs de la société et en s'efforçant d'assurer leur vitalité dans toutes les parties du pays.

Cette activité de programme vise à favoriser la vitalité culturelle des communautés de langue officielle en situation minoritaire et des collectivités autochtones du Canada.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Dépenses autorisées	Dépenses réelles
250,1	251,7	247,9

Ressources humaines (ETP)

Prévues	Autorisations totales	Réelles
150	156	145

Initiative clé n° 23 : Le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Le gouvernement du Canada appuie le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire en favorisant leur participation aux différents secteurs de la société et en contribuant au renforcement de leur vitalité partout au pays. Le ministère du Patrimoine canadien apporte une aide financière aux provinces et aux territoires pour offrir des programmes d'enseignement de qualité dans la langue de la minorité, et ce, de la maternelle à l'université. Le Ministère encourage les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres organismes fédéraux à offrir aux communautés des programmes et des services enrichis dans des domaines prioritaires pour leur développement (santé, services sociaux, développement économique). Il fournit également une aide directe aux organismes et institutions des communautés de langue officielle en situation minoritaire pour qu'ils puissent offrir à leurs membres des activités culturelles et communautaires dans leur langue (radio, théâtre, journaux, centres communautaires, etc.).

(Pour plus de renseignements sur le développement des communautés de langue officielle, voir le site <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/pgm/dclo-vc-fra.cfm>).

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Cette initiative vise à permettre aux Canadiens et aux Canadiennes vivant au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire d'avoir un meilleur accès, dans leur langue, aux programmes et aux services de divers organismes communautaires et gouvernementaux.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été obtenus. Le ministère du Patrimoine canadien continue de mettre en œuvre les ententes conclues avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et avec les provinces et territoires, et il a signé des accords complémentaires pour faciliter l'enseignement dans la langue minoritaire. Il continue également de mettre en œuvre les ententes de services conclues avec les provinces et les territoires ainsi que les accords de collaboration conclus avec les organisations

communautaires. Des fonds ont été injectés pour appuyer les projets des centres culturels, parascolaires et communautaires dans les collectivités francophones et anglophones en situation minoritaire.

Le Ministère continue de créer de nouveaux instruments pour aider les institutions fédérales à remplir leurs obligations en vertu de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. On continue d'obtenir des résultats depuis le lancement du Guide à l'intention des institutions fédérales – *Loi sur les langues officielles – Partie VII : Promotion du français et de l'anglais* (voir le site <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/outils-tools/guide-fra.cfm>). Le Guide a été téléchargé 7 120 fois entre mai et décembre 2007.

L'accès à l'information concernant les ententes intergouvernementales continue d'être autorisé. Les accords sont affichés sur le site Web des Programmes d'appui aux langues officielles (PALO) (<http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/outils-tools/guide-fra.cfm>), et les réalisations obtenues grâce à ces ententes sont également décrites dans le volume 1 du Rapport annuel sur les langues officielles, déposé chaque année au Parlement (voir le site http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/annual_reports-fra.cfm).

Au cours du cycle du programme, le Ministère a fait l'inventaire des données disponibles, qu'il actualise et analyse régulièrement. Il procède actuellement à une évaluation sommative des PALO; le rapport d'évaluation sera publié en 2008-2009.

Les taux d'inscription à des programmes d'enseignement dans la langue minoritaire semblent stables; on a dénombré 249 974 élèves en 2004-2005 et 248 559 en 2005-2006 (Statistique Canada, Centre des statistiques sur l'éducation). Des problèmes demeurent cependant. Les résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle indiquent que, en dehors du Québec, seulement 56 p. 100 et 47 p. 100 des enfants de parents admissibles sont inscrits respectivement dans des écoles primaires et secondaires de langue française.¹⁷

Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie civique

Une société inclusive signifie que les Canadiens et les Canadiennes ont tous le sentiment qu'ils sont parties prenantes de leur collectivité respective et de leur pays, qu'ils peuvent participer à la vie communautaire et civique et qu'ils sentent que leur contribution compte. Les programmes et les activités du ministère du Patrimoine canadien contribuent à cet objectif en aidant à éliminer certains des principaux obstacles à la participation communautaire et civique. Pour ce faire, les initiatives du Ministère permettent aux Canadiens et aux Canadiennes, tant au pays qu'à l'étranger, d'en apprendre davantage sur leur pays et sur leur citoyenneté, et elles permettent également au reste du monde de mieux connaître le Canada. Le développement de la participation aux activités sportives et du bénévolat dans les collectivités contribue également à cet objectif. Les programmes s'adressant aux jeunes Canadiens et Canadiennes leur ouvrent des portes et encouragent leur participation. En outre, des mesures ciblées aident les

¹⁷ Statistique Canada, 2007, *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*, n° 91-548-X au Catalogue, p. 55).

communautés ethnoculturelles et ethnoraciales à participer réellement à tous les aspects de la vie au Canada, tandis que d'autres mesures visant les collectivités autochtones, notamment les jeunes et les femmes, favorisent la participation des Autochtones et mettent à profit leurs cultures.

Grâce aux activités favorisant la participation des citoyens, les Canadiens et les Canadiennes joueront un plus grand rôle dans les collectivités et dans la vie civique du Canada.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Dépenses autorisées	Dépenses réelles
222,1	230,7	207,5

Ressources humaines (ETP)

Prévues	Autorisations totales	Réelles
452	488	550

Initiative clé n° 24 : Le Plan d'action canadien contre le racisme

Le ministère du Patrimoine canadien et ses principaux partenaires fédéraux prennent des mesures pour mettre en œuvre les initiatives annoncées dans *Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme* et pour coordonner l'établissement de rapports sur la mesure du rendement. Ces initiatives visent à aider les familles et les collectivités canadiennes en comblant les lacunes des programmes fédéraux existants et en supprimant les obstacles systémiques. Ces mesures mettent l'accent sur l'établissement des nouveaux citoyens et sur la promotion des changements institutionnels au sein des institutions publiques.

(Pour obtenir plus de renseignements sur le *Plan d'action*, voir le site : <http://www.cic.gc.ca/multi/pln/index-eng.asp>).

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Le résultat principal du *Plan d'action* devait avoir pour effet principal de permettre à tous les Canadiens et Canadiennes de participer et de contribuer à la société canadienne. Pour mesurer les répercussions du *Plan d'action*, le Ministère devait élaborer des indicateurs et consulter la population canadienne sur ces questions. On rendra compte des progrès réalisés dans le *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme*.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été partiellement obtenus. Le Ministère a procédé à un examen de la disponibilité des données de base et des indicateurs associés, et d'autres données ainsi que des renseignements sur le rendement recueillis pour le

Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien. Pour rendre compte des progrès, le Ministère de concert avec les partenaires ont mis en œuvre un cadre de reddition des comptes.

La mise en œuvre d'une stratégie de concertation avec les Canadiens a été reportée en raison d'autres priorités.

Pour ce qui est de la collecte de données sur les crimes haineux, Statistique Canada a continué d'aider et de former les services de police tout en procédant à une enquête complémentaire sur ce type de crime en 2006. Les données publiées en juin 2008 répondent aux besoins des chercheurs s'intéressant à ce type de crime.

Huit projets ont été réalisés dans le cadre de l'Initiative des institutions inclusives. Il s'agissait, entre autres, d'améliorer la compétence culturelle, d'aborder la question de la surreprésentation des Noirs parmi les détenus, de mettre à l'essai de meilleurs moyens de communiquer avec les collectivités ethnoculturelles en matière d'alimentation saine et d'aborder la question des sans-abris parmi les femmes immigrantes.

L'initiative Application de la loi, diversité et Autochtones a été abandonnée parce que les résultats prévus n'ont pas été obtenus.

Initiative clé n° 25 : La reconnaissance historique

Cette mesure fait suite à l'engagement pris par le gouvernement du Canada de reconnaître que l'histoire des collectivités ethnoculturelles victimes de mesures de guerre ou de restrictions en matière d'immigration ne correspond pas aux valeurs des Canadiens et des Canadiennes d'aujourd'hui. Elle a également trait à l'engagement que le gouvernement a pris à l'égard de la collectivité sino-canadienne et de tous les Canadiens et Canadiennes de reconnaître et de prévoir des mesures pour compenser l'injustice causée par la taxe d'entrée imposée aux immigrants d'origine chinoise.

(Pour obtenir plus de renseignements sur la taxe d'entrée imposée aux immigrants d'origine chinoise, voir le site <http://www.cic.gc.ca/multi/rdrss/hrp-fra.asp>).

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Le principal résultat de l'initiative était de sensibiliser davantage le public au multiculturalisme et à la diversité au moyen d'initiatives reconnaissant l'expérience des collectivités ethnoculturelles touchées par des mesures de guerre historiques ou des restrictions historiques en matière d'immigration. Ce résultat devait être obtenu grâce à l'offre de paiements *ex gratia* symboliques à ceux et à celles qui ont été obligés de payer la taxe d'entrée imposée aux Chinois ainsi qu'aux conjoints de ceux et celles qui ont payé cette taxe et qui sont décédés, en établissant un fonds pour des projets communautaires visant à rendre hommage aux collectivités touchées et à reconnaître leur contribution à la société canadienne et en élaborant un programme de reconnaissance historique national pour financer des initiatives fédérales qui contribueront à sensibiliser tous les Canadiens et Canadiennes, en particulier les jeunes, aux expériences historiques vécues par ces collectivités ethnoculturelles.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été partiellement obtenus. Cette initiative a continué de donner les résultats escomptés pour la collectivité sino-canadienne, dont des membres (victimes et conjoints de victimes décédées) ont reçu des paiements symboliques *ex gratia* au titre de la taxe d'immigration imposée aux Chinois. En 2007-2008, 510 paiements ont été versés, pour un total de 10 200 dollars.

Cependant, le Programme de reconnaissance historique pour les communautés (PRHC) et le Programme national de reconnaissance historique (PNRH) n'ont pas été mis en œuvre en 2007-2008. Des discussions avec les collectivités en cause ont révélé que leurs attentes ne pouvaient être satisfaites dans le cadre du financement actuel et de la conception du PRHC. Les négociations entreprises avec les Canadiens d'origine ukrainienne (exigées par le projet de loi C-331) ont notamment alimenté une révision de la perspective du PRHC et du PNRH, qui a été approuvée. Les détails et préparatifs de la mise en œuvre des deux programmes ont été terminés en 2007-2008, et il a été possible de les lancer tous les deux en mai 2008.

Initiative clé n° 26 : La viabilité des Centres d'amitié autochtones

Selon le Recensement du Canada de 2006, on comptait 1 172 785 Autochtones au Canada. Jusqu'à 70 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes autochtones vivent hors réserve, et la moitié de la population autochtone vit en milieu urbain. Les Autochtones ne jouissent pas de la même qualité de vie que les autres Canadiens et Canadiennes vivant en milieu urbain. Les indicateurs socioéconomiques tels que la scolarité, l'activité sur le marché du travail, les niveaux de revenu et les taux de consommation de drogues, de criminalité et d'incarcération sont beaucoup plus préoccupants pour les jeunes Autochtones que pour les jeunes non autochtones vivant en milieu urbain.

Depuis plus de 50 ans, les Centres d'amitié ont offert un soutien à la transition des Canadiens et Canadiennes d'origine autochtone vers les collectivités urbaines. Les Centres d'amitié ont évolué, passant d'endroits de rencontre et de simples organismes de référence à des organisations de prestation de services offrant une grande variété de programmes et de services aux Autochtones vivant dans les villes et les villages partout au Canada. Cela se fait de concert avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les administrations municipales et le secteur non gouvernemental. Aujourd'hui, plus de 100 Centres d'amitié communautaires, dirigés par des collectivités, jouent un rôle clé sur le plan du développement des collectivités.

(Pour obtenir plus de renseignements sur les programmes autochtones, voir le site <http://www.pch.gc.ca/pgm/pa-app/index-fra.cfm>).

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Le ministère du Patrimoine canadien travaillera avec l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA) pour dresser et mettre en œuvre un plan visant à relever les défis auxquels le réseau des Centres d'amitié fait face et assurer la viabilité à long terme des Centres d'amitié. Ce plan abordera les questions suivantes : un financement de base

durable, l'augmentation des investissements du secteur privé et du nombre de partenariats avec ce secteur, des approches novatrices pour collaborer avec le gouvernement, et des partenariats plus efficaces avec les organisations autochtones nationales. On créera également des mesures incitatives pour aider les Centres d'amitié à établir un équilibre entre le financement public et le financement privé et à favoriser une saine gouvernance. Cette stratégie comportera également les éléments importants suivants : travailler avec l'ANCA afin d'évaluer les besoins communautaires, examiner la production de recettes autonomes et planifier la croissance viable.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été partiellement obtenus. L'ANCA procède actuellement à des évaluations des besoins communautaires. L'Association a commencé à concrétiser son plan en quatre points, axé sur le financement de base durable, la multiplication des partenariats et investissements du secteur privé, les méthodes proactives de collaboration avec le gouvernement et l'instauration de partenariats plus efficaces avec les organisations autochtones nationales.

Le Ministère a entamé une étude sur la gouvernance des relations de financement avec des tiers. L'ANCA a été une source d'information importante à cet égard, et elle sera évaluée en tant qu'organisme d'exécution tiers en fonction des résultats de l'étude. Le Ministère a également aidé l'Association à élaborer sa base de données nationales de reddition des comptes, qui lui permettra de recueillir des données importantes, de faire la preuve de résultats et de fournir des données dans le cadre d'évaluations de programmes.

Le travail d'élaboration d'un plan de développement visant à garantir la pérennité des centres d'amitié se poursuit. L'ANCA joue un rôle central dans le développement communautaire et économique des Autochtones vivant en milieu urbain; elle leur permet d'avoir accès à des programmes et services conçus pour répondre à leurs besoins. En permettant aux jeunes Autochtones vivant en milieu urbain d'avoir accès à des programmes de développement du leadership, de poursuite des études et d'adoption de modes de vie positifs leur donne des solutions de rechange aux options négatives et fait la promotion de leur participation entière et positive à la vie sociale au Canada.

Initiative clé n° 27 : Le 400^e anniversaire de Québec en 2008

Compte tenu de l'intérêt croissant au Canada pour la mise en valeur des grands personnages et des moments importants de l'histoire du pays, les Canadiens et les Canadiennes célébreront le 400^e anniversaire de la fondation de Québec (1608), la plus ancienne ville du Canada, en tant qu'événement commémoratif important.

(Pour obtenir plus de renseignements sur le plan des célébrations, voir le site

<http://www.quebec400.gc.ca/bienvenue-welcome-fra.cfm>).

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Grâce à cette importante initiative, on s'attend à ce que les Canadiens et Canadiennes aient plus d'occasions de découvrir et de célébrer la première ville du Canada, qui est aussi le premier établissement permanent de la Francophonie en Amérique du Nord.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été obtenus. Les activités liées au 400e anniversaire de la ville de Québec ont été lancées : des célébrations et commémorations ont été organisées au Québec et dans tout le Canada. Le Ministère a signé un accord de contribution de 40 millions de dollars avec la Société du 400e anniversaire de Québec. Il a également coordonné la contribution des institutions fédérales aux activités liées à cet anniversaire.

Le 400e anniversaire de la ville de Québec a pris des proportions nationales grâce à des partenariats avec le Programme des célébrations et commémorations, le Programme des langues officielles et le programme Échanges Canada. Par ailleurs, des produits de communication et de promotion ont été conçus, produits et distribués pour sensibiliser les Canadiens aux célébrations du 400e anniversaire.

Initiative clé n° 28 : Shanghai 2010 et la participation du Canada aux expositions internationales

Les expositions internationales représentent une occasion privilégiée pour les Canadiens et les Canadiennes de présenter leur pays au monde entier. Pour veiller à ce que la diversité culturelle et régionale du Canada soit pleinement représentée, le ministère du Patrimoine canadien planifie et gère la participation du Canada aux expositions internationales organisées à l'étranger, en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les partenaires importants du secteur privé. L'exposition de 2010 à Shanghai est la prochaine exposition internationale à laquelle le Canada participera.

Le Ministère reverra le Cadre de politique sur les expositions internationales (1995) concernant la participation du Canada aux expositions internationales à venir, ainsi que l'accueil d'expositions internationales au Canada.

(Pour obtenir plus de renseignements, voir le site

<http://www.expo2010canada.gc.ca/index-fra.cfm>

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* de Patrimoine canadien)

Cette initiative devait donner lieu à deux résultats : les intérêts du Canada à l'étranger sont élargis et affirmés grâce à sa participation aux expositions internationales sanctionnées par le Bureau International des Expositions (BIE); et les Canadiens et Canadiennes participent au rayonnement des intérêts canadiens dans le monde grâce aux expositions internationales.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été obtenus. Par l'intermédiaire d'un accord de collaboration avec le Ministère, le Cirque du Soleil a été engagé pour concevoir la présentation d'un pavillon et d'un programme culturel qui feront la promotion des priorités et les relations culturelles et commerciales du Canada au cours de l'Expo 2010 à Shanghai, en Chine. Avec le lancement du nouveau site Web d'Expo 2010 du Canada (<http://www.expo2010canada.gc.ca/index-fra.cfm>) en signant le contrat de participation officiel avec les organisateurs d'Expo 2010, ainsi qu'en représentant de façon active le Canada auprès du BIE, le ministère du Patrimoine canadien fait la promotion des intérêts du Canada à l'étranger.

Nous procédons actuellement à une révision du cadre stratégique relatif aux expositions internationales, à laquelle nous associons l'élaboration d'un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et un cadre de vérification axé sur les résultats (CGRR/CVR).

Initiative clé n° 29 : Les Jeux de 2010 : Initiative d'exploitation des occasions stratégiques

Le gouvernement du Canada est un partenaire de premier plan dans la planification des Jeux d'hiver de 2010. Le Secrétariat fédéral des Jeux de 2010, logé au ministère du Patrimoine canadien, travaille étroitement avec le Comité d'organisation de Vancouver (COVAN), les autres partenaires des Jeux et d'autres ministères afin de contribuer au succès des Jeux d'hiver de 2010.

(Pour obtenir plus de renseignements, voir les sites : <http://www.canada2010.gc.ca> et <http://www.vancouver2010.com/fr>.)

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

On s'attend aux résultats suivants : une image positive et une reconnaissance accrue du gouvernement du Canada à titre de partenaire clé des Jeux d'hiver de 2010 et une participation pancanadienne accrue, une meilleure connaissance des objectifs des politiques gouvernementales, y compris l'inclusion des auditoires ciblés, un appui aux projets d'immobilisation et de legs et des engagements en matière de services fédéraux essentiels fournis au Comité d'organisation de Vancouver.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été obtenus. Le Secrétariat fédéral pour les Jeux de 2010 a continué de jouer un rôle de leadership et de coordination pour aider les ministères et partenaires fédéraux à se préparer à offrir les services fédéraux essentiels durant les Jeux. Il s'agissait de planifier et de coordonner la participation du gouvernement fédéral au Programme des observateurs du Comité olympique international et d'organiser des réunions bilatérales avec les représentants du comité organisateur de Beijing chargé des Jeux de la XXIXe Olympiade, en marge des Jeux olympiques et paralympiques de Beijing, en Chine.

Pour appuyer l'engagement pancanadien, une célébration publique a eu lieu à Ottawa à l'occasion du compte à rebours de deux ans des Jeux olympiques. Le Secrétariat fédéral des Jeux de 2010 appuie également les activités du Ministère en matière de planification de la cérémonie d'ouverture des Jeux d'hiver, des sites animés de Vancouver et de Whistler et du parcours de la flamme olympique. Ces mesures continueront à souligner la présence du gouvernement fédéral et sa participation aux Jeux d'hiver de 2010.

Le Secrétariat fédéral des Jeux de 2010 a également joué un rôle central dans la facilitation de l'émission de télévision chinoise intitulée *China-Canada Hand in Hand – Celebration of the Olympics*. Cette émission, qui a été diffusée auprès d'une vingtaine de millions de spectateurs dans le monde, célébrait le fait que la Chine et le Canada seraient les hôtes coup sur coup de Jeux olympiques et paralympiques. Cette émission présentait des artistes canadiens s'y sont produits, et une cérémonie de témoignage, organisée par la Four Host First Nations Society.

Le Secrétariat fédéral des Jeux de 2010 a également continué de protéger les investissements des Canadiens en faisant le suivi des progrès et en exerçant une diligence raisonnable dans le programme de construction des installations. Les évaluations environnementales associées à toutes les installations olympiques et paralympiques sont terminées. Cinq endroits sont également employés actuellement pour les activités d'essai et d'entraînement, ce qui donne aux athlètes canadiens un avantage dans la compétition en préparation des Jeux d'hiver de 2010.

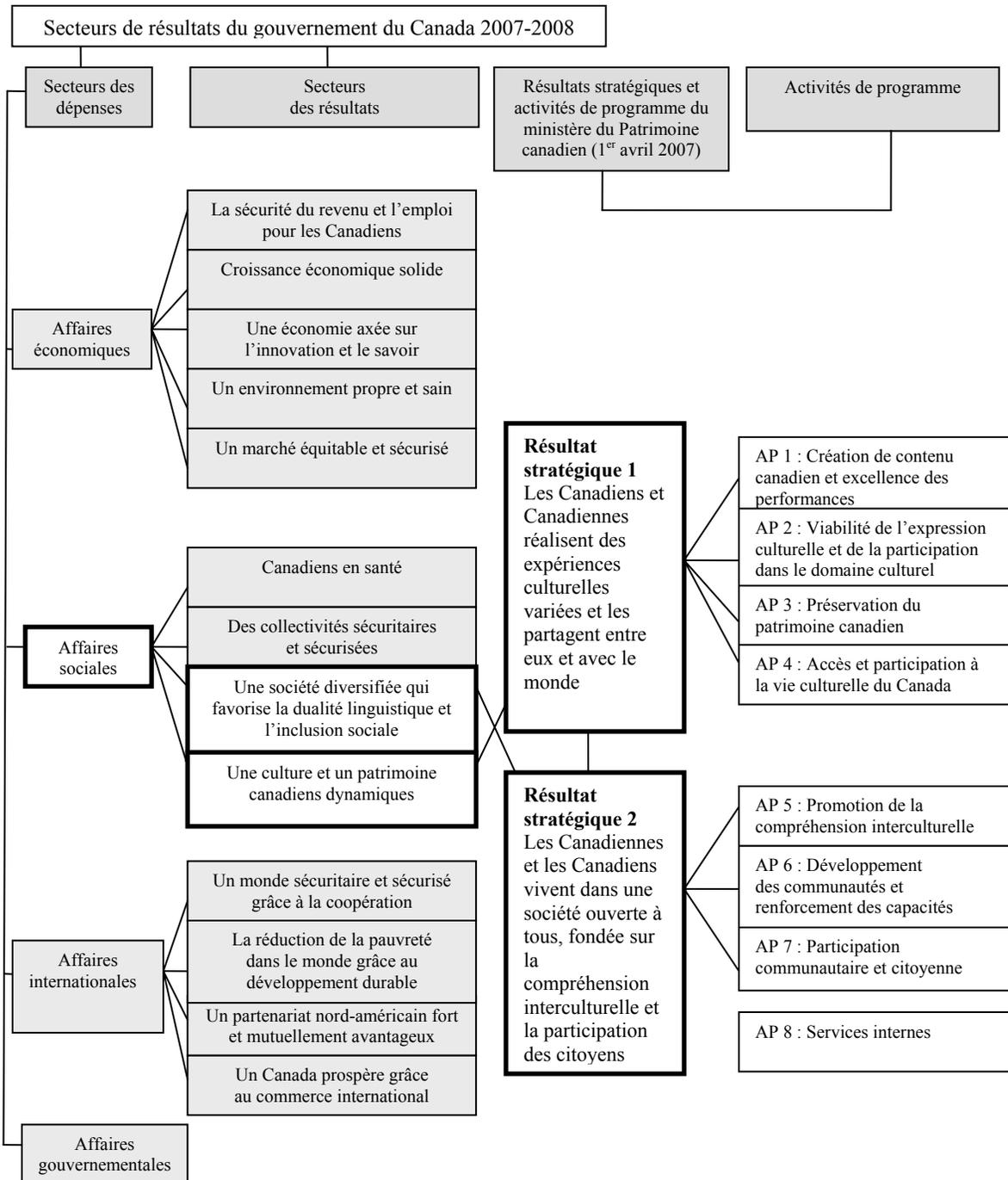
SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

3.1 Lien ministériel avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada

Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) est en lien avec le « cadre pangouvernemental » figurant dans le rapport *Le rendement du Canada*. (Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/cp-rc/index-fra.asp>)

Résultat stratégique 1 : Les Canadiens réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde.				
Nom de l'activité de programme	Dépenses réelles 2007-2008 (en millions de \$)			Harmonisation avec le secteur de résultats du gouvernement du Canada
	Budgétaires	Non budgétaires	Total	
1. Création de contenu canadien et excellence des performances.	342,8	s.o.	342,8	Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques
2. Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel.	245,5	s.o.	245,5	
3. Préservation du patrimoine canadien.	43,8	s.o.	43,8	
4. Accès et participation à la vie culturelle du Canada.	167,3	s.o.	167,3	
Résultat stratégique 2 : Les Canadiens vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens				
Nom du programme d'activité	Dépenses réelles 2007-2008 (en millions de \$)			Harmonisation avec le secteur de résultats du gouvernement du Canada
	Budgétaires	Non budgétaires	Total	
5. Promotion de la compréhension interculturelle.	136,7	s.o.	136,7	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
6. Développement des communautés et renforcement des capacités.	247,9	s.o.	247,9	
7. Participation à la vie communautaire et à la vie civique.	207,5	s.o.	207,5	

Secteurs de résultats du gouvernement du Canada et liens avec les résultats stratégiques et les activités de programme de Patrimoine canadien



Sources : *Le rendement du Canada 2006-2007* à http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/06/cp-rc02_f.asp et l'Architecture des activités de programme du ministère du Patrimoine canadien (en vigueur à compter du 1^{er} avril 2007).

3.2 Tableaux financiers

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et réelles

(en millions de dollars) (y compris les ETP)

(En millions de dollars)	2005– 2006 Réelles	2006– 2007 Réelles	2007–2008			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Réelles
1. Création de contenu canadien et excellence des performances.	330,5	353,3	341,1	342,6	350,7	342,8
2. Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel.	169,3	246,2	210,6	217,2	259,2	245,5
3. Préservation du patrimoine canadien.	52,3	45,6	38,1	43,0	42,0	43,8
4. Accès et participation à la vie culturelle du Canada.	156,8	163,1	187,7	185,4	190,5	167,3
5. Promotion de la compréhension interculturelle.	122,5	146,2	121,6	121,6	132,8	136,7
6. Développement des communautés et renforcement des capacités.	272,4	244,1	260,0	250,1	251,7	247,9
7. Participation à la vie communautaire et à la vie civique.	175,3	204,9	203,9	222,1	230,7	207,5
Total	1 279,1	1 403,4	1 363,0	1 382,0	1 457,6	1 391,5
Moins : revenus non disponibles	62,1	62,8	S.O.	62,1	S.O.	63,8
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux*	28,3	29,8	S.O.	28,9	S.O.	30,1
Total des dépenses ministérielles	1 245,3	1 370,4	1 363,0	1 348,8	1 457,6	1 357,8
Équivalents temps plein	2 206	2 376	2 239	2 299	2 406	2 384

* Les services reçus à titre gracieux comprennent les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), les contributions de l'employeur aux primes d'assurance et les dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (à l'exception des fonds renouvelables), l'indemnisation des victimes d'accidents de travail assurée par Développement social Canada, et les services reçus du ministère de la Justice Canada.

Graphique 1: Dépenses réelles par résultat stratégique et activité de programme (pourcentage)
Ministère du Patrimoine canadien, 2007–2008

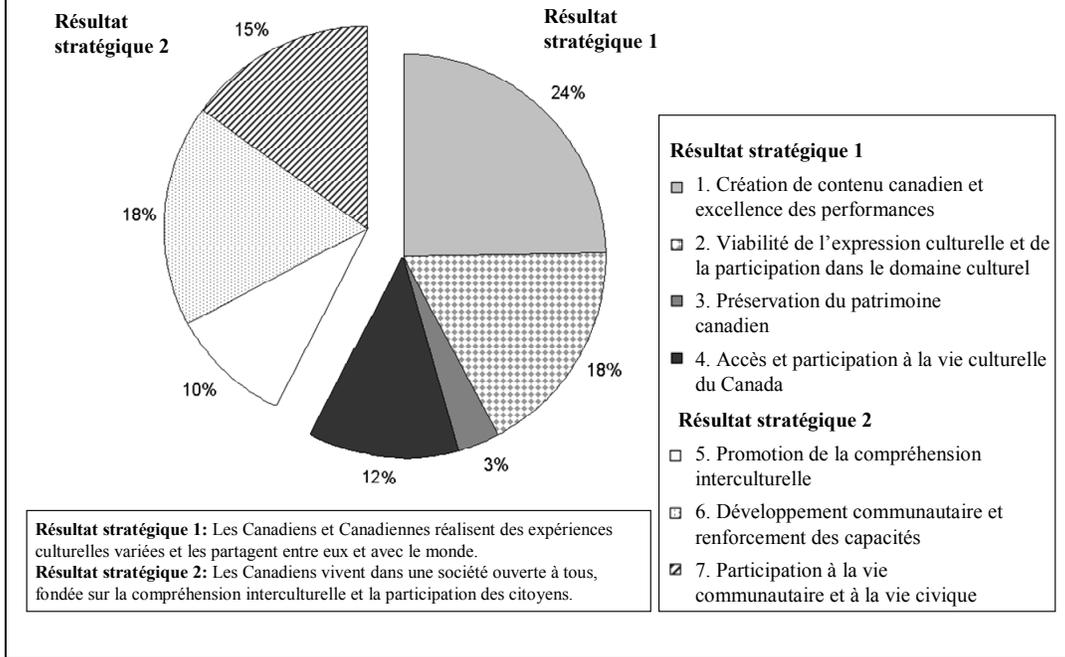


Tableau 2 : Postes votés et législatifs

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	2007–2008 (en millions de dollars)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Réelles
1	Dépenses de fonctionnement	252,1	254,4	272,5	246,0
5	Subventions et contributions	1 080,6	1 097,3	1 156,6	1 117,0
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	28,3	28,3	26,4	26,4
(L)	Ministre du Patrimoine canadien et de la condition féminine et ministre de la Francophonie – Traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1	0,1
(L)	Salaires des lieutenant-gouverneurs	1,1	1,1	1,1	1,1
(L)	Paiements effectués en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	0,6	0,6	0,7	0,7
(L)	Prestations de retraite supplémentaires – anciens lieutenant-gouverneurs	0,2	0,2	0,2	0,2
	Total	1 363,0	1 382,0	1 457,6	1 391,5

Tableau 3 : États financiers du Ministère

Patrimoine canadien

Déclaration de la responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et tous les renseignements figurant dans le présent rapport incombe à la direction de Patrimoine canadien. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans les états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de Patrimoine canadien. Les renseignements financiers soumis aux *Comptes publics du Canada* et inclus dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de Patrimoine canadien concordent avec les états financiers ci-joints.

La direction exploite un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont consignées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection soignée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par des dispositions assurant une répartition appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout Patrimoine canadien.

Le comité de vérification ministériel, composé de membres externes, fournit à la Sous-ministre des avis objectifs et indépendants et des conseils sur la pertinence des processus relativement à la gestion du risque, aux contrôles et à la reddition de compte du Ministère. Dans le cadre de son mandat, le comité surveille les activités principales du Ministère en ce qui a trait aux contrôles et à la reddition de compte.

Les états financiers de Patrimoine canadien n'ont pas fait l'objet d'une vérification

ORIGINAL signé par

La sous-ministre

Judith A. LaRocque

L'agent financier par intérim

Pablo Sobrino pour Tom Scrimger

Gatineau, Canada

Date : 30 juillet 2008

Patrimoine canadien
État de la situation financière
(non vérifié)
au 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
ACTIF		
Actif financier		
Débiteurs et avances (Note 4)	12 502	5 768
Placement dans la Société Radio-Canada	33 000	33 000
Total de l'actif financier	<u>45 502</u>	<u>38 768</u>
Actif non financier		
Frais payés d'avance	357	1 498
Stocks	2 944	2 004
Immobilisations corporelles (Note 5)	16 674	16 962
Total de l'actif non financier	<u>19 975</u>	<u>20 464</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>65 477</u>	<u>59 232</u>
 PASSIF ET ÉQUITÉ DU CANADA		
Passif		
Créditeurs et charges à payer (Note 6)	530 080	579 978
Indemnités de vacances	8 774	8 723
Revenus reportés (Note 7)	321	332
Avantages sociaux (Note 8)	34 669	30 484
Autres passifs	332	244
Total du passif	<u>574 176</u>	<u>619 761</u>
Avoir du Canada	<u>(508 699)</u>	<u>(560 529)</u>
TOTAL DU PASSIF ET ÉQUITÉ DU CANADA	<u>65 477</u>	<u>59 232</u>

Passif éventuel (Note 9)
Obligations contractuelles (Note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Patrimoine canadien
État des résultats
(non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Dépenses (Note 11)		
Création de contenu canadien et excellence des performances	344 394	354 756
Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	252 965	252 256
Développement des communautés et renforcement des capacités	249 920	245 869
Participation à la vie communautaire et à la vie civique	211 822	210 004
Accès et participation à la vie culturelle du Canada	175 179	170 811
Promotion de la compréhension interculturelle	137 841	147 574
Préservation du patrimoine canadien	45 748	45 826
Total des dépenses	1 417 869	1 427 096
Revenus		
Revenu en vertu de l'entente de loterie fédérale-provinciale de 1979	63 808	62 653
Vente de biens et services	5 122	4 993
Revenus divers	80	333
Total des revenus	69 010	67 979
Coûts de fonctionnement net	1 348 859	1 359 117

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Patrimoine canadien
État de l'avoir du Canada
 (non vérifié)
 pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Avoir du Canada, début de l'exercice	(560 529)	(544 203)
Coût de fonctionnement net	(1 348 859)	(1 359 117)
Crédits de l'exercice en cours utilisés (Note 3)	1 391 565	1 403 442
Revenus non disponibles pour dépenser (Note 3)	(63 876)	(62 806)
Variation de la situation nette du Trésor (Note 3)	44 535	(27 615)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 12)	28 465	29 770
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(508,699)	(560 529)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Patrimoine canadien
État des flux de trésorerie
(non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	1 348 859	1 359 117
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 064)	(2 153)
Perte sur aliénation des immobilisations corporelles	(84)	(63)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 12)	(28 465)	(29 770)
Ajustements aux immobilisations corporelles		171
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation des débiteurs et avances	6 734	3 932
Augmentation (diminution) des frais payés d'avance	(1 141)	1 060
Augmentation des stocks	940	344
Augmentation du passif	45 585	(22 729)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	<u>1 370 364</u>	<u>1 309 909</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 860	3 122
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles		(10)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	<u>1 860</u>	<u>3 112</u>
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada (Note 3)	<u>(1 372 224)</u>	<u>(1 313 021)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Patrimoine canadien
Notes complémentaires aux états financiers
(non vérifiées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

1. Mandat et objectif

Le ministère du Patrimoine canadien a été créé en 1995 sous la *Loi du ministère du Patrimoine canadien*.

Le ministère du Patrimoine canadien cherche à faire du Canada un lieu créateur où règne plus de cohésion et où tous les Canadiens et les Canadiennes ont la possibilité de prendre part à la vie culturelle et communautaire du pays. Les activités et les responsabilités du Ministère contribuent aux deux résultats stratégiques et concrets ci-dessous :

- Les Canadiens et les Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde;
- Les Canadiens et les Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Ces résultats stratégiques aident à orienter les politiques, les programmes et les services destinés à la population canadienne reliés à la radiodiffusion, aux industries culturelles, aux arts, au patrimoine, aux langues officielles, aux cultures et langues autochtones, à l'identité canadienne, à la participation des citoyens, à la jeunesse, au multiculturalisme et au sport. Les dépenses de ces programmes sont présentées à l'état des résultats au moyen des sept activités de programmes suivantes :

- Création de contenu canadien et excellence des performances
- Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel
- Développement des communautés et renforcement des capacités
- Participation à la vie communautaire et à la vie civique
- Accès et participation à la vie culturelle du Canada
- Promotion de la compréhension interculturelle
- Préservation du patrimoine canadien

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- a) **Crédits parlementaires** – Le ministère du Patrimoine canadien est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Ministère ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

- b) **Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada** – Le ministère du Patrimoine canadien fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le Receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

- c) **La variation de la situation nette du Trésor** – La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le Ministère. Elle découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

- d) **Débiteurs** – Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

- e) **Placement dans la Société Radio-Canada** – Le placement du Ministère dans la Société Radio-Canada est comptabilisé au coût. Les résultats nets de cette société d'État ne sont pas présentés dans les états financiers ministériels car le Ministère n'a pas le contrôle de la société.

- f) **Stocks** – Les stocks se composent de matériaux et de fournitures conservés pour la réalisation de programmes à une date ultérieure et ne sont pas destinés à la revente. Ils sont évalués au coût. S'ils n'ont plus de potentiel de service, ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

- g) **Immobilisations corporelles** – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le ministère du Patrimoine canadien ne capitalise pas les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégories d'immobilisations	Période d'amortissement
Machinerie et matériel	5 et 10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	3 et 5 ans
Véhicules motorisés	7, 10 et 15 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Actifs en construction	Une fois qu'ils sont en service, selon la catégorie d'actifs

h) Avantages sociaux futurs

- **Prestations de retraite** : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Ministère au régime sont comptabilisées comme dépenses dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Ministère découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Ministère n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- **Indemnités de départ** : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le passif relié à ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation découlant des avantages sociaux gagnés par les employés est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

i) Passif éventuel – Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif et une dépense sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

j) Revenus

- Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice ou les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins déterminées sont comptabilisés à leur réception à titre de revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

- k) Dépenses** – Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :
- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision de verser un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitant ou l'autorisation des paiements avant que les états financiers ne soient achevés.
 - Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.
 - Les indemnités de vacances sont comptabilisées comme dépenses au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
 - Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés comme dépenses de fonctionnement à leur coût estimatif.
- l) Opérations en devises étrangères** – Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur le 31 mars. Les gains et pertes résultant des opérations en devises étrangères sont présentés sous revenus divers et autres dépenses dans l'état des résultats et la note 11 respectivement.
- m) Incertitude relative à la mesure** – La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses présentées dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des corrections deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.
- n) Instruments financiers** – La juste valeur des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer du Ministère se rapprochent de leur valeur comptable en raison de l'échéance imminente de ces instruments.

3. Crédits parlementaires

Le ministère du Patrimoine canadien reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans les exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du Ministère diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et du total des crédits parlementaires utilisés dans l'année courante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Coût net de fonctionnement	1 348 859	1 359 117
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les crédits		
Ajouter (déduire) :		
Revenus non disponibles pour dépenser	63 876	62 806
Remboursement des dépenses des années antérieures	12 617	12 867
Stocks	940	344
Ajustements aux immobilisations corporelles	32	171
Disposition d'actifs non capitalisés	13	9
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(28 465)	(29 770)
Indemnités de départ pour les employés	(4 185)	(2 315)
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 064)	(2 153)
Frais payés d'avance	(1 141)	1 060
Créances douteuses	(323)	(62)
Revenus disponibles non recouvrés	(199)	249
Avances	(120)	5
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	(84)	(63)
Indemnités de vacances	(51)	(763)
Services juridiques du ministère de la Justice		(1 187)
	<u>1 389 705</u>	<u>1 400 315</u>
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits		
Ajouter :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 860	3 122
Ajustements aux immobilisations corporelles		5
	<u>1 860</u>	<u>3 127</u>
Total des crédits parlementaires utilisés	<u>1 391 565</u>	<u>1 403 442</u>

b) Crédits parlementaires fournis et utilisés :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Crédits fournis	
	2008	2007
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	272 469	252 600
Crédit 5 - Paiements de transfert	1 156 583	1 179 044
Sommes statutaires	28 525	27 343
Prêts – biens culturels		10
Moins :		
Crédits disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs		(19)
Crédit annulé : exploitation	(66 012)	(55 536)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	1 391 565	1 403 442

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	1 372 224	1 313 021
Revenus non disponibles pour dépenser	63 876	62 806
Variation de la situation nette du Trésor		
Augmentation des débiteurs et avances	(6 734)	(3 932)
Augmentation du passif	(45 585)	22 729
Recettes et dépenses sans incidence sur les crédits parlementaires	7 784	8 818
	44 535	27 615
Crédits de l'exercice en cours utilisés	1 391 565	1 403 442

4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente en détails les débiteurs et avances :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Débiteurs de tierces parties	10 740	1 972
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	2 831	4 419
Avances aux employés	23	26
Autres avances		120
	13 594	6 537
Moins : provision pour créances sur les débiteurs de tierces parties	(1 092)	(769)
Total	12 502	5 768

5. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Transferts	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2008 Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable net
Machinerie et matériel	7 692	309			8 001	4 297	600		4 897	3 104	3 395
Matériel informatique	7 571	454	36		7 989	5 451	703		6 154	1 835	2 120
Logiciels	3 790	172	209		3 753	3 062	288	179	3 171	582	728
Véhicules motorisés	2 089	77	23		2 143	1 345	125	5	1 465	678	744
Améliorations locatives	2 780	794		8,297	11 871	1 102	348		1 450	10 421	1 678
Actifs en construction	8 297	54		(8 297)	54					54	8 297
Total	32 219	1 860	268		33 811	15 257	2 064	184	17 137	16 674	16 962

La dépense d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 s'élevé à 2 064\$ millions (2 153\$ millions en 2007)

6. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Créditeurs – Tierces parties	516 344	565 649
Sommes à payer aux autres ministères et organismes fédéraux	8 926	10 044
Salaires et avantages sociaux à payer	4 796	4 268
Taxes de vente à payer	14	17
Total	530 080	579 978

7. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus reçus d'avance résultant d'ententes de partage des coûts, qui servent exclusivement à financer les dépenses reliées aux projets. Les revenus sont constatés dans chaque exercice correspondant aux dépenses afférentes. Les transactions reliées à ce compte se détaillent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Solde d'ouverture	332	277
Fonds reçus	624	504
Revenus constatés	(635)	(449)
Solde de clôture	321	332

8. Avantages sociaux

(a) Prestations de retraite : Les employés du Ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services donnant droit à une pension multipliée par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes de Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le Ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2008, les dépenses s'élèvent à 26 353\$ millions (24 954\$ millions en 2007), soit environ 2,1 fois (2,2 fois en 2007) les cotisations des employés.

La responsabilité du Ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ : Le Ministère verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	30 484	28 169
Dépenses pour l'exercice	6 689	3 982
Prestations versées pendant l'exercice	(2 504)	(1 667)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	34 669	30 484

9. Passif éventuel

Des réclamations ont été faites auprès du Ministère dans le cours normal de ses activités. Cependant, le montant des réclamations ne peuvent être estimées en date du 31 mars. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif et une dépense seront alors comptabilisés dans les états financiers.

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Ministère peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le Ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2009	2010	2011	2012	Total
Paiements de transfert	381 000	40 000	3 000	1 000	425 000
Fonctionnement	4 000	5 000	3 000		12 000
	385 000	45 000	6 000	1 000	437 000

11. Dépenses

Le tableau suivant présente le détail des dépenses par catégorie :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Paiements de transfert		
Organismes sans but lucratif	661 864	707 623
Autres paliers gouvernementaux au Canada	310 925	299 292
Industries	100 695	100 291
Particuliers	26 826	27 084
Autres pays et organisations internationales	7 444	6 505
Total des paiements de transfert	<u>1 107 754</u>	<u>1 140 795</u>
Salaires et avantages sociaux	201 189	192 559
Services professionnels	38 471	33 677
Locaux	16 272	15 939
Information	10 455	8 132
Services publics, matériaux et fournitures	10 004	13 591
Déplacement et réinstallation	9 569	8 085
Fret et communications	5 016	4 595
Amortissement	2 064	2 153
Entretien et réparation	1 968	1 897
Location	1 965	1 784
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	84	63
Autres dépenses de fonctionnement	<u>13 058</u>	<u>3 826</u>
Total des dépenses de fonctionnement	310 115	286 301
Total des dépenses	<u>1 417 869</u>	<u>1 427 096</u>

12. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Ministère a reçu gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie (a).

Services fournis gratuitement :

Au cours de l'exercice, le Ministère a reçu gratuitement les services d'autres ministères (locaux, services juridiques et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du Ministère :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Locaux	16 272	15 939
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	10 809	11 845
Services juridiques	1 384	1 986
Total	<u>28 465</u>	<u>29 770</u>

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacite de sorte qu'un seul ministere mene sans frais certaines activites au nom de tous. Le cout de ces services, qui comprennent les services de paye et d'emission des cheques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus a titre de depense dans l'etat des resultats du Ministere.

Liste de tous les autres tableaux

Les tableaux qui suivent peuvent être consultés à :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp>

<http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp?acr=15>

Tableau 4 : Sources des revenus disponibles et non disponibles

<http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp?acr=15>

Tableau 5 : Frais d'utilisation et frais externes

<http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp?acr=15>

Tableau 6 : Information détaillée sur les programmes de paiements de transfert (PPT)*

<http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp?acr=15>

Tableau 7 : Fondations (subventions conditionnelles)

<http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp?acr=15>

Tableau 8 : Initiatives horizontales

<http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp?acr=15>

Tableau 9 : Stratégie de développement durable

<http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp?acr=15>

Tableau 10 : Réponse aux comités parlementaires et vérifications externes

<http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp?acr=15>

Tableau 11 : Vérifications

<http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp?acr=15>

Tableau 12 : Évaluations

<http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp?acr=15>

Politique sur les voyages : Le ministère du Patrimoine canadien applique et emploie les paramètres de la politique du Conseil du Trésor sur les voyages.

* Pour simplifier, un tableau récapitulatif du tableau 6 (Information détaillée sur les programmes de paiements de transfert) a été ajouté ci-dessous.

Résumé du tableau 6 : Ministère du Patrimoine canadien – Liste des programmes de paiements de transfert de plus de cinq millions de dollars, 2007-2008 (dépenses réelles)

Nom du programme de paiements de transfert (plus de 5 millions de \$)	Subventions (en millions de \$)	Contributions (en millions de \$)	Total (en millions de \$)
Programme des Autochtones (y compris Jeunesse Canada au travail)	0,5	59,1	59,6
Programme de reconnaissance historique pour les communautés (anciennement Programme de reconnaissance, de commémoration et d'éducation)	0	0	0
Présentation des arts Canada	3,1	20,2	23,3
Programme d'aide aux athlètes	25,3	0	25,3
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition	0	36,9	36,9
Fonds du Canada pour les magazines	0	14,6	14,6
Fonds de la musique du Canada	0	23,7	23,7
Fonds des nouveaux médias du Canada	0	11,5	11,5
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens	16,3	9,5	25,8
Fonds canadien de télévision	0	120,0	120,0
Programme de célébration, de commémoration et d'apprentissage	2,2	19,3	21,5
Contribution à l'appui du programme Culture canadienne en ligne	0	11,1	11,1
Espaces culturels Canada	0,4	22,9	23,3
Développement des communautés de langue officielle	7,2	226,7	233,9
Programme de mise en valeur des langues officielles (y compris Jeunesse Canada au travail)	0,5	121,3	121,8
Échanges Canada	0	17,4	17,4
Subventions/contributions à TV5	4,7	3,0	7,7
Programme d'accueil	0	118,8	118,8
Katimavik	0	18,0	18,0
Programme du multiculturalisme	0,3	6,8	7,1
Programme d'aide aux musées (y compris Jeunesse Canada au travail)	1,2	11,4	12,6
Programme national de formation dans le secteur des arts	0	19,4	19,4
Programme d'aide aux publications	45,4	0	45,4
Programme de soutien au sport	0	103,2	103,2
Total	107,1	994,8	1 101,9

SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

4.1 Renseignements sur l'organisation

4.1.1 Mandat, rôles et responsabilités (en 2007-08)

Le ministère du Patrimoine canadien est responsable du rôle que le gouvernement du Canada joue dans le domaine des arts, de la culture, du sport, du patrimoine et de la participation des citoyens.

La *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* énonce clairement les pouvoirs et fonctions du Ministre « liés à l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine canadiens ». Ces responsabilités comprennent explicitement :

- les arts, y compris les aspects culturels du statut de l'artiste;
- les industries et le patrimoine culturels, y compris les arts d'interprétation et les arts visuels et audio-visuels, l'édition et l'enregistrement sonore, le film, la vidéo et les lettres;
- la radiodiffusion, sauf en ce qui concerne la gestion du spectre et les aspects techniques de la radiodiffusion;
- la formulation de politiques culturelles, notamment en ce qui a trait aux investissements étrangers et au droit d'auteur;
- la conservation, l'exportation et l'importation de biens culturels;
- les bibliothèques, les archives et les musées nationaux;
- les champs de bataille nationaux;
- l'encouragement, la promotion et le développement du sport;
- la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais et la promotion et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada;
- la promotion d'une meilleure connaissance des droits de la personne, des libertés fondamentales et des valeurs connexes;
- le multiculturalisme;
- le cérémonial d'État et les symboles nationaux.

La *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* précise également que, dans le cadre de ses pouvoirs et fonctions, la Ministre a pour tâche d'établir, de recommander, de coordonner et de mettre en œuvre les objectifs, opérations et programmes nationaux en matière d'identité, de valeurs, de développement culturel et de patrimoine canadiens et d'en faire la promotion. La Ministre peut conclure des ententes avec le gouvernement de toute province, ou l'un de ses organismes.

D'autres lois, énumérées à l'Annexe A, relèvent aussi de la compétence du Ministère, en tout ou en partie.

4.1.2 Structure de l'organisation (en 2007-08)

La ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et ministre de la Francophonie est responsable du Ministère devant le Parlement. La Ministre reçoit l'aide du secrétaire d'État (Porte d'entrée de l'Asie-Pacifique) (Olympiques de 2010) (Langues officielles), de la secrétaire d'État (Affaires étrangères et Commerce international) (Sports) et du secrétaire d'État (Multiculturalisme et Identité canadienne).

La sous-ministre et la sous-ministre déléguée sont conjointement responsables de l'atteinte des résultats stratégiques visés par le Ministère avec le concours des sous-ministres adjoints et du personnel du Ministère travaillant dans la région de la capitale nationale et les différentes régions du Canada de même que dans quelques endroits à l'extérieur du pays.

Au sein du Ministère, sept fonctions principales relèvent de la sous-ministre :

- La **Direction générale de la gestion des ressources humaines et du milieu de travail** est chargée de placer les personnes qui conviennent aux postes qui conviennent en temps et lieu, en faisant la promotion d'une culture propice au rendement, à l'apprentissage et à l'innovation et en s'assurant que les employés se sentent valorisés, en sécurité et concernés. Elle fournit également l'infrastructure de base pour l'ensemble du Ministère.
- Le **Secrétariat général** est responsable du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, du Secrétariat des services exécutifs, du Bureau de liaison ministérielle, des Affaires parlementaires et réglementaires, du Bureau de la secrétaire générale et de la Planification et gestion des ressources (une responsabilité qui concerne la Ministre, les secrétaires d'État et la haute direction).
- Le **Bureau des affaires du portefeuille** s'occupe de l'élaboration de politiques, de la planification, de la production de rapports, de la gestion financière, de la coordination des organismes centraux, des nominations, de la gouvernance et des questions de communication ayant trait aux organismes du portefeuille du Patrimoine canadien.
- Les **Services juridiques** sont la principale source de services et de conseils juridiques pour le Ministère.
- L'**Ombudsman** est une personne neutre qui offre à tous les employés de tous les niveaux une aide confidentielle, informelle et impartiale.
- Le **Bureau du dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation** fournit au Ministère des services indépendants et neutres en matière d'évaluation, de certification et de vérification de la conformité des bénéficiaires. C'est le centre de coordination de l'expertise en gestion intégrée du risque. Il fournit des services de secrétariat au tout nouveau Comité chargé de la politique et de la planification stratégiques et de l'évaluation et aux membres de l'extérieur du Comité ministériel de vérification.
- La **Direction générale des communications** offre des services stratégiques et professionnels afin que, dans l'ensemble du Ministère, les communications soient

rapides, bien coordonnées et gérées de manière efficace et qu'elles répondent aux besoins diversifiés de la population servie par le Ministère.

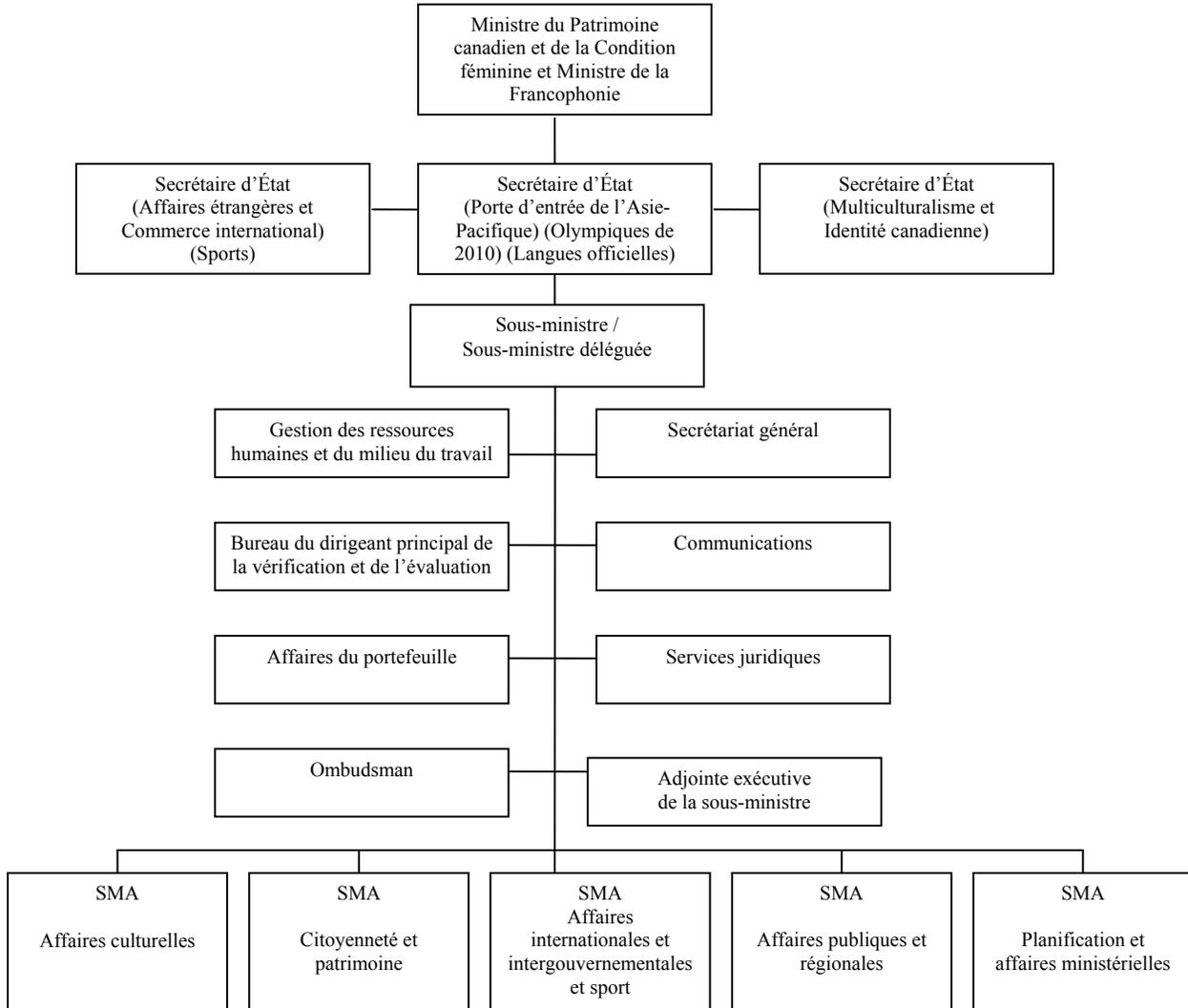
Rappelons qu'en 2007, le Secteur des affaires publiques et des communications est devenu le Secteur des affaires publiques et régionales. Ce dernier ainsi que la Direction générale des communications relèvent désormais directement de la sous-ministre. En 2007 également, la Direction générale des examens ministériels a été placée sous l'autorité directe de la sous-ministre, conformément à la nouvelle Politique sur la vérification interne et à la future Politique d'évaluation. En 2008, le nom de la direction générale est devenu Bureau du dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation.

Le Ministère est réparti en cinq secteurs dont chacun est dirigé par un sous-ministre adjoint (SMA). Ces secteurs élaborent et mettent en œuvre les politiques, les programmes et les mesures utilisés pour atteindre les résultats stratégiques visés par le Ministère.

Ces secteurs sont les suivants :

- Affaires culturelles
- Affaires internationales et intergouvernementales et Sport
- Affaires publiques et Communications
- Citoyenneté et Patrimoine
- Planification et Affaires ministérielles

Structure organisationnelle du ministère du Patrimoine canadien (au 31 mars 2008)



(SMA=Sous-ministre adjoint)

4.1.3 Structure redditionnelle

Les ministres, les secrétaires d'État, la sous-ministre et la haute direction du Ministère sont responsables des progrès accomplis par le Ministère en vue d'atteindre les deux résultats stratégiques.

Responsabilité des résultats stratégiques (en vigueur en 2007-2008)

Ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles	<i>L'honorable Josée Verner</i>
Ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver Whistler	<i>L'honorable David Emerson</i>
Secrétaire d'État (Affaires étrangères et Commerce international) (Sport)	<i>L'honorable Helena Guergis</i>
Secrétaire d'État (Multiculturalisme et Identité canadienne)	<i>L'honorable Jason Kenney</i>
Sous-ministre	<i>Judith A. LaRocque</i>
Sous-ministre déléguée	<i>Susan Peterson</i>
Comité exécutif	<i>Corps décisionnel présidé par la sous-ministre et dont sont membres la sous-ministre déléguée, les sous-ministres adjoints et le secrétaire ministériel</i>

Responsabilités associées à l'Architecture des activités de programme

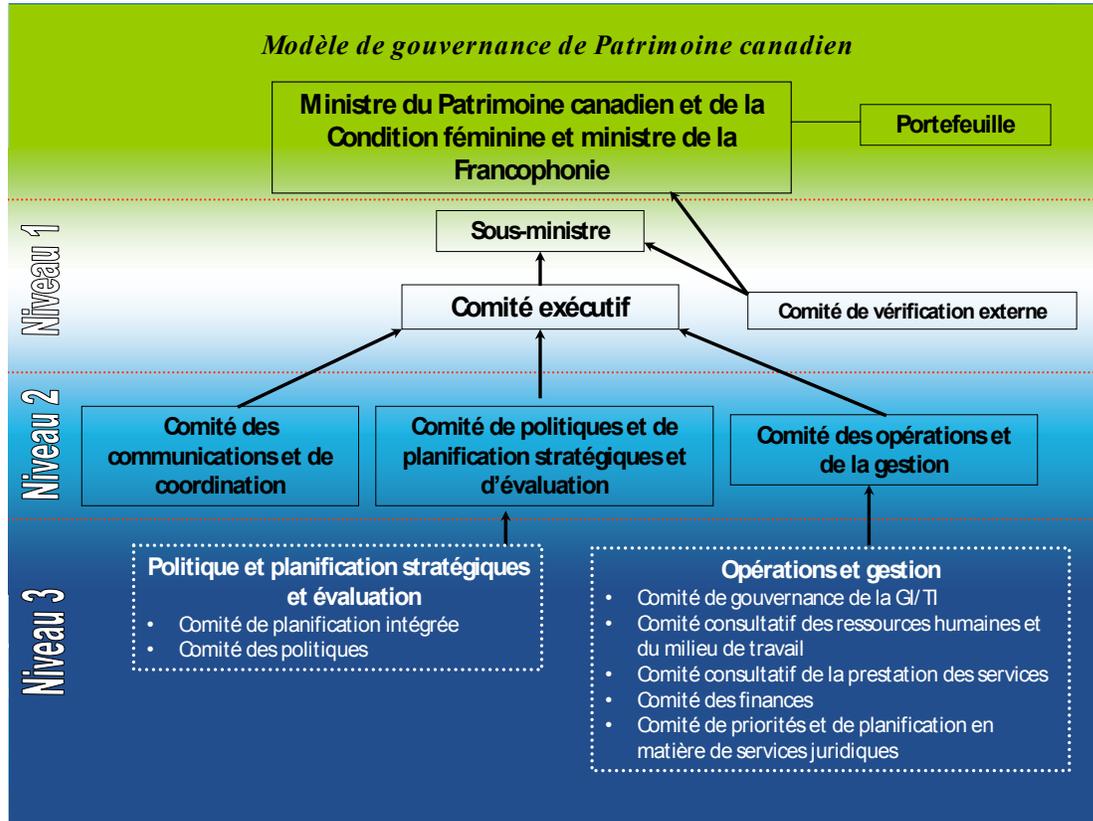
Sous-ministre adjoint, Affaires culturelles	<i>Jean-Pierre Blais</i>
Sous-ministre adjointe, Citoyenneté et Patrimoine	<i>Diane Fulford</i>
Sous-ministre adjointe, Affaires internationales et intergouvernementales et Sport	<i>Marie-Geneviève Mounier</i>
Sous-ministre adjointe, Affaires publiques et régionales	<i>Nicole Bourget</i>
Sous-ministre adjoint par intérim, Planification et Affaires ministérielles	<i>Bruce Manion/Tom Scrimger¹⁸</i>

Chaque SMA est responsable de la gestion de son organisation et partage la responsabilité de l'obtention des résultats associés aux sept activités de programme du Ministère énoncées dans l'architecture des activités de programmes. Ce modèle favorise la collaboration entre les secteurs. Les directeurs généraux, les directeurs exécutifs régionaux, les directeurs et les gestionnaires sont responsables des sous-activités et des sous-sous-activités de programme et rendent compte à leur SMA respectif.

¹⁸ En avril 2008, Tom Scrimger a succédé à Bruce Manion à titre de sous-ministre adjoint, Planification et Affaires ministérielles.

4.2 La gouvernance du ministère du Patrimoine canadien

La gouvernance ministérielle est un élément important du cadre de responsabilisation de gestion qui énonce les conditions d'une saine gestion. Voici donc un aperçu de la structure de gouvernance du ministère du Patrimoine canadien. La structure de gouvernance interne comprend trois niveaux (voir la figure ci-après).



Niveau de gestion 1 : Les comités décisionnels

Le **Comité exécutif** est le comité décisionnel le plus élevé du Ministère. Il est en quelque sorte son « conseil d'administration ». Il est chargé d'appuyer la sous-ministre pour ce qui est de la gouvernance globale, de l'orientation stratégique et du processus décisionnel de l'organisation.

Le **Comité de vérification**, créé en prévision de l'application de la nouvelle Politique sur la vérification interne, rend compte directement à la sous-ministre depuis le 11 juillet 2007 et lui fournit des conseils indépendants, neutres et objectifs sur l'état de la gestion des risques, des mécanismes de contrôle internes et des processus de gouvernance.

Niveau de gestion 2 : Les comités opérationnels (présidés par la sous-ministre ou la sous-ministre déléguée)

Le **Comité des communications et de la coordination** est une tribune de discussion sur la programmation des activités et les futures communications du Ministère.

Le nouveau **Comité de la politique, de la planification et de l'évaluation stratégiques**, présidé par la sous-ministre, sera opérationnel au début de 2008-2009. Ce Comité sera chargé de faciliter l'élaboration d'une vision stratégique en reliant les politiques, les programmes et les évaluations dans le but de concrétiser les résultats stratégiques du Ministère. Le Comité des opérations et de la gestion est chargé d'examiner les processus et de décider comment les stratégies opérationnelles et administratives seront mises en œuvre.

Niveau de gestion 3 : Les comités consultatifs

Le **Comité des politiques** fournit des conseils sur l'élaboration de politiques et la production de rapports au Comité de la politique, de la planification et de l'évaluation stratégiques.

Un nouveau **Comité de planification intégrée**, créé en avril 2007, conseille les comités de la haute direction au sujet de l'exécution efficace du mandat du Ministère. La composante « gestion des risques » a été intégrée au travail du Comité pour veiller à ce que la gestion des risques soit intégrée aux processus de planification et d'allocation des ressources.

Le Comité consultatif des ressources humaines, le Comité des finances, le Comité de gouvernance de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI/TI), le Comité de la gestion des programmes et de l'exécution des services et le Comité des priorités et de la planification des services juridiques fournissent des conseils au **Comité des opérations et de la gestion** au sujet des questions relatives à leurs domaines respectifs.

4.3 L'appui du Ministère à la gestion du portefeuille

Le Bureau des affaires du portefeuille aide la Ministre et la sous-ministre à remplir leurs responsabilités à l'égard du portefeuille du Ministère et à favoriser la réalisation des objectifs du gouvernement. Il est le « guichet unique » du portefeuille et a pour fonction d'intégrer les politiques, de planifier, de rendre des comptes, de renouveler les ressources financières, de coordonner les activités des organismes centraux, de faire des nominations, et de régler les questions de gouvernance et de communications pour les organismes qui font partie du portefeuille de Patrimoine canadien. Le Bureau relève directement de la sous-ministre du Patrimoine canadien par l'intermédiaire d'un directeur exécutif.

Plus précisément, le Bureau des affaires du portefeuille assume les fonctions suivantes :

- Soutenir et conseiller la Ministre et la sous-ministre dans l'établissement des priorités et des grands objectifs dans lesquels s'inscrivent les activités des organismes du portefeuille.
- Fournir une analyse stratégique et des conseils à la Ministre et aux cadres supérieurs du Ministère et des organismes du portefeuille concernant des questions comme les politiques, les programmes, la planification stratégique, la gestion du rendement, la répartition des ressources, la reddition des comptes et les exigences législatives touchant les organismes du portefeuille.
- Favoriser la participation des organismes du portefeuille à la réalisation des objectifs du gouvernement et chercher activement les possibilités de collaboration.
- Conseiller la Ministre et la sous-ministre au sujet de toutes les questions relatives aux nominations effectuées par le gouverneur en conseil au sein du portefeuille et coordonner la procédure de nomination pour les conseils d'administration.
- Promouvoir les pratiques de gouvernance transparentes parmi les organismes du portefeuille et fournir des services de logistique et de secrétariat pour les réunions de gouvernance ordinaires des organismes du portefeuille.
- Le Bureau collabore étroitement avec les organismes du portefeuille, le Ministère et les organismes centraux, par exemple pour l'adoption des meilleures pratiques de gouvernance et de reddition des comptes, les besoins d'infrastructure des institutions culturelles fédérales, l'élaboration et la mise à jour des politiques touchant les organismes du portefeuille, le financement des activités de ces organismes ou la rédaction des présentations au Conseil du Trésor ou des mémoires au Cabinet.

4.4 Le rôle des bureaux régionaux

Outre l'administration centrale située à Gatineau (Québec), le Ministère est accessible au public grâce à cinq bureaux régionaux et 20 points de service situés un peu partout au Canada, ainsi qu'un site Web. Ces bureaux offrent des services à un large éventail d'organisations à l'échelle locale dans le cadre de l'administration de certains programmes de subventions et de contributions.

En 2007-2008, les subventions et contributions ont représenté plus de 80 p. 100 des dépenses totales du Ministère. Les bureaux régionaux jouent un rôle important dans l'exécution des programmes; 48 p. 100 des dossiers ont été traités par eux.

Si la gestion et l'exécution des programmes de subventions et de contributions constituent l'essentiel du travail des bureaux régionaux, leurs employés offrent beaucoup d'autres services. Ils fournissent par exemple des services de rayonnement et de communication lorsque les ministres et les secrétaires d'État se rendent en région ou lorsque des manifestations importantes et des journées thématiques sont organisées (p. ex, Jeux du Canada, célébrations locales de la Fête du Canada, activités associées à la journée contre le racisme le 21 mars). Ils fournissent également une analyse stratégique et

des conseils dans le cadre de l'élaboration des politiques et des programmes et facilitent la création de partenariats avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et des institutions publiques.

Les bureaux régionaux aident le Ministère à faire en sorte que ses programmes et services soient efficaces et réellement utiles à l'échelle locale, que ses politiques répondent aux besoins et aux préoccupations des Canadiens et des Canadiennes, que ses communications soient bien ciblées, et que les ministres soient bien soutenus.

Programmes de subventions et de contributions et volets des programmes de Patrimoine canadien exécutés principalement par les bureaux régionaux en 2007-2008

Secteur	Programmes de subventions et de contributions et volets des programmes de Patrimoine canadien exécutés principalement par les bureaux régionaux	Pourcentage de dossiers de subventions et contributions traités par les bureaux régionaux
Langues officielles	Développement des communautés de langue officielle; Mise en valeur des langues officielles.	69 %
Patrimoine	Programme d'aide aux musées; Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens (volet Patrimoine).	81 %
Multiculturalisme	Programmes du multiculturalisme.	81 %
Affaires autochtones	Organisations représentatives; Centres d'amitié; Femmes autochtones; Accès des Autochtones du Nord à la radiodiffusion; Langues autochtones; Centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones.	73 %
Politique des arts	Espaces culturels; Présentation des arts; Renforcement des capacités; Capitale culturelle du Canada; Incitatifs aux fonds de dotation.	82 %
Principales manifestations et célébrations	Le Canada en fête!	99 %
Participation des citoyens	Études canadiennes; Échanges; Participation des jeunes; Katimavik; Participation communautaire; Développement des communautés au moyen des arts et du patrimoine.	82 %

4.5 Les services internes

Les Services internes (ministériels) facilitent la réalisation de tous les résultats stratégiques et sont considérés comme une activité de programme spéciale.

Ils comprennent :

- les Services juridiques;
- les Services informatiques;
- les Services financiers et administratifs;
- les Services de gestion des ressources humaines et du milieu de travail;
- les Communications;
- les Services de vérification et d'évaluation;
- les Services de gestion intégrée des risques;
- les Services de vérification de conformité des bénéficiaires;
- la Gestion ministérielle et régionale;
- le Cabinet de la sous-ministre, le Cabinet de la sous-ministre déléguée, l'Ombudsman et le Secrétariat général.

Cette activité de programme englobe les fonctions de services ministériels et de gouvernance stratégique qui appuient la capacité du Ministère à élaborer des politiques et à exécuter des programmes et des services destinés aux Canadiens et aux Canadiennes dans le cadre de la réalisation progressive des deux résultats stratégiques du Ministère.

Les Services ministériels sont des fonctions partagées; ils offrent des services à l'ensemble des secteurs, des directions générales et des directions du Ministère dans les domaines suivants : ressources humaines, gestion financière, gestion ministérielle et régionale, communications et affaires ministérielles, vérification et évaluation, services juridiques, locaux, informatique, gestion de l'information et du matériel.

Le Cadre de responsabilisation de gestion

Le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) regroupe dix énoncés résumant les attentes du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) en matière de gestion de la modernisation de la fonction publique. Le SCT et l'Agence de la fonction publique du Canada (AFPC) ont mis au point des indicateurs et des mesures utilisés pour mesurer le rendement des organisations gouvernementales sur le plan de la gestion dans le cadre de l'évaluation annuelle du CRG.

En mai 2007, le SCT et l'AFPC ont fourni au ministère du Patrimoine canadien les résultats finaux du 4^e cycle d'évaluation du CRG. Ces résultats donnent un aperçu du rendement du Ministère au 31 mars 2007 selon un ensemble d'indicateurs précis. Ils ne tiennent pas compte des efforts déployés par la suite pour parfaire les indicateurs et améliorer le rendement sur le plan de la gestion.

En réponse à l'évaluation du CRG de 2006, le ministère du Patrimoine canadien a mis en œuvre un Plan d'action du CRG pour consolider ses pratiques de gestion. Bien que le Ministère se soit engagé à améliorer systématiquement tous les aspects de la gestion, il a orienté ses efforts vers quatre secteurs auxquels la cote « Possibilité d'amélioration » avait été attribuée : gestion axée sur les résultats, gestion intégrée des risques, mise en

œuvre de la nouvelle politique du Conseil du Trésor sur la vérification interne, et Services partagés et Gestion de l'information (GI)/Technologie de l'information (TI).

(Pour obtenir plus de renseignements, voir le site http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/assessments-evaluations/2006/pch/pch_f.asp)

Le groupe d'experts sur les programmes de subventions et de contributions

Le ministère du Patrimoine canadien joue un rôle central dans la réponse du gouvernement au rapport du groupe d'experts indépendants sur les subventions et les contributions. Il est l'un de six ministères jouant un rôle important dans l'exécution des programmes de paiements de transfert (« ministères d'avant-garde ») et contribue à la formulation du plan d'action du gouvernement pour réformer l'administration des subventions et des contributions, annoncé par le président du Conseil du Trésor du Canada le 27 mai 2008. Le plan d'action du groupe d'experts du ministère du Patrimoine canadien et ceux des autres ministères d'avant-garde forment l'un des principaux éléments du plan d'action du gouvernement.

Le plan d'action du groupe d'experts du ministère du Patrimoine canadien a été approuvé par le Comité exécutif en septembre 2007. Il comprend 22 mesures, dont une série de pratiques exemplaires déjà mises en œuvre (par exemple, l'accord de contribution type et la stratégie d'apprentissage des agents de programme du ministère du Patrimoine canadien) et de nouvelles mesures en cours d'élaboration (par exemple, l'instrument d'évaluation des risques associés aux projets et la stratégie de vérification de la conformité des bénéficiaires). Compte tenu des recommandations du groupe d'experts proprement dit et de la réponse du gouvernement, le plan du Ministère vise à réduire le fardeau administratif et redditionnel tout en conservant, voire en améliorant, la reddition des comptes en fondant les mécanismes de contrôle sur l'importance du risque.

Le ministère du Patrimoine canadien a fait des progrès considérables dans la gestion plus efficace des subventions et contributions et dans le traitement plus systématique des bénéficiaires de tous ses programmes. Cela s'est fait en créant, en 2003, un Centre d'expertise sur les subventions et les contributions. Le Centre facilite l'exécution des programmes et favorise l'horizontalité en regroupant sous un même toit les conseils stratégiques, les systèmes, le contrôle de la qualité, le suivi de la conformité, les instruments et la formation.

En 2007-2008 :

- Le Ministère a mis en œuvre une stratégie d'apprentissage obligatoire pour les agents de programme conçue pour améliorer la capacité, la conformité et le service à la clientèle et tenir compte du roulement de personnel prévu. Presque tous les agents de programme ont reçu la formation en 2007-2008.
- Une conférence des gestionnaires de programme a eu lieu en février 2008. Elle a permis aux gestionnaires d'être informés de l'évolution de la situation depuis le rapport du groupe d'experts et de se préparer aux changements nécessaires à la réforme de l'administration des subventions et des contributions.

- Le Ministère a participé à la planification et à l'organisation de toutes les rencontres avec les bénéficiaires prévues jusqu'ici par le SCT en juin 2007, en février 2008 et, plus récemment, le 26 juin 2008.
- Les responsables des programmes du Ministère ont pris de nombreuses initiatives pour réduire le fardeau administratif, par exemple : simplifier et intégrer les conditions et modalités à l'étape du renouvellement des programmes; simplifier les procédures de demande et de reddition des comptes, dans certains cas à l'aide de la technologie; conclure des accords pluriannuels dans le cadre de plusieurs volets de programme; réexaminer les procédures de vérification applicables aux bénéficiaires de contributions.

Initiative clé n° 30 : Les Services ministériels – La mesure du rendement

Le ministère du Patrimoine canadien maintient son engagement de mieux intégrer à ses processus de prise de décisions l'information sur le rendement, sur le plan opérationnel comme ministériel. Pour consolider l'information contenue dans son *Rapport sur les plans et les priorités* et dans son *Rapport ministériel sur le rendement*, le ministère du Patrimoine canadien prévoyait fournir un soutien supplémentaire aux initiatives visant à améliorer la gestion du rendement au sein du Ministère. Pour faciliter la mise en place de sa Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR), le ministère du Patrimoine canadien est en train de renforcer son système de mesure du rendement et travailler, de façon horizontale, avec les responsables des programmes pour instaurer un processus décisionnel fiable et systématique.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Le Ministère prévoyait mesurer son rendement global en fonction de la SGRR et de l'AAP, qui illustrent clairement la façon dont il emploie ses ressources pour obtenir des résultats mesurables, ainsi qu'en fonction de documents stratégiques, comme les plans d'activités, le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*, qui renvoient à des résultats mesurables.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été obtenus. Le Ministère a rempli ses engagements en élaborant une stratégie visant à améliorer son Cadre de mesure du rendement à partir de l'AAP (en vigueur le 1er avril 2009). Il s'agissait tout d'abord pour le Ministère d'examiner l'AAP actuelle et d'en faire ressortir les incohérences, puis de dresser le bilan, une fois encore, de l'ensemble des programmes et activités du Ministère en fonction de critères inspirés des directives du SCT. Cette étape d'élaboration a été exécutée au moyen de consultations à tous les niveaux décisionnels et opérationnels du Ministère. Cela a permis de redéfinir les résultats stratégiques du Ministère et de réaligner toutes les activités de programme. Le Cadre de mesure du rendement du Ministère a également été élaboré à cette occasion à partir des résultats escomptés associés aux activités de chaque niveau de programme, eux-mêmes tirés des modèles logiques et des cadres de responsabilisation de gestion axés sur les résultats. À la fin de 2007-2008, le

Ministère a ainsi pu présenter à temps sa nouvelle AAP et son nouveau Cadre de mesure du rendement au SCT pour obtenir l'approbation du CT, qu'il a reçue le 29 mai 2008.

Dans le cadre de l'application de la politique sur la SGRR, le Ministère a également commencé à mettre en œuvre sa nouvelle AAP et son nouveau Cadre de mesure du rendement, surtout en employant ses instruments de gestion pour certains projets et certaines mesures de gestion. Par exemple, l'AAP 2009-2010 a joué un rôle décisif dans l'examen stratégique, l'adoption des priorités ministérielles et la planification et l'élaboration d'un plan d'évaluation quinquennal pour le Ministère. Quant au Cadre de mesure du rendement, il est devenu l'élément principal de la stratégie de transition organisationnelle et opérationnelle, entamée pour concrétiser les résultats prévus. Cette stratégie sera poursuivie tout au long de 2008-2009. De meilleurs liens ont été instaurés parce que ces instruments forment la base des documents de planification et de reddition des comptes présentés au Parlement et au sein du Ministère au cours des années où ils seront officiellement employés.

Initiative clé n° 31 : Les Services internes – Le processus décisionnel axé sur les risques

Le ministère du Patrimoine canadien a décidé de circonscrire les risques et d'en tenir compte efficacement, et d'intégrer la gestion des risques au processus décisionnel. Le Ministère a adopté une perspective plus cohérente et intégrée des initiatives liées à la gestion des risques à tous les plans : la gouvernance, l'organisation, les programmes et les projets. Il est ainsi mieux placé pour adopter une perspective systématique et axée sur les faits dans le but d'établir, d'analyser et d'évaluer les risques (dans l'organisation) ainsi que d'en faire rapport. Il est également en mesure d'élaborer des stratégies d'amélioration de la gestion en ce qui concerne la gestion et l'administration générales de subventions et de contributions. Ces activités sont menées principalement grâce à la planification des activités et au profil de risque annuel du Ministère. En élaborant une perspective globale de la gestion des risques, on peut transmettre et obtenir davantage de renseignements dans l'ensemble des programmes et des secteurs du Ministère, ainsi que doter la haute direction des outils appropriés qui lui permettront d'améliorer la planification et de prendre des décisions éclairées.

Le plan de mise en œuvre de la gestion des risques permettra de concrétiser cinq priorités : créer un noyau central au sein du Ministère pour la gestion intégrée des risques; dresser le profil de risque du Ministère; dresser un plan de vérification et d'évaluation axé sur les risques; intégrer la gestion des risques aux activités et aux processus de reddition de compte; et développer la capacité organisationnelle et de gouvernance.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Le développement d'une culture consciente des risques devait mener à une gestion plus rigoureuse au ministère du Patrimoine canadien.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été partiellement obtenus. On a enregistré de solides progrès à l'égard de la plupart des indicateurs. La gestion des risques est pratiquée dans tous les secteurs, programmes et bureaux régionaux du Ministère et elle est intégrée à la planification. Un profil de risque du Ministère a été approuvé et communiqué à l'organisation, et le suivi des risques a permis d'étayer solidement une meilleure culture de la gestion des risques et de susciter l'action. La planification de la vérification et de l'évaluation axées sur les risques est une pratique fermement mise en place, qui appuie un suivi stratégique et efficace, et les mesures prises en matière de reddition des comptes et de gestion des risques sont désormais partie intégrante de la gouvernance au Ministère.

Par ailleurs, on a fait certains progrès à l'égard de quelques autres indicateurs. On a créé un centre spécialisé sur la gestion des risques au sein du Bureau du dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation, mais on manque encore de ressources. La gestion des risques n'est pas encore explicitement intégrée à l'établissement des priorités et au processus décisionnel, à la répartition des ressources ou à la reddition des comptes, mais elle est implicitement présente dans toutes ces fonctions de gestion.

Dans l'ensemble, l'objectif de créer une culture consciente des risques a été en partie réalisé grâce à des consultations, des discussions et des communications avec le personnel, sous la direction de la sous-ministre.

Initiative clé n° 32 : Les Services internes – L'amélioration des services

En participant à l'Initiative d'amélioration des services du Conseil du Trésor et dans l'esprit d'autres initiatives faisant partie du programme de réforme des services du gouvernement du Canada, le ministère du Patrimoine canadien vise l'excellence dans la prestation de ses programmes et de ses services aux entreprises canadiennes et aux citoyens ainsi qu'aux clients de l'étranger. (Pour obtenir plus de renseignements, voir le site <http://www.tbs-sct.gc.ca/si-as/index-fra.asp>.)

Le ministère du Patrimoine canadien s'efforce de satisfaire à toutes les exigences de la future politique du Conseil du Trésor en matière de services gouvernementaux. Le Ministère a participé à l'élaboration de cette nouvelle politique et a mis en place de façon proactive plusieurs projets dont le but est d'assurer, d'une part, la conformité continue aux politiques et, d'autre part, l'amélioration continue de la prestation des services. Le Ministère s'assure également que les recommandations du *Rapport du groupe d'experts indépendants sur les programmes de subventions et de contributions du gouvernement fédéral* sont intégrées aux plans et aux projets visant l'amélioration des services.

Pour concrétiser cette vision de services davantage axés sur les clients, opportuns et rentables et tirer parti des améliorations déjà apportées, le Ministère a commandé l'élaboration d'une Feuille de route pour l'amélioration des services (FRAS), laquelle tient compte des différents modes de prestation de services. L'objet de la Feuille de route est d'analyser les systèmes et les procédures en vigueur au Ministère pour exécuter les services et d'en faire un schéma afin de tirer parti des pratiques optimales et de recommander des mesures d'amélioration.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

La mise en œuvre de la Feuille de route devait permettre aux Canadiens et aux Canadiennes d’avoir accès plus efficacement aux programmes et aux services offerts par le Ministère. Dans le cadre de cette Feuille de route, on devait élaborer des instruments d’évaluation à partir des principaux éléments et indicateurs du Cadre de responsabilisation de gestion afin de mesurer le succès de cette initiative.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été partiellement obtenus. Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre d’un certain nombre de projets découlant de la FRAS, notamment ceux qui suivent :

- Nous avons aligné les plans d’amélioration des services avec les priorités du Ministère et élaboré officiellement la structure de gouvernement applicable à la planification et au suivi de l’amélioration des services.
- Nous avons mis en œuvre avec succès des normes de service pour la plupart (cinq de neuf) des programmes exécutés de concert par les bureaux régionaux et l’administration centrale. Les résultats seront publiés à l’automne 2008.
- Nous avons dressé une liste détaillée de tous les services du Ministère destinés à l’extérieur. Nous avons obtenu l’autorisation d’automatiser la liste dans un système de programmes et services.
- Nous avons dressé des plans d’activités détaillés en prévision d’un système d’inventaire des programmes et services du Ministère.
- Nous avons poursuivi l’élaboration d’un système d’opérations en ligne au sein d’un cadre d’exécution multicanaux pour le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens.
- Deux projets pilotes de formulaires électroniques pour les services gouvernementaux communs sont passés à l’étape bêta.
- Nous avons réussi à intégrer les deux principaux modes de services à la clientèle (téléphone et moyens électroniques) à la Direction générale des services électroniques.
- Nous avons élaboré un cadre de mesure du rendement pour l’exécution des services.
- Nous avons appliqué un système de mesure du rendement à tous les modes de service et y avons associé les rapports sur le rendement pour les modes de prestation téléphonique et sur Internet.
- Nous avons mis en œuvre un instrument de suivi des appels qui permet de saisir la rétroaction et les demandes des clients et d’en rendre compte pour le centre de renseignements (service d’appel gratuit du Ministère).
- Nous avons élaboré des indicateurs de la satisfaction des clients et des questions de sondage inspirées de l’Outil de mesures communes qui peuvent être utilisés pour l’ensemble des programmes et services du Ministère.
- La Direction de l’évaluation a fait l’essai, avec succès, d’une charte et de normes de service pour les services fournis à l’interne.

- Nous avons créé un échantillon représentatif d'organigrammes des programmes de soutien au financement et procédé à une analyse de la conjoncture pour circonscrire les possibilités d'amélioration des procédures.

Initiative clé n° 33 : Les Services internes – Les ressources humaines

En 2007-2008, le ministère du Patrimoine canadien continuera de se concentrer sur une planification intégrée des affaires et des ressources humaines qui s'harmonise avec les besoins opérationnels du Ministère. La planification des ressources humaines continuera d'être axée sur des tableaux de bord organisationnels de planification qui fournissent aux gestionnaires d'importantes données démographiques et d'enquête pour les aider à prendre les meilleures décisions possibles pour leur organisation. Les tableaux de bord comportent un élément important : trois indices tirés des données d'enquête auprès des employés, à savoir un indice de la culture d'apprentissage, un indice de la culture d'entreprise en matière de santé et un indice de la perception de l'équité. En 2007-2008, le Ministère considèrera sérieusement l'introduction de deux nouveaux indices soit un indice d'engagement et un indice de valeurs et éthique. Tous fourniront un aperçu des points forts et des points faibles dont il y a lieu de tenir compte pour planifier les activités, développer l'organisation et examiner le rendement.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

- Un milieu de travail équitable, stimulant, sain et sûr aux caractéristiques suivantes :
 - des pratiques d'emploi et de travail équitables et des relations de travail efficaces;
 - une orientation claire, de la collaboration, du respect et un soutien des droits linguistiques des employés, de la diversité et des situations personnelles;
 - un milieu physique et psychologique sain et sûr.
- Des effectifs productifs, motivés, stables et adaptables qui sont :
 - suffisamment nombreux, possèdent les compétences nécessaires et viennent d'horizons suffisamment divers pour exécuter leurs fonctions avec compétence;
 - un reflet de la population du Canada, respectent les langues officielles du pays et remplissent leurs responsabilités en tenant compte des valeurs et de l'éthique de la fonction publique;
 - renouvelables et abordables;
 - polyvalents, novateurs et engagés dans un apprentissage permanent.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été obtenus. Nous avons conclu que la stratégie et le plan d'action du Ministère en matière de recrutement (2005-2008) étaient toujours valables. En 2007-2008, nous avons mis l'accent sur l'élaboration d'un plan de renouvellement associé aux programmes de perfectionnement dans le but d'améliorer le recrutement, le perfectionnement et le maintien en poste des employés et de répondre aux

attentes du greffier du Conseil privé. Les mesures prises à cet égard ont donné lieu au recrutement de 61 personnes possédant un niveau postsecondaire.

Nous avons pris des mesures pour créer une perspective ministérielle de la dotation collective. Le résultat a été que plus d'un quart des activités de dotation ont été collectives en 2007-2008.

Pour inciter les employés à participer, à se perfectionner et à rester en poste, nous avons dressé un plan de perfectionnement des employés (stratégie de consolidation) qui a été approuvé. Nous avons ainsi créé et mis en œuvre un programme d'orientation pour les nouveaux employés et organisé une séance distincte pour tous les gestionnaires et superviseurs du Ministère. Nous avons mis à jour les programmes de perfectionnement existants et créé ou consolidé les communautés de pratique.

Nous avons également dressé un modèle de maintien en poste comprenant notamment les volets suivants : leadership, gestion des compétences, gestion du rendement, apprentissage, programmes de perfectionnement, reconnaissance, communautés de pratique.

Le Comité de direction de la Direction générale des ressources humaines a circonscrit et mis en œuvre certaines priorités en matière de ressources humaines en 2007-2008 : dotation, maintien en poste, espace de travail et examen de l'exécution des services à la clientèle.

Initiative clé n° 34 : Les Services internes – Le Secrétariat des langues officielles

En 2006, le Secrétariat des langues officielles, qui relevait auparavant du Bureau du Conseil privé, s'est joint au ministère du Patrimoine canadien à la suite d'une réorganisation. Le mandat du Secrétariat est d'appuyer la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et ministre de la Francophonie dans son rôle de leadership et de coordination des mesures visant à faire respecter l'esprit et la lettre de la *Loi sur les langues officielles* et les engagements du gouvernement du Canada. Depuis juin 2008, le Secrétariat appuie le Secrétaire d'État pour les langues officielles.

En 2007-2008, le Secrétariat des langues officielles a coordonné la collecte d'information sur le Plan d'action pour les langues officielles lancé en mars 2003 pour en rendre compte au gouvernement. De plus, le Secrétariat a poursuivi son travail de coordination stratégique des initiatives et des responsabilités du gouvernement fédéral en matière de langues officielles en s'intéressant plus particulièrement au dialogue avec les communautés et avec l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes ainsi qu'à l'élaboration de nouvelles stratégies pour l'avenir, telles que la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Le Secrétariat des langues officielles vise à obtenir une meilleure communication horizontale entre les organismes fédéraux, une meilleure communication entre les organismes fédéraux, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les

groupes de promotion de la dualité linguistique, une meilleure communication et une meilleure concertation entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, et une meilleure connaissance, à la fois scientifique et empirique, de la dualité linguistique au Canada.

Résultats obtenus

L'évaluation des résultats du Plan d'action pour les langues officielles 2003-2008 est en cours. Les rapports d'évaluation relatifs aux mesures individuelles seront rendus publics par chaque ministère.

Un symposium visant à clarifier les enjeux de la recherche en langues officielles a eu lieu en janvier 2008 à Ottawa et a permis de réunir plus de 165 intervenants. Le Secrétariat des langues officielles a aussi appuyé l'organisation de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne en 2007 et organisé les consultations publiques sur la dualité linguistique et les langues officielles (sous la direction de Bernard Lord) en décembre 2007 et janvier 2008. Le secrétariat des langues officielles a finalement grandement contribué au succès de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*, notamment, en rassemblant les informations nécessaires, en coordonnant le travail des partenaires fédéraux ainsi qu'en fournissant des conseils stratégiques.

Initiative clé n° 35 : Les Services internes – Le Comité directeur ministériel sur le multiculturalisme

Le Comité directeur ministériel sur le multiculturalisme soutient les activités du champion du multiculturalisme. À titre d'agent de changement, il s'emploie à mieux faire connaître et comprendre l'importance du multiculturalisme dans l'ensemble du ministère du Patrimoine canadien pour que ses politiques et programmes tiennent davantage compte de l'évolution de la diversité dans la société canadienne. Le Comité directeur ministériel sur le multiculturalisme se distingue du Programme du multiculturalisme, dans la mesure où il se consacre surtout aux activités internes du Ministère.

Résultats prévus (selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008* du ministère du Patrimoine canadien)

Le Comité directeur ministériel sur le multiculturalisme a pour objectif d'intégrer le multiculturalisme dans les activités courantes du Ministère, notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des pratiques, et de répondre aux obligations énoncées dans la Loi sur le multiculturalisme canadien.

Le Comité directeur ministériel devait superviser l'élaboration et la mise en application d'un plan d'action triennal continu portant sur le multiculturalisme qui indique de façon précise, pour chaque année, les objectifs et les priorités du Ministère, ainsi que les résultats à obtenir.

Résultats obtenus

Les résultats prévus pour 2007-2008 ont été obtenus. Le Comité directeur ministériel sur le multiculturalisme a dressé son plan d'action en fonction de trois notions prioritaires –

conscientisation, compréhension et compétence – pour mieux intégrer le multiculturalisme au Ministère.

Le plan d'action indique aux cadres supérieurs comment aborder la diversité et le multiculturalisme dans les activités quotidiennes, dans le cadre du processus décisionnel et dans le cadre de l'élaboration des politiques et des programmes. Il permet également au Ministère de remplir les obligations qui sont les siennes en vertu de la Loi sur le multiculturalisme canadien.

Le Comité a créé une grille d'indicateurs de rendement pour faire le suivi des résultats du plan d'action et veiller à la clarté redditionnelle des partenaires internes à l'égard des objectifs, des priorités et des résultats escomptés.

Les activités organisées par le champion du multiculturalisme contribuent à conscientiser les employés et à leur faire mieux comprendre les enjeux associés au multiculturalisme, en permettant aux employés et aux gestionnaires de tirer les leçons de l'expérience et de les intégrer à leurs activités quotidiennes.

CONCLUSION

Conclusion: Leçons tirées de l'expérience

Le ministère du Patrimoine canadien continue de prendre des mesures compte tenu de l'évolution de l'environnement économique, social et culturel et des difficultés qu'elle soulève, notamment en adaptant ses lois, ses politiques et ses programmes. La planification stratégique et opérationnelle est un instrument essentiel à la garantie que l'évolution de l'environnement entre en ligne de compte dans l'exécution des programmes et le suivi de la mise en œuvre des politiques et s'y traduise.

L'analyse de la situation en fonction des résultats escomptés selon le *Rapport sur les plans et les priorités* du Ministère pour 2007-2008 révèle que Patrimoine canadien a réalisé entièrement ou partiellement la plupart de ses principaux objectifs. Une seule initiative-clé a été modifiée et une autre, annulée. Le tableau qui suit est une ventilation des initiatives-clés en fonction des résultats stratégiques et des activités de programme.

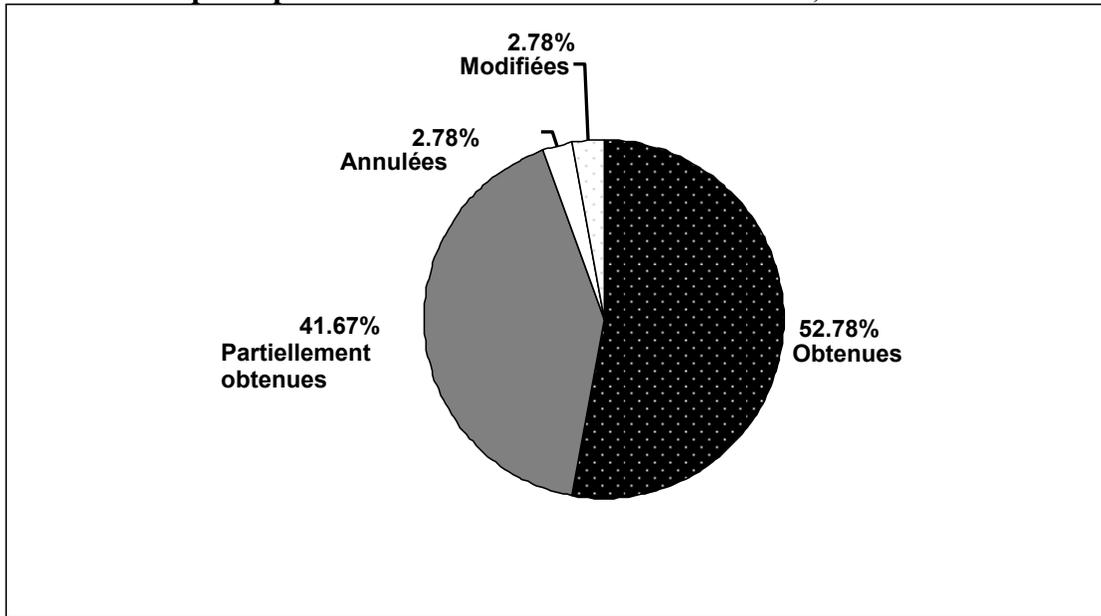
Liste des résultats stratégiques, des activités de programme et des initiatives-clés et tableau de rendement*

Activités de programme	Initiatives-clés	Résultats obtenus	Résultats partiellement obtenus	Initiative modifiée	Initiative annulée	Total
Résultat stratégique 1						
AP1, 2, 3, 4	IC 1 à IC 20	8	9	1	1	19
Résultat stratégique 2						
AP5, 6, 7	IC 21 à IC 29	5	4			9
Services internes						
Groupe d'experts indépendants	S et C	1				1
	CGR	1				1
	IC 30 à IC 35	4	2			6
Total		19	15	1	1	36
		52,78 %	41,67 %	2,78 %	2,78 %	100 %

* Remarques : RS = Résultat stratégique; AP = Activité de programme; IC = Initiative-clé; CRG = Cadre de responsabilisation de gestion; S et C = Subventions et contributions.

Les chiffres indiquent que le Ministère a réalisé presque tous ses objectifs pour 2007-2008. Il faut cependant rappeler qu'il convient d'analyser toute les initiatives en fonction d'un environnement en constante évolution. Le classement d'un résultat comme étant partiellement obtenu, non obtenu, modifié ou annulé peut se justifier par des raisons stratégiques.

Résultats des principales initiatives de Patrimoine canadien, 2007-2008



Autre leçon tirée de l'expérience, il est indispensable de comprendre en profondeur l'environnement externe et l'environnement interne pour adapter les politiques, les lois et les programmes avec souplesse et dans un esprit d'évolution et de collaboration.

Le Ministère poursuit ses efforts pour instaurer une culture de la gestion plus axée sur les résultats. Sa nouvelle Architecture des activités de programme, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2009, et son nouveau Cadre de mesure du rendement permettront de consolider un usage plus réaliste et cohérent des indicateurs de rendement. Ce n'est pas une tâche facile. Innovation, vision, réalisme, temps, formation et ressources sont des instruments indispensables à l'amélioration systématique du rendement global du Ministère.

ANNEXES

Annexe A : Lois appliquées, en totalité ou en partie, par les organismes du portefeuille de Patrimoine canadien

<i>Loi sur la Fondation Jules et Paul-Émile Léger</i>	L.C. (1980-81-82-83), ch. 85
<i>Loi visant à reconnaître l'internement de personnes d'origine ukrainienne au Canada pendant la Première Guerre mondiale et à en rappeler le souvenir</i>	L.C. (2005), ch. 52
<i>Loi sur la radiodiffusion</i>	L.C. (1991), ch. 11
<i>Loi sur le Conseil des arts du Canada</i>	LR.C. (1985), ch. C-2
<i>Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions</i>	L.C. (1999), ch. 29
<i>Loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales (n'est plus en vigueur)</i>	L.C. (1991), ch. 7
<i>Loi sur le multiculturalisme canadien</i>	L.R.C. (1985), ch. 24 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales</i>	L.C. (1991), ch. 8
<i>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i>	L.R.C. (1985), ch. C-22
<i>Loi sur le droit d'auteur (formulation de la politique culturelle)</i>	L.R.C. (1985), ch. C-42
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	L.R.C. (1985), ch. C-51
<i>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</i>	L.C. (1995), ch. 11
<i>Loi sur les services publicitaires fournis par des éditeurs étrangers</i>	L.C. (1999), ch. 23
<i>Loi instituant des jours de fête légale</i>	L.R.C. (1985), ch. H-5
<i>Loi de l'impôt sur le revenu (crédits d'impôt et organismes nationaux dans le domaine des arts et des biens culturels)</i>	L.R.C. (1985) (5 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur Investissement Canada (investissement culturel étranger)</i>	L.R.C. (1985), ch. 28 (1 ^{er} suppl.)
<i>Loi sur Bibliothèque et Archives Canada</i>	L.C. (2004), ch. 11
<i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs (en partie)</i>	L.R.C. (1985), ch. L-8
<i>Loi sur les musées</i>	L.C. (1990), ch. 3
<i>Loi sur la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes</i>	L.C. (2003), ch. 11
<i>Loi sur l'hymne national</i>	L.R.C. (1985), ch. N-2
<i>Loi sur le Centre national des arts</i>	L.R.C. (1985), ch. N-3
<i>Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec</i>	L.C. (1907-08), ch. 57-58
<i>Loi sur le cinéma</i>	L.R.C. (1985), ch. N-8
<i>Loi sur le cheval national du Canada</i>	L.C. (2002), ch. 11
<i>Loi sur les sports nationaux du Canada</i>	L.C. (1994), ch. 16
<i>Loi instituant un symbole national</i>	L.R.C. (1985), ch. N-17
<i>Loi sur les langues officielles (Partie VII)</i>	L.R.C. (1985), ch. 31 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les relations de travail au Parlement</i>	L.R.C. (1985), ch. 33 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur l'activité physique et le sport</i>	L.C. (2003), ch. 2
<i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i>	L.C. (2005), ch. 46
<i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique (rapport au Parlement)</i>	(2003), ch. 22, art. 12, 13
<i>Loi sur les relations de travail dans la fonction publique</i>	L.C. (2003), ch. 22
<i>Loi sur les traitements (Lieutenants-gouverneurs)</i>	L.R.C. (1985), ch. S-3

<i>Loi sur la Journée Sir John A. Macdonald et la Journée Sir Wilfrid Laurier</i>	L.C. (2002), ch. 12
<i>Loi sur le statut de l'artiste (Partie I)</i>	L.C. (1992), ch. 33
<i>Loi sur Téléfilm Canada</i>	L.R.C. (1985), ch. C-16
<i>Loi sur les marques de commerce (symboles nationaux)</i>	L.R.C. (1985), ch. T-13

Annexe B : Aperçu des organismes du portefeuille de Patrimoine canadien

Le portefeuille de Patrimoine canadien comprend le Ministère et 19 organismes.

- Cinq organismes ministériels : le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Bibliothèque et Archives Canada, la Commission des champs de bataille nationaux, l'Office national du film et Condition féminine Canada.
- Neuf sociétés d'État : le Conseil des arts du Canada, le Musée des sciences et de la technologie du Canada, la Société Radio-Canada, Téléfilm Canada, le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, la Fondation canadienne des relations raciales, le Centre national des arts et le Musée des beaux-arts du Canada.
- Quatre organismes indépendants : la Commission de la fonction publique, la Commission des relations de travail dans la fonction publique, le Tribunal de dotation de la fonction publique et le Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles.
- Un tribunal administratif : la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels.

Les organismes ministériels

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Dans le cadre de la politique et de la loi instaurées par le gouvernement, le CRTC réglemente les entreprises de radiodiffusion et de télédiffusion du Canada.

Bibliothèque et Archives Canada

Bibliothèque et Archives Canada (BAC) conserve le patrimoine documentaire du Canada pour les générations actuelles et à venir. C'est une source de savoir accessible à tous. BAC facilite la collaboration entre les collectivités du Canada qui participent à l'acquisition, la conservation et la diffusion du savoir et représente la mémoire du gouvernement du Canada et de ses institutions.

Commission des champs de bataille nationaux

La Commission des champs de bataille nationaux a pour mandat de conserver, de gérer et de mettre en valeur le Parc des champs-de-bataille à Québec, plus connu sous le nom de Plaines d'Abraham.

Office national du film

L'Office national du film (ONF) produit et distribue des films documentaires et d'autres produits audiovisuels offrant une perspective distinctivement canadienne sur les plans culturel et régional. Ses productions sont reconnues au Canada et dans le monde entier.

Condition féminine Canada

Condition féminine Canada (CFC) fait la promotion de la participation intégrale des femmes à la vie économique, sociale et démocratique du Canada. L'organisme est surtout voué à l'avancement de l'égalité des femmes, à l'amélioration de leur autonomie et de leur bien-être économiques, à l'élimination de la violence systémique envers les femmes et les enfants et à l'avancement des droits de la personne pour les femmes.

Les sociétés d'État

Conseil des arts du Canada

Le Conseil des arts du Canada a pour mission de favoriser et de promouvoir les arts. Il offre toutes sortes de subventions et de services aux artistes professionnels et organismes voués aux arts du Canada, dans les domaines de la musique, de l'écriture, de l'édition, de la danse, du théâtre, des arts visuels et des arts médiatiques.

Musée des sciences et de la technologie du Canada

La Société du Musée des sciences et de la technologie est chargée de conserver et de protéger le patrimoine scientifique et technologique du Canada et de promouvoir et de partager le savoir ayant trait à ce patrimoine. La Société possède trois musées : le Musée de l'agriculture, le Musée de l'aviation et le Musée des sciences et de la technologie.

Musée canadien des civilisations

Le Musée des civilisations et le Musée de la guerre ont pour mandat central de fonctionner comme des centres de conservation de collections, de recherche et d'information sur l'histoire sociale, militaire et humaine du Canada.

Musée canadien de la nature

Le Musée de la nature a pour principale mission d'aider les gens à comprendre l'interaction constante et inévitable entre la société humaine et la nature. Il gère une collection d'objets historiques naturels, plus particulièrement, mais pas exclusivement associés au Canada, et il emploie le savoir qui en découle et la compréhension qu'elle représente pour accroître l'intérêt, le savoir, la compréhension et le respect des gens à l'égard du monde naturel.

Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada (SRC) est le service de radiodiffusion public du Canada. Il offre des émissions radiophoniques et télévisées dans tout le pays et dans les deux langues officielles ainsi que des services de radio en ligne et par satellite. La SRC est également chargée de Radio-Canada International, qui diffuse dans le monde entier et dans neuf langues.

Téléfilm Canada

Téléfilm Canada a pour mission d'aider le secteur audiovisuel canadien. L'un de ses principaux objectifs est de financer des productions audiovisuelles destinées aux Canadiens et traduisant la dualité linguistique du Canada, sa diversité culturelle et ses caractéristiques régionales. Téléfilm Canada finance des films, des émissions de télévision et des nouveaux produits médiatiques originaux, divers et de grande qualité.

Fondation canadienne des relations raciales

La Fondation canadienne des relations raciales a pour mission de faciliter l'élaboration, l'échange et l'application de connaissances et de compétences contribuant à l'élimination du racisme et de toutes les formes de discrimination raciale au Canada.

Centre national des arts

Le Centre national des arts (CNA) est le lieu national des meilleures productions dans le domaine des arts de la scène. Le CNA est le seul centre multidisciplinaire et bilingue des arts de la scène en Amérique du Nord. Il coproduit des spectacles en collaboration avec d'autres organismes dans l'ensemble du pays. Il est également l'hôte de festivals et, grâce à ses tournées, rayonne dans tout le Canada et dans le monde entier.

Musée des beaux-arts du Canada

Le Musée des beaux-arts du Canada (MBAC) conserve la plus vaste collection d'œuvres d'art canadiennes du monde. Le Musée canadien de la photographie contemporaine est affilié au MBAC et a pour mandat de recueillir, d'interpréter et de diffuser des œuvres photographiques canadiennes contemporaines.

Les organismes indépendants

Commission de la fonction publique du Canada

La Commission de la fonction publique du Canada est un organisme indépendant qui rend compte directement au Parlement. Elle est chargée d'interpréter et d'appliquer le principe du mérite dans la dotation des postes de la fonction publique et d'appliquer les dispositions de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.

Commission des relations de travail dans la fonction publique

La Commission des relations de travail dans la fonction publique est un tribunal quasi-judiciaire indépendant chargé d'appliquer les conventions collectives et les systèmes de règlement des griefs pour les fonctionnaires et les employés du Parlement. Elle offre également des services de médiation et de règlement des différends, d'analyse de la rémunération, et de recherche, conformément à la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*.

Tribunal de la dotation de la fonction publique

Le Tribunal de la dotation de la fonction publique est un tribunal quasi-judiciaire indépendant créé en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et chargé de régler les plaintes ayant trait aux nominations internes et aux licenciements dans la fonction publique. Il procède à des auditions et offre des services de médiation pour régler les plaintes.

Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Le Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles a été créé après l'entrée en vigueur, en avril 2007, des modifications à la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, prévues par la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Cette loi vise à protéger contre les représailles les fonctionnaires et les Canadiens qui révèlent les actes répréhensibles commis au gouvernement fédéral. Le

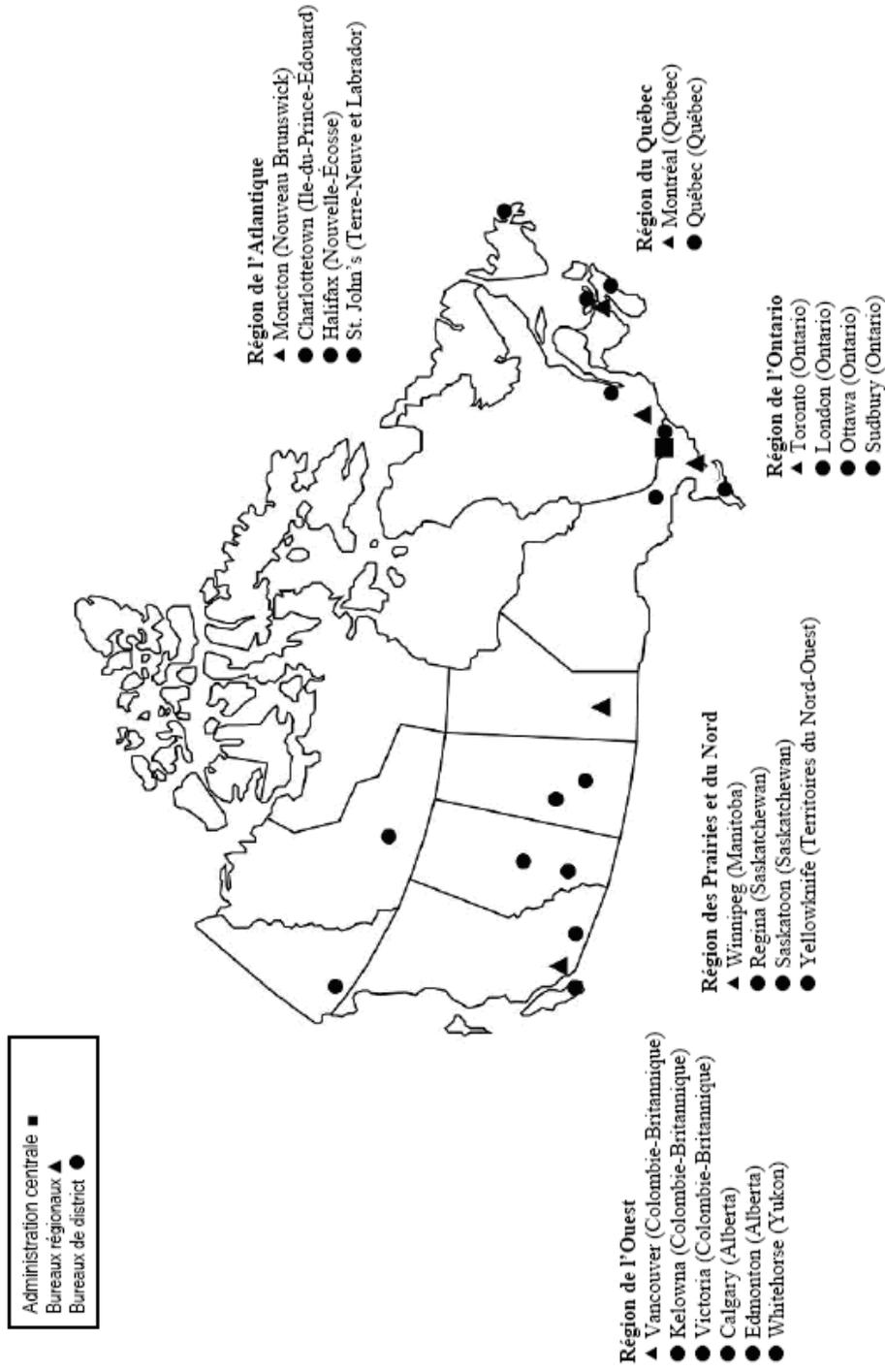
Registre du Tribunal, qui fait partie des responsabilités de la ministre, a été créé pour aider le Tribunal à remplir ses responsabilités en vertu de la Loi.

Commission d'examen des exportations de biens culturels

La Commission d'examen des exportations de biens culturels fonctionne comme un tribunal administratif. C'est elle qui détermine si un bien culturel est « d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale » en vertu de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*. C'est également elle qui détermine, aux fins de l'impôt sur le revenu, la juste valeur marchande d'objets donnés à des institutions de conservations (musées, galeries d'art, bibliothèques et archives). Le ministère du Patrimoine canadien offre un service de secrétariat à la Commission.

Annexe C : Points de service du Ministère au Canada

Il y a 21 points de service, incluant l'administration centrale à Gatineau



Annexe D : Personnes-ressources

Administration centrale

Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy
Gatineau (Québec)
K1A 0M5
Tél. : 819-997-0055
Sans frais : 1-866-811-0055
AMAT* : 819-997-3123

Région de l'Atlantique

Ministère du Patrimoine canadien
1045, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. : 506-851-7066
Télec. : 506-851-7079
Courriel : pch-atlan@pch.gc.ca

Région de l'Ontario

Ministère du Patrimoine canadien
150, rue John
Bureau 400
Toronto (Ontario)
M5V 3T6
Tél. : 416-973-5400
Télec. : 416-954-2909
Courriel : pch-ontario@pch.gc.ca

Région du Québec

Ministère du Patrimoine canadien
Complexe Guy-Favreau, Tour Ouest
6^e étage
200, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Sans frais : 1-877-222-2397
Courriel : pch-qc@pch.gc.ca

Région des Prairies et du Nord

Ministère du Patrimoine canadien
275, av. du Portage
2^e étage
B.P. 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5
Tél. : 204-983-3601
Télec. : 204-984-6996
Courriel : pnr_rpn@pch.gc.ca

Région de l'Ouest

Ministère du Patrimoine canadien
300, rue Georgia ouest
4^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. : 604-666-0176
Télec. : 604-666-3508
Courriel : wro-pch@pch.gc.ca

Pour obtenir en un même endroit des renseignements sur tous les programmes et services du gouvernement du Canada, consultez le site :

<http://www.canada.gc.ca>

ou appelez

1-800-O-Canada (1-800-622-6232)
TTY/TDD : 1-800-465-7735

Site Web du ministère du Patrimoine canadien
<http://www.canadianheritage.gc.ca>

Site Web de l'index A-Z de Patrimoine canadien
<http://www.canadianheritage.gc.ca/pc-ch/a-z/index-fra.cfm>